



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, January 29, 2008
Tuesday, February 5, 2008 (in camera)
Wednesday, February 6, 2008

Issue No. 4

Sixth meeting on:

The 2007-2008 Estimates

and

Future business of the committee (in camera)

and

First (final) meeting on:

Bill C-41, An Act respecting payments to
a trust established to provide provinces
and territories with funding for
community development

INCLUDING:

**THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-41)**

APPEARING:

The Honourable James Michael Flaherty, P.C., M.P.,
Minister of Finance

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 29 janvier 2008
Le mardi 5 février 2008 (à huis clos)
Le mercredi 6 février 2008

Fascicule n° 4

Sixième réunion concernant :

Le Budget des dépenses 2007-2008

et

Travaux futurs du comité (à huis clos)

et

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-41, Loi concernant des paiements
à une fiducie établie en vue de fournir du financement
à des provinces et à des territoires pour
le développement des collectivités

Y COMPRIS :

**LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-41)**

COMPARAÎT :

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député,
ministre des Finances

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Terry Stratton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron	* Hervieux-Payette, P.C.
Chaput	(or Tardif)
Cowan	* LeBreton, P.C.
De Bané, P.C.	(or Comeau)
Di Nino	Murray, P.C.
Eggleton, P.C.	Nancy Ruth
	Ringuette

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

Substitution pending for the Honourable Senator Mitchell (*December 6, 2007*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Terry Stratton

et

Les honorables sénateurs :

Biron	* Hervieux-Payette, C.P.
Chaput	(ou Tardif)
Cowan	* LeBreton, C.P.
De Bané, C.P.	(ou Comeau)
Di Nino	Murray, C.P.
Eggleton, C.P.	Nancy Ruth
	Ringuette

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Remplacement à venir pour l'honorable sénateur Mitchell (*le 6 décembre 2007*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, February 5, 2008:

Second reading of Bill C-41, An Act respecting payments to a trust established to provide provinces and territories with funding for community development.

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on division.

The Bill was then read the second time on division.

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 5 février 2008 :

Deuxième lecture du projet de loi C-41, Loi concernant des paiements à une fiducie établie en vue de fournir du financement à des provinces et à des territoires pour le développement des collectivités.

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, January 29, 2008
(10)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the deputy chair, the Honourable Terry Stratton, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Chaput, Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (8).

In attendance: Guy Beaumier and Shahrzad Mobasher Fard, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 13, 2007, the committee continued its examination of the expenditures set out in the estimates for the fiscal year ending March 31, 2008. (*For complete text of order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESS:

Canada Public Service Agency:

Karen Ellis, Senior Vice-President, Workforce and Workplace Renewal.

Senator Stratton made a statement.

Ms. Ellis made a statement and answered questions.

At 10:58 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière suppléante du comité,

Heather Lank

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, February 5, 2008
(11)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day in camera at 9:33 a.m., in room 705, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Chaput, Day, De Bané, P.C., Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (10).

In attendance: Guy Beaumier, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 29 janvier 2008
(10)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Terry Stratton (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Chaput, Di Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (8).

Également présents : Guy Beaumier et Shahrzad Mobasher Fard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 13 novembre 2007, le comité poursuit son examen du budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Agence de la fonction publique du Canada :

Karen Ellis, vice-présidente principale, Renouvellement de la main-d'œuvre et du milieu de travail.

Le sénateur Stratton fait une déclaration.

Mme Ellis fait une déclaration puis répond aux questions.

À 10 h 58, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 5 février 2008
(11)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 9 h 33, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Chaput, Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (10).

Également présent : Guy Beaumier, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda.

It was agreed that senators' staff be authorized to remain in the room during this meeting.

At 10:16 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, February 6, 2008
(12)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:38 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Chaput, Day, De Bané, P.C., Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (10).

In attendance: Philippe Le Goff, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 5, 2008, the committee began its examination of Bill C-41, An Act respecting payments to a trust established to provide provinces and territories with funding for community development.

APPEARING:

The Honourable James Michael Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESS:

Privy Council Office:

Louis Lévesque, Deputy Minister, Intergovernmental Affairs.

The Chair made a statement.

Mr. Flaherty and Mr. Lévesque each made a statement and answered questions.

At 8:13 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-41, An Act respecting payments to a trust established to provide provinces and territories with funding for community development.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry, on division.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the preamble carry, on division.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la salle durant la séance.

À 10 h 16, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 6 février 2008
(12)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 38, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Chaput, Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (10).

Également présent : Philippe Le Goff, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 février 2008, le comité entreprend son examen du projet de loi C-41, Loi concernant des paiements à une fiducie établie en vue de fournir du financement à des provinces et à des territoires pour le développement des collectivités.

COMPARAÎT :

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOIN :

Bureau du Conseil privé :

Louis Lévesque, sous-ministre, Affaires intergouvernementales.

Le président fait une déclaration.

MM. Flaherty et Lévesque font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 20 h 13, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-41, Loi concernant des paiements à une fiducie établie en vue de fournir du financement à des provinces et à des territoires pour le développement des collectivités.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu de reporter l'adoption du préambule.

Il est convenu d'adopter l'article 1, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le préambule, avec dissidence.

It was agreed that Bill C-41 carry, on division.

Il est convenu d'adopter le projet de loi C-41, avec dissidence.

It was agreed that the chair report Bill C-41 to the Senate.

Il est convenu que le président fasse rapport au Sénat du projet de loi C-41.

At 8:28 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 20 h 28, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, February 7, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-41, An Act respecting payments to a trust established to provide provinces and territories with funding for community development has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, February 5, 2008, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 7 février 2008

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-41, Loi concernant des paiements à une fiducie établie en vue de fournir du financement à des provinces et à des territoires pour le développement des collectivités a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 5 février 2008, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, January 29, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m. to study the Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2008. Topic for this meeting: Public Service.

Senator Terry Stratton (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Good morning, everyone, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Terry Stratton. I represent the province of Manitoba in the Senate and I am deputy chair of the committee.

[*English*]

The Chairman, Joseph Day, is unable to be with us today, therefore I am pleased to assist in chairing this meeting.

Welcome to this tenth meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. The committee's field of interest is government spending and operations, including reviewing the activities of officers of Parliament and those various individuals and groups that help parliamentarians to hold the government to account. We do this through estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation acts and other matters referred to the Senate.

Today, I am pleased to welcome Karen Ellis, Senior Vice-President, Workforce and Workplace Renewal, of the Canada Public Service Agency. This is the agency formerly known as the Public Service Human Resources Management Agency of Canada. The name was changed in April 2007. It is the focal point for people management in the public service and reports to Parliament through the President of the Treasury Board, the Honourable Vic Toews.

Thank you for being with us today, Ms. Ellis. I would like to mention that Ms. Ellis has been invited to appear before the committee to expand on issues raised during the two previous meetings of the committee. The November 28 meeting with officials from the Treasury Board and the Canada Public Service Agency was the result of the November 14, 2007 testimony of Maria Barrados, President of the Public Service Commission. She appeared before the committee to discuss the *Public Service Commission 2006-2007 Annual Report*. These meetings raised a number of issues that the committee is interested in addressing, including term versus indeterminate hiring and turnover rates in the public service.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 29 janvier 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour étudier le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008. Sujet de la réunion : la fonction publique.

Le sénateur Terry Stratton (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le vice-président : Bonjour à tous et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Terry Stratton. Je représente la province du Manitoba au Sénat et je suis vice-président du Comité.

[*Traduction*]

Comme notre président, Joseph Day, ne peut pas être des nôtres aujourd'hui, je suis heureux d'apporter ma contribution en présidant cette séance.

Je vous souhaite la bienvenue à cette dixième réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Ce comité concentre ses travaux sur les dépenses et les opérations gouvernementales. Il examine notamment les activités des agents du Parlement et des différents individus et groupes qui suivent de près la gestion gouvernementale. Nous nous acquittons de ce mandat au moyen d'estimations des dépenses effectuées par les agents du Parlement et des fonds dont ils disposent pour s'acquitter de leurs fonctions, et par le truchement de lois de mise en œuvre et d'autres dossiers soumis au Sénat.

C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue aujourd'hui à Karen Ellis, vice-présidente principale, Renouvellement de la main-d'œuvre et du milieu de travail, à l'Agence de la fonction publique du Canada. Cette agence s'appelait autrefois Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Son nom a été changé en avril 2007. Elle sert de carrefour pour la gestion des ressources humaines dans la fonction publique et rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du président du Conseil du Trésor, l'honorable Vic Toews.

Merci d'être des nôtres aujourd'hui, madame Ellis. J'aimerais souligner que Mme Ellis a été conviée à comparaître devant le comité afin de fournir de plus amples détails sur des questions soulevées lors de nos deux dernières séances. La réunion du 28 novembre à laquelle ont participé les représentants du Conseil du Trésor et de l'Agence de la fonction publique du Canada faisait suite au témoignage de Maria Barrados, présidente de la Commission de la fonction publique, le 14 novembre 2007. Elle comparaisait alors devant le comité pour discuter du *Rapport annuel de la Commission de la fonction publique pour 2006-2007*. Ces réunions ont permis de mettre en lumière différents sujets que le comité souhaite approfondir, y compris le recrutement d'employés temporaires versus l'embauche d'employés nommés pour une période indéterminée ainsi que les taux de roulement dans la fonction publique.

I would like to thank you for taking the time to be with us today. I am aware that Treasury Board officials were unable to be with us today, but I am confident that you will be able to help us with our remaining issues. I would ask you if you would make your presentation and then we will open the floor to questions.

Karen Ellis, Senior Vice-President, Workforce and Workplace Renewal, Canada Public Service Agency: I am a Senior Vice-President with the Canada Public Service Agency, and I head the Workforce and Workplace Renewal Sector.

[Translation]

I know that you are interested in a number of specific issues related to the management of people in the public service. Before we delve into those issues, permit me to set the stage by briefly describing the new regime for managing human resources that was launched in 2003, and which continues to take shape across the public service. This change came when Parliament adopted the Public Service Modernization Act.

[English]

The fundamental shift with this new regime is that deputy heads and line managers now have primary responsibility and more flexibility for managing their human resources. This includes responsibility for recruitment, staffing, employment equity, official languages and human resources planning.

When looking at employment equity, for example, this means the deputy heads are responsible for preparing their own employment equity plans, reviewing employment systems, identifying and eliminating barriers to employment and showing that they are making reasonable progress toward achieving employment equity objectives.

The role of the Canada Public Service Agency is to guide, support and monitor departments as they fulfill their responsibilities for managing people. We do this in three ways: through our leadership, through our service and help to departments and through integrity. By integrity, we mean helping with the monitoring and reporting of how departments are doing in these areas.

Our work touches the approximately 200 institutions that are part of the federal public service, which is the largest and most complex enterprise in Canada.

[Translation]

The work of public servants is carried out in an increasingly complex and interconnected world, especially given the ubiquitous impacts of globalization and technology on all aspects of our work. A high performance public service is essential to Canada's success in the world. And the performance of the public service depends on the talent and performance of its people.

Je vous remercie donc d'avoir pris le temps d'être avec nous aujourd'hui. Je sais que les représentants du Conseil du Trésor n'ont pas été en mesure de vous accompagner, mais je suis persuadé que vous serez capable de nous aider à éclaircir les questions qu'il nous reste. Je vous invite maintenant à faire votre déclaration, après quoi les sénateurs pourront vous poser leurs questions.

Karen Ellis, vice-présidente principale, Renouvellement de la main-d'œuvre et du milieu de travail, Agence de la fonction publique du Canada : Je suis vice-présidente principale à l'Agence de la fonction publique du Canada et je dirige le Secteur du renouvellement de la main-d'œuvre et du milieu de travail.

[Français]

Je sais que plusieurs enjeux spécifiques concernant la gestion des personnes dans la fonction publique vous intéressent. Avant d'aborder le sujet, permettez-moi de décrire brièvement le nouveau régime de gestion des ressources humaines, qui a été lancé en 2003 et qui continue à se préciser dans toute la fonction publique. Ce changement a suivi l'adoption par le Parlement de la Loi sur la modernisation de la fonction publique.

[Traduction]

Sous le nouveau régime, le principal changement concerne les administrateurs généraux et les gestionnaires hiérarchiques, qui ont désormais la responsabilité principale de la gestion des ressources humaines et jouissent d'une plus grande flexibilité pour ce faire. Leur responsabilité comprend le recrutement, la dotation, l'équité en matière d'emploi, les langues officielles et la planification des ressources humaines.

Par exemple, au chapitre de l'équité en matière d'emploi, les administrateurs généraux sont dorénavant chargés de préparer leur propre plan, d'examiner les systèmes d'emploi, de déceler et d'éliminer les obstacles à l'emploi et de démontrer qu'ils accomplissent des progrès raisonnables vers l'atteinte des objectifs relatifs à l'équité en matière d'emploi.

Le rôle de l'Agence de la fonction publique du Canada est de guider, d'appuyer et d'observer les ministères en ce qui a trait à leurs responsabilités liées à la gestion des personnes. Pour ce faire, trois éléments entrent en jeu : notre leadership, nos services et notre aide aux ministères, et notre soutien aux fins de l'intégrité. Dans ce dernier cas, il s'agit de contribuer au contrôle des actions des ministères à ce chapitre et des rapports à produire à cet effet.

Nos activités touchent environ 200 organisations qui composent la fonction publique fédérale, soit la plus grande et la plus complexe entreprise du Canada.

[Français]

Les fonctionnaires accomplissent leurs tâches dans un monde de plus en plus complexe et étroitement lié, particulièrement avec l'omniprésence de la modernisation et de la technologie sur tous les aspects de notre travail. La prospérité du Canada dans le monde passe par une fonction publique très performante. La performance de la fonction publique dépend du talent et du rendement de ses membres.

[English]

In this context the public service is facing well-known demographic challenges and a highly competitive labour market. We are well aware of the issues and of the work we need to do to build and sustain a strong public service.

In response, the Clerk of the Privy Council, the head of the public service, has made renewal a top priority. This has given our work a new focus and energy.

The four foundations of renewal are: integrated planning, recruitment, employee development and enabling infrastructure.

Integrated planning is the foundation and the powerhouse of renewal that links business and human resources planning. It is about enabling the full use of flexibilities under the Public Service Modernization Act and facilitating achievement of both employment equity and official languages objectives.

[Translation]

Recruitment is critical to renewal in order to renew and sustain capacity at all levels.

[English]

Employee development is about fostering leadership at all levels and ensuring that employees have meaningful work to do in a supportive environment.

Enabling infrastructure means having the right systems and processes in place to ensure effective planning, recruitment and development.

Deputy heads and their departments are engaged in renewal. Each organization puts its energy into the areas of renewal that are most pressing relative to its particular business circumstances and needs.

I look forward to speaking in more depth about the relationship between issues you have identified as important and our broader renewal agenda. In particular, you have noted concerns about the level of use of casual and term employment, turnover generally, the need for human resources planning and improving results on employment equity.

As Madam Barrados indicated during her appearance before this committee on November 14, 2007, the data used by the Public Service Commission in relation to employee turnover is fairly crude. Work is underway to clarify what we mean by terms such as mobility, turnover, temporary workforce, et cetera.

[Traduction]

Dans ce contexte, la fonction publique est aux prises avec des défis démographiques bien connus et doit composer avec un marché du travail très concurrentiel. Nous sommes très conscients des enjeux à cerner et du travail à accomplir pour bâtir et maintenir une fonction publique forte.

Dans cette optique, le greffier du Conseil privé, à titre de chef de la fonction publique, a fait du renouvellement une priorité, ce qui donne à notre travail une nouvelle orientation et une énergie renouvelée.

Les quatre piliers du renouvellement sont la planification intégrée, le recrutement, le perfectionnement des employés et l'infrastructure habilitante.

La planification intégrée est la base et la force du renouvellement qui établit des liens entre la planification des activités et la planification des ressources humaines. Elle consiste en fait à permettre la pleine utilisation de la marge de manœuvre offerte par la Loi sur la modernisation de la fonction publique et à faciliter l'atteinte des objectifs liés à l'équité en matière d'emploi et aux langues officielles.

[Français]

Le recrutement est essentiel au renouvellement afin de renouveler et de maintenir la capacité de production à tous les niveaux.

[Traduction]

Le perfectionnement des employés consiste à favoriser le leadership à tous les niveaux et à assurer que les employés font un travail stimulant dans un milieu favorable.

L'infrastructure habilitante permet d'avoir les bons systèmes et procédés en place pour assurer une planification, un recrutement et un perfectionnement efficaces.

Les administrateurs généraux et leurs ministères participent au renouvellement. Chaque organisation met son énergie dans les domaines les plus urgents du renouvellement en fonction de ses activités et de ses besoins propres.

J'ai hâte de pouvoir parler plus en détail des liens entre les questions que vous avez établies comme importantes et notre programme global de renouvellement. Plus précisément, vous avez exprimé des préoccupations concernant le degré d'utilisation des emplois à durée déterminée et des emplois occasionnels, le roulement du personnel en général, ainsi que le besoin de planifier les ressources humaines et d'améliorer les résultats au chapitre de l'équité en matière d'emploi.

Comme Mme Barrados l'a affirmé lorsqu'elle s'est adressée à vous le 14 novembre 2007, les données utilisées à la Commission de la fonction publique au sujet du roulement du personnel sont assez brutes et des travaux sont en cours pour clarifier ce que nous entendons par mobilité, roulement et personnel temporaire, notamment.

We need to refine and analyze the data in relation to those definitions. Trends have been identified and they deserve closer reflection and attention.

[*Translation*]

There is, and will always be, some tension between working on the longer-term fundamental shifts towards better planning, recruiting and employee development, and the need to meet shorter-term operational requirements.

[*English*]

Each department tackles its own particular challenges in these areas.

As a public service, the better we become at planning, the more effective we become at recruitment, staffing and developing our people for maximum performance in the service of Canadians.

Collectively, we are taking important steps to renew and sustain an excellent public service for Canada. A culture change is taking shape. It will take time and we need to think about that change in terms of steady and sustainable progress driven by focus and commitment at every level in the system.

This concludes my opening remarks. I would be pleased to take your questions.

Senator Ringuette: I could take the entire allotment of time for my questions in this interesting field.

You indicate that you are responsible for the workforce and workplace renewal sector. For the benefit of my colleagues and the people listening to us, could you indicate the difference between your organization, the Canada Public Service Agency, and the Public Service Commission? How do you differ in mandate?

Ms. Ellis: I will certainly speak to that. I believe we have also provided an attachment to my opening remarks that will be helpful for later reference.

The Public Service Commission is an independent agency reporting to Parliament. It has a large focus in its mandate regarding the audit and verification function of how departments are performing on staffing as well as the use of their delegations that the Public Service Commission has given them for staffing. There is a very specific role in legislation.

The second thing that the Public Service Commission does is provide services in terms of recruitment to departments. This is an optional service, and I have been in briefings where I have learned a bit about how they play that role. They talked about 12 to 15 departments that have worked in very close partnership with the commission for quite a number of years and had a very successful partnership in recruitment.

Il nous faut épurer et analyser les données concernant ces définitions. Cela dit, des tendances ont été décelées et méritent plus de réflexion et d'attention.

[*Français*]

Il existe et il existera toujours une certaine tension entre les changements fondamentaux de plus longue durée pour améliorer la planification, le recrutement et le perfectionnement des employés et le besoin de satisfaire les exigences opérationnelles à court terme.

[*Traduction*]

Chaque ministère fait face à ses propres défis dans ces domaines.

En tant que fonction publique, plus nous nous améliorons au chapitre de la planification, plus nous devenons efficaces en ce qui concerne le recrutement, la dotation et le perfectionnement de nos employés afin d'atteindre un rendement optimal au service de la population canadienne.

Nous prenons collectivement des mesures importantes pour renouveler et soutenir une excellente fonction publique pour le Canada. Un changement culturel est en cours. Cela prendra du temps et nous devons voir ce changement comme une progression régulière et durable, dictée par des efforts convergents et l'engagement à tous les niveaux du système.

Cela conclut mes remarques d'ouverture. Je me ferai maintenant un plaisir de répondre à vos questions.

Le sénateur Ringuette : Je pourrais utiliser tout le temps à notre disposition pour poser mes questions tellement ce domaine est intéressant.

Vous avez indiqué être responsable du secteur du renouvellement de la main-d'œuvre et du milieu de travail. Pour la gouverne de mes collègues et des gens qui nous écoutent, pourriez-vous nous expliquer la différence entre votre organisation, l'Agence de la fonction publique du Canada, et la Commission de la fonction publique? En quoi vos mandats respectifs diffèrent-ils?

Mme Ellis : Je peux certes vous répondre à ce sujet. Je crois que nous avons également joint à ma déclaration préliminaire un document qui pourra vous être utile pour références futures.

La Commission de la fonction publique est un organisme indépendant qui rend des comptes au Parlement. Son mandat porte d'une manière générale sur la fonction de vérification quant au rendement des ministères en matière de dotation et à leur utilisation des pouvoirs que leur délègue la Commission à cet égard. Il s'agit d'un rôle établi très clairement dans la loi.

La Commission de la fonction publique offre également des services aux ministères en matière de recrutement. J'ai assisté à des séances d'information où j'ai pu en apprendre davantage sur ces services qui sont optionnels. Il était question de 12 à 15 ministères qui ont travaillé en étroite collaboration avec la Commission pendant bon nombre d'années et obtenu d'excellents résultats avec ce partenariat pour le recrutement.

As Madam Barrados says, that service is optional and they like to offer that service to departments. One of the key messages she has shared is when departments are very precise and clear on the needs they have for the kind of people they need, the Public Service Commission can get great results by recruiting on campus. There are two functions: The first is the legislative or audit function on staffing and areas that the public service delegates to deputy ministers to exercise staffing. The second function is the service side that the commission offers in terms of recruitment.

Again, the Canada Public Service Agency is a central agency. Our role is one of enabling, meaning that we provide guidance, help and support to departments to actually do the work needed to manage their human resources.

As I mentioned in my opening remarks, the shift with the Public Service Modernization Act was really to give to the deputy heads and their teams in the departments that primary responsibility for managing people, talent and performance.

We develop policies in consultation with departments; we get those policies rolled out into departments. We give them advice, help and interpretation on how to implement those policies. We also do our own particular type of monitoring and review of how departments are performing. They report into us on areas for which we are responsible.

I can give you concrete examples in my own area. I am responsible for employment equity which involves getting the reports in from departments on how they are doing on employment equity. I look after official languages, so I would get reports in from departments on how they are doing on that. Values and ethics is another area. My colleagues in the agency have other specialty areas where they provide policy and guidance to departments and the reports come in each year.

We have visibility. We help departments see how they are performing in the different areas based on their own reporting to us, and then they are able to make plans to improve different areas if there is a gap.

Senator Ringuette: I must admit that I find there is a great deal of bureaucracy.

As I say constantly, we are in the service industry. People should come first and that is the priority in regards to human resources. I am sorry, but I really do not understand why you give guidelines and elaborate on policy. That should be done by the departments. That is the bottom line. In general, policies should be given by Treasury Board. I have some issues about the existence and the purpose of the agency.

What is your annual operating budget?

Comme l'indique Mme Barrados, c'est un service facultatif que la Commission aime bien offrir aux ministères. Elle a notamment fait valoir que la Commission de la fonction publique pouvait se montrer très efficace dans le recrutement sur les campus lorsque les ministères étaient en mesure d'exprimer avec précision et clarté leurs besoins en ressources humaines. La Commission exerce donc deux fonctions. Il y a d'abord la fonction législative de vérification quant aux activités de dotation et aux domaines dans lesquels les sous-ministres exercent des pouvoirs délégués par la Commission en la matière. L'autre fonction s'articule autour des services offerts par la Commission au chapitre du recrutement.

Je répète que l'Agence de la fonction publique du Canada est un organisme central. Notre rôle consiste à habiliter, c'est-à-dire à fournir de l'orientation, de l'aide et du soutien aux ministères qui prennent les mesures nécessaires à la gestion de leurs ressources humaines.

Comme je l'ai indiqué dans mes observations préliminaires, la Loi sur la modernisation de la fonction publique a surtout eu pour effet de donner aux administrateurs généraux et à leurs équipes au sein des ministères la responsabilité principale en matière de gestion des personnes, du talent et du rendement.

Nous élaborons des politiques en consultation avec les ministères; nous leur en confions ensuite l'application. Nous les conseillons et les aidons quant à la façon d'interpréter ces politiques et de les mettre en œuvre. Nous avons également un rôle à jouer pour ce qui est du contrôle et de l'examen du rendement des ministères. Ils nous présentent des rapports relativement aux questions dont nous sommes responsables.

Je pourrais vous donner des exemples concrets tirés de mon propre secteur. Comme je suis responsable de l'équité en matière d'emploi, je dois obtenir des rapports des ministères quant à leurs résultats à ce chapitre. Il en va de même pour les langues officielles. Les valeurs et l'éthique relèvent également de mes responsabilités. Mes collègues de l'Agence ont leurs propres domaines de spécialité dans lesquels ils fournissent une orientation stratégique aux différents ministères qui doivent leur présenter un rapport annuel.

Nous jouissons d'une bonne visibilité. Nous aidons les ministères à évaluer leur rendement sous différents aspects en fonction des rapports qu'ils nous soumettent; ils sont ainsi en mesure d'établir des plans afin d'apporter les différentes améliorations pouvant s'imposer.

Le sénateur Ringuette : Je dois vous avouer que je trouve tout cela très bureaucratique.

Comme je le dis toujours, nous évoluons dans le secteur des services. La personne devrait passer en premier lieu et constituer notre priorité pour ce qui est des ressources humaines. Je suis désolée, mais je ne comprends pas vraiment la raison pour laquelle vous émettez des lignes directrices et élaborez des politiques. Ce sont les ministères qui devraient s'en charger et assumer cette responsabilité. D'une manière générale, les politiques devraient être émises par le Conseil du Trésor. Je m'interroge sur la raison d'être de votre agence.

Quel est votre budget de fonctionnement annuel?

Ms. Ellis: For the agency itself?

Senator Ringuette: Yes.

Ms. Ellis: I would have to check on that. I do not have that information immediately available, but we could get that.

Senator Ringuette: Could you send that to the clerk?

Ms. Ellis: Yes. I did not come to speak about financial estimates, but we can get that information easily with a follow-up. Sorry, I do not want to give you the incorrect number.

Senator Ringuette: You can give a ball-park figure. You are a vice-president.

Ms. Ellis: I think it is in the range, to be confirmed, of about \$62 million in terms of our overall budget.

Senator Ringuette: How many people do you employ?

Ms. Ellis: This is again an estimate, but about 500 people.

Senator Ringuette: Where are they located?

Ms. Ellis: I think we have one or two people in regions, but we are primarily in Ottawa.

Senator Ringuette: I would like to investigate further into the purpose, mandate and the money involved in this agency.

On the second page of your presentation, you identified that you guide, support and monitor. The Public Service Commission and not your agency takes care of monitoring and support. You say that you do that in three ways. The first one is in providing leadership. Could you give us some examples of that leadership?

Ms. Ellis: Certainly, and perhaps I can clarify that you are quite right in saying the commission provides support and guidance to departments, but that is specifically in the area of staffing and staffing delegations.

The agency provides guidance and policy in a range of other areas that the commission does not have responsibility for. These include employment equity, official languages, values and ethics. We have a duty to accommodate quite a range of issues that are not covered by the Public Service Commission. There is a very distinct role.

Senator Ringuette: However, the Public Service Commission does the audit on all of those issues.

Ms. Ellis: No, it does not. It does the audit on the staffing issues and the human resources planning-related staffing strategies. The agency does the review on, if you will, monitoring and reporting on results on all the other areas mentioned. There is a very specific role for the commission that is

Mme Ellis : Pour l'Agence elle-même?

Le sénateur Ringuette : Oui.

Mme Ellis : Il faudrait que je vérifie. Je n'ai pas cette information en main, mais je pourrais vous l'obtenir.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous la transmettre à notre greffière?

Mme Ellis : Oui. Je ne suis pas venue vous parler de nos budgets, mais il nous sera facile de vous transmettre ces chiffres ultérieurement. Désolée, mais je ne voudrais pas vous fournir une estimation erronée.

Le sénateur Ringuette : Vous pouvez nous donner une idée approximative. Vous êtes vice-présidente après tout.

Mme Ellis : Je dirais que notre budget global est d'environ 62 millions de dollars, mais cela reste à confirmer.

Le sénateur Ringuette : Combien de personnes sont à votre emploi?

Mme Ellis : C'est encore une estimation, mais je dirais environ 500 personnes.

Le sénateur Ringuette : Où travaillent ces personnes?

Mme Ellis : Je crois que nous avons une ou deux personnes dans les différentes régions, mais la plupart de nos employés sont à Ottawa.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais en savoir davantage sur la raison d'être, le mandat et le budget de votre agence.

À la deuxième page de votre mémoire, vous indiquez que votre rôle consiste à guider, appuyer et observer. C'est à la Commission de la fonction publique, plutôt qu'à votre agence, que les fonctions d'observation et d'appui incombent. Vous soulignez que trois éléments entrent en jeu dans l'accomplissement de ce rôle. Le premier est le leadership à exercer. Pourriez-vous nous fournir quelques exemples de ce leadership?

Mme Ellis : Certainement, et je pourrais aussi peut-être préciser que vous avez tout à fait raison d'affirmer que la Commission offre du soutien et de l'orientation aux ministères, mais cela s'applique expressément au secteur de la dotation et aux pouvoirs délégués en la matière.

Notre agence offre des conseils et de l'orientation stratégique dans un large éventail d'autres secteurs qui ne relèvent pas de la Commission. Il s'agit notamment de l'équité en matière d'emploi, des langues officielles, des valeurs et de l'éthique. Nous devons prendre en charge différents dossiers qui ne sont pas du ressort de la Commission de la fonction publique. Nos rôles respectifs sont donc très distincts.

Le sénateur Ringuette : Cependant, la Commission de la fonction publique s'occupe de la vérification pour toutes ces questions.

Mme Ellis : Non, pas vraiment. Elle prend en charge la vérification pour les dossiers de dotation et les stratégies en la matière qui sont liées à la planification des ressources humaines. L'agence s'occupe du suivi et de l'examen des rapports produits quant aux résultats dans tous les autres secteurs mentionnés. La

very different from the agency. We do not duplicate efforts in terms of what we are seeking from departments in the areas they report on.

Senator Ringuette: Can you provide an example of leadership?

Ms. Ellis: Certainly, we are part of the Treasury Board portfolio, by the way. The Treasury Board has other areas of policy for which it is responsible, such as labour relations, pensions and compensation. For example, we do not hold every single policy. Obviously, the commission does some things. We try to pull together the overall picture on people management and the importance of human resource management in the entire public service. Therefore, one of the areas that we show leadership in is the area of performance management.

We have two angles on this. I have a colleague who is responsible for the leadership and talent management group, which focuses on the executive community. They work on and run the whole system of performance management of executives in the public service. In my area, I am responsible for developing policy and programs for departments related to performance management for the rest of the public service. This is an important topic across the public service. I work with the other central agencies and consult with a whole range of other departments to find out what their experience and best practices have been in managing performance. We are going to pull together for the system overall policy and approaches on management which, once they get through the approvals and are shared with departments, will be something that everybody can work on. Ownership has to be taken by each organization to implement that policy and those programs.

Regarding deputy heads, there must be some coherence with policy in the sense that you have that overall, high-level policy coming from the central agencies, but departments have the job, as you rightly point out, to work with that policy in their own organization and make it effective. They very much have to take ownership of it. Often, they can tailor it a bit with some of their own internal guidelines if they want to, and set up policies to use those processes. It is important to understand the different roles.

Senator Nancy Ruth: I will change the questioning to the developing policy around saving jobs for people serving in the military reserves in Canada.

I took a press release from January 9, from your department. That press release informs us that following an announcement in Vancouver the minister remarked that the department will provide protection to reservists who return to civilian life. The press release states:

Commission a un rôle très précis qui diffère nettement de celui de l'agence. Il n'y a pas dédoublement des efforts quant aux rapports exigés des ministères dans les différents domaines.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous fournir un exemple de leadership?

Mme Ellis : Assurément. Je vous signale en passant que nous faisons partie du portefeuille du Conseil du Trésor. Celui-ci est responsable d'autres secteurs stratégiques comme les relations de travail, les régimes de pensions et la rémunération. Toutes les politiques ne relèvent donc pas de notre agence. Il va de soi que la Commission assume certaines responsabilités. Nous essayons de dégager un cadre global de gestion des personnes pour souligner l'importance de la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de la fonction publique. Par conséquent, la gestion du rendement est l'un des secteurs où notre leadership s'exerce.

Nous abordons la question sous deux angles. J'ai une collègue qui est responsable du secteur du leadership et de la gestion des talents qui se concentre principalement sur le personnel de direction. Son groupe administre et fait fonctionner tout le système de gestion du rendement des cadres supérieurs au sein de la fonction publique. Pour ma part, je suis responsable de l'élaboration de politiques et de programmes à l'intention des ministères pour la gestion du rendement dans le reste de la fonction publique. C'est un sujet de toute première importance dans toute la fonction publique. Je travaille en collaboration avec les autres organismes centraux et en consultation avec une vaste gamme de ministères pour en apprendre davantage au sujet de leurs expériences et de leurs pratiques exemplaires en matière de gestion du rendement. Nous nous employons à élaborer conjointement les politiques et les approches globales qui pourront servir à tous les gestionnaires une fois qu'elles auront été approuvées et communiquées aux différents ministères. Chacune des organisations doit assumer la mise en œuvre de ces politiques et programmes.

Pour ce qui est des administrateurs généraux, il doit exister une certaine cohérence au chapitre des politiques, car celles-ci proviennent des organismes centraux au niveau supérieur, mais chacun des ministères est tenu, comme vous l'avez si bien dit, de les appliquer au sein de son organisation pour obtenir les résultats escomptés. Dans une large mesure, chaque ministère doit assumer la responsabilité de ces politiques. Il arrive souvent que les ministères puissent les adapter partiellement en fonction de leurs lignes directrices internes et établir leurs propres modalités pour les mettre en œuvre. Il est important de bien comprendre les rôles de chacun.

Le sénateur Nancy Ruth : Je vais aborder un sujet différent pour vous parler de l'élaboration d'une politique aux fins de la préservation des emplois des personnes qui servent au sein de la réserve militaire au Canada.

J'ai en main un communiqué diffusé par votre ministère le 9 janvier dernier. On nous y informe qu'à l'occasion d'une annonce effectuée à Vancouver, le ministre a indiqué qu'on allait préserver les emplois des réservistes qui retournent à la vie civile. Voici ce qu'on peut lire dans le communiqué en question :

The strategy will include legislative changes, which will protect the civilian jobs of reservists who work for employees in federally regulated sectors and the public service. It will also provide support to student reservists.

My questions are centered on the minister's comments.

Can you tell us something about the conversations or the discussions that your department had with whoever was making this policy?

Ms. Ellis: Senator, I must apologize. I have not been involved with that particular issue so it would be inappropriate for me to try to comment on it; however, I will obtain that information for the committee.

Senator Nancy Ruth: I have a series of questions so I will read them aloud and provide you with a copy so you can get back to the committee.

Can you guess how many of these reservists are in the federal public service?

Ms. Ellis: I am sorry; I cannot hazard a guess on the answer to that question.

Senator Nancy Ruth: One of my questions is about what happens to their jobs when they leave. I ask about this because for decades some people in this country have been concerned about a public civil service being truly representative of the public.

To save and even encourage the jobs of reservists is to perhaps lean on the side of militarizing the public service, and I am hugely concerned about it. I am not one who supports the government's move in this direction. I want to know about the consultations; how many people were involved; what kind of impact you perceive it will have; the gender breakout of that and whether this is another way to imbalance the issues around women and men in the public service, and which way that imbalance would be, et cetera. I will give you a copy of those questions.

Ms. Ellis: Thank you, senator. We will get back to you in as complete a way as we can. I am sorry I do not have that information today.

Senator Eggleton: Ms. Ellis, I note your focus on the four foundations of renewal. The word "renewal" has been around for a long time in terms of the public service, and we are hoping that it will bear fruit. However, I do not know how it can easily do that given the current conditions under the Harper government's reign of terror against the public service, as evidenced by the firing of Linda Keen, President of the Nuclear Safety Commission. It is a disgusting thing that the government is doing and I wish you well in your efforts as you are up against a government that does not seem to care about renewal of the public service.

Cette stratégie comprendra des modifications législatives qui protégeront les emplois civils des réservistes qui travaillent dans un secteur sous réglementation fédérale ou dans la fonction publique. Les étudiants réservistes bénéficieront également d'un soutien.

Mes questions portent sur les commentaires formulés par le ministre.

Pourriez-vous nous parler des discussions qui ont pu avoir lieu entre votre agence et les responsables de cette politique?

Mme Ellis : Sénateur, je vous prie de m'excuser. Comme je n'ai pas travaillé dans ce dossier, il serait malvenu de ma part d'essayer de répondre à votre question; je vais toutefois me charger d'obtenir les renseignements demandés pour le comité.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai une série de questions dont je vais faire lecture et vous fournir une copie de sorte que vous puissiez fournir ultérieurement des réponses au comité.

Avez-vous une idée du nombre de ces réservistes qui font partie de la fonction publique fédérale?

Mme Ellis : Désolée, mais je ne peux pas me risquer à faire une estimation en réponse à votre question.

Le sénateur Nancy Ruth : Je me demande, entre autres, ce qu'il advient de leur emploi une fois qu'ils partent. Je me pose cette question parce que, depuis des décennies, des gens sont soucieux d'avoir une fonction publique pleinement représentative de leur population.

En protégeant les emplois des réservistes et même en les favorisant, on encourage en quelque sorte la militarisation de la fonction publique, et cela me préoccupe au plus haut point. Je ne suis pas de ceux qui appuient le gouvernement à ce chapitre. J'aimerais qu'on me parle des consultations. Je m'intéresse notamment au nombre de participants, aux répercussions que vous anticipez, à la ventilation par sexe, et j'aimerais aussi savoir si c'est une autre façon de contribuer au déséquilibre qui existe entre les hommes et les femmes au sein de la fonction publique. Je vous remettrai une copie de ces questions.

Mme Ellis : Merci, sénateur. Nous vous reviendrons là-dessus avec le plus de précision possible. Je suis désolée de ne pas pouvoir vous donner cette information aujourd'hui.

Le sénateur Eggleton : Madame Ellis, j'ai remarqué que vous insistiez sur les quatre piliers du renouvellement. Le terme « renouvellement » existe depuis longtemps au sein de la fonction publique, et nous espérons que cela portera fruit un jour. Toutefois, je ne vois pas comment cela pourrait se faire aujourd'hui, compte tenu des décisions prises en vertu du régime de terreur dans lequel le gouvernement Harper maintient la fonction publique, comme en témoigne le congédiement de Linda Keen, présidente de la Commission de sûreté nucléaire. Ce que fait le gouvernement est vraiment dégoûtant, et je vous souhaite beaucoup de succès dans vos démarches étant donné que vous affrontez un gouvernement qui ne semble pas se soucier du renouvellement de la fonction publique.

I will ask about your comments on cultural change. They were nice words but how will you bring that about? When Ms. Barrados appeared before the committee, we heard about the statistics relative to visible minorities and it would seem that they are going in the opposite direction from where they should be going. It is not clear why that is happening or what needs to be done to correct it. Also, if you cannot correct it on a volunteer basis, what kind of consequences and penalties do you have to use to ensure that departments will take this seriously?

I would like your comment on that because you have spoken to cultural change. Demonstrate that and show me how you will bring about such cultural change and, in particular, as it applies to visible minorities.

Ms. Ellis: Thank you for that question. By choosing a concrete example, I hope that my comments will give you some of the principles around some of the other areas of cultural change as well. As you say, there are many things to be done on renewal, and it takes time to do them.

In terms of the visible minority representation in the public service, the numbers are well known that we are not meeting workforce availability. However, I would say that over the last 10-15 years the overall number of all employment equity groups in the public service is increasing. There is improvement overall but we are not meeting the workforce availability. There is a gap.

In respect of cultural change, one of the main issues is awareness and linking the need to improve and increase representation through human resources and business planning in departments. The first pillar of renewal is integrated planning and is precisely because we have areas with persistent gaps or problems in the public service where we need to make progress. This means that the leadership of every department has to sit down and cascade through the whole organization, and talk about the business of the department and the human resources needed to ensure that business runs well. In doing that planning, the department has to be able to take a look at where they might have persistent gaps in the area of visible minorities, for example. If they identify that the department is falling behind in that area, they can determine how many people are required, how to recruit them and what kinds of skills and experience are required when they sit down to do their planning. They might determine that the department has a legitimate business need to do some targeted recruitment that will increase the representation of visible minorities. We can run a competitive process or a recruitment strategy that says we will give special consideration to people from visible minority groups in the process. Departments that identify persistent gaps and want to close them, they can avail themselves of the flexibilities in this staffing regime to run competitions that can help them to meet that need.

My point is that unless there are truly engaged departmental discussions to identify the gaps, they will not be able to take targeted concrete action to fix the problems. It all begins with departments getting into the kind of planning they need to do.

J'aimerais que vous me parliez du changement culturel. On nous a fait de belles promesses, mais comment entendez-vous les concrétiser? Lorsque Mme Barrados a comparu devant le comité, elle nous a fourni des statistiques sur les minorités visibles, et il semblerait qu'on fasse marche arrière. Pourquoi? Que doit-on faire pour y remédier? Ce n'est pas clair. De plus, si le problème ne se corrige pas de lui-même, quel genre de sanctions pourriez-vous imposer pour vous assurer que les ministères prennent la question au sérieux?

J'aimerais connaître votre avis à ce sujet étant donné que vous avez parlé du changement de culture. Démontrez-moi comment vous comptez procéder à un changement de culture au gouvernement et, en particulier, en ce qui concerne les minorités visibles.

Mme Ellis : Merci pour cette question. En prenant un exemple concret, j'espère pouvoir exposer certains des principes entourant d'autres volets du changement culturel. Comme vous le dites, il reste beaucoup à faire sur le plan du renouvellement, et cela ne se fait pas du jour au lendemain.

En ce qui a trait à la représentation des minorités visibles au sein de la fonction publique, les chiffres révèlent que l'effectif ne reflète pas la disponibilité de ce groupe sur le marché du travail. Toutefois, je dirais qu'au cours des dix à quinze dernières années, le nombre de membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi s'est accru au gouvernement. En général, on a observé une amélioration, mais cela demeure insuffisant.

Pour ce qui est du changement de culture, l'un des principaux enjeux consiste à sensibiliser les gens et à établir un lien entre la nécessité d'améliorer et d'accroître la représentation de ces groupes dans l'effectif et la planification opérationnelle des ministères. Le renouvellement repose principalement sur la planification intégrée, et c'est précisément parce qu'il y a des lacunes persistantes à combler dans certains secteurs de la fonction publique. Cela signifie que la direction de chaque ministère doit passer en revue l'ensemble de l'organisation, discuter des activités du ministère et des ressources humaines nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation. Dans le cadre de cette planification, le ministère doit pouvoir cerner les lacunes, notamment la sous-représentation des minorités visibles. Si le ministère détermine que ce groupe a perdu du terrain, il peut établir le nombre de personnes à embaucher, le mode de recrutement ainsi que les compétences et l'expérience requises. Il pourrait conclure qu'il a un besoin légitime de faire du recrutement ciblé afin d'accroître la représentation des minorités visibles. Nous pourrions lancer un concours ou adopter une stratégie de recrutement indiquant clairement que nous accordons une attention particulière aux membres des minorités visibles. Grâce à la flexibilité du régime de dotation, les ministères qui observent une sous-représentation au sein de leur organisation, et qui veulent y remédier, peuvent lancer des concours ciblés leur permettant de combler leurs besoins.

À mon avis, tant que les ministères n'engageront pas de discussions sérieuses afin de cerner les lacunes, ils n'arriveront pas à prendre des mesures concrètes ciblées pour régler les problèmes actuels. Tout repose sur la planification des ministères en fonction

That will link back to the role of the agency. Every year the report on employment equity is tabled in Parliament and we have departmental reports. Both are published in our management accountability framework in government so there is visibility on how departments are doing on employment equity, for example.

You asked about how people pay attention if the results are not very good. By providing year-over-year visibility, every deputy minister is evaluated on a range of issues related to their business and their human resources management. If that is found to be a particularly weak area, then there will be an expectation to make improvements. Cultural change is a slow but steady thing in our hugely complex institution. We need to have people focused on the issues and to continue to push for year-over-year improvements.

We are working on renewing our employment equity policy out of my group this year. When I presented this in various drafts to committees of deputy ministers, they were hugely supportive. They understand why it is important and they know that we need to improve the areas where there are gaps. They have said that their managers need help with how to accomplish this, how to work with the policy, how to plan better and how to work on the recruitment strategies. Once you get rolling on it, it becomes easier.

Cultural change takes time and that is why I said in my opening remarks that there is always a tension. We want to get faster results but we have to build strong foundations and get people to think and plan with explicit focus in that area to put real strategies in place. Some departments do very well and many still have room to grow.

Senator Eggleton: I understand and that is all very nice. You talked about year-over-year improvements but, in the case of visible minorities, we have slipped backwards. The numbers of recruitment hires have decreased 9.8 per cent to 8.7 per cent, I believe, over the last year or two. It is in decline so it is going in the reverse direction. How do you account for that reverse?

Ms. Ellis: I have to go back to basics. Have people identified that they need to do more specific work around recruiting and building up their workforce in terms of visible minority representation?

For some departments, it will be easier to recruit from a labour pool that has more diversity — for example, if they are in some of the larger urban centres; or there may be a real desire to hire a more representative workforce and there simply is not the workforce availability in that particular region. The experience will vary by department in terms of how successful they can be wherever they are located in the country.

If they have looked at it in their planning as a holistic thing for the department and said we have to do something about this particular gap or lack that we have, then they can implement strategies to make something change. I keep going back to basics

de leurs besoins, et cela se répercutera sur le travail de l'agence. Chaque année, le rapport sur l'équité en emploi est déposé au Parlement, et des rapports ministériels sont rédigés. Comme ceux-ci sont tous publiés dans notre Cadre de responsabilisation de gestion, on peut voir où se situe chaque ministère, par exemple, sur le plan de l'équité en matière d'emploi.

Vous avez demandé comment attirer l'attention des gens si les résultats sont mitigés. En publiant un rapport d'année en année, puisque chaque sous-ministre est évalué sur divers dossiers relatifs à la gestion des activités et des ressources humaines de son ministère. S'il se trouve qu'il y a des lacunes, on s'attendra à des améliorations à ce chapitre. Changer la culture se fait lentement, mais sûrement, au sein d'une institution aussi complexe. Il faut maintenir l'attention des gens sur ces questions et continuer d'exiger des améliorations chaque année.

Cette année, mon groupe travaille à renouveler notre politique d'équité en matière d'emploi. Quand j'ai présenté mes diverses ébauches au comité des sous-ministres, ils y étaient très favorables. Ceux-ci sont conscients de l'importance et de la nécessité de combler les lacunes. Ils ont indiqué que leurs gestionnaires avaient besoin d'aide à ce chapitre, notamment pour savoir comment se conformer à la politique, mieux planifier leur effectif et adopter les stratégies de recrutement adéquates. Ensuite, ce serait plus facile pour eux.

Le changement de culture ne se fait pas du jour au lendemain, et c'est pourquoi j'ai dit, dans ma déclaration préliminaire, qu'il y avait toujours une certaine tension. Nous voulons rapidement obtenir des résultats, mais nous devons d'abord établir des bases solides et amener les gens à y accorder une attention particulière, dans le cadre de leur planification, afin qu'ils puissent mettre en place de judicieuses stratégies. Pour certains ministères, tout va bien, alors que pour d'autres, la situation laisse à désirer.

Le sénateur Eggleton : Je comprends tout cela et c'est très bien. Par contre, vous avez parlé d'améliorations chaque année, alors qu'en fait, dans le cas des minorités visibles, nous avons fait un pas en arrière. Si je ne m'abuse, le nombre d'embauches est passé de 9,8 à 8,7 p. 100 au cours de la dernière ou des deux dernières années. On fait marche arrière. Comment expliquez-vous cela?

Mme Ellis : Il faut d'abord se poser une question fondamentale. Premièrement, les gens ont-ils déterminé qu'ils avaient besoin de faire du recrutement ciblé afin que leur effectif soit représentatif des minorités visibles?

Pour certains ministères, il est facile de recruter à partir d'un bassin de main-d'œuvre diversifié — par exemple, s'ils se trouvent dans un grand centre urbain; alors que pour d'autres, la tâche est plus ardue, lorsqu'il y a peu de membres des minorités visibles au sein de la population active dans une région donnée. La situation varie d'un ministère à l'autre, selon leur localisation.

S'ils ont intégré cette question à leur planification ministérielle et qu'ils ont convenu qu'ils devaient agir pour remédier à la sous-représentation, à ce moment-là, ils pourront mettre en œuvre des stratégies de changement. Je reviens à l'essentiel, car il sera

because unless you do the planning and the thinking, you will not have that focus on the issues that you want to address. That is where you must start.

To me, the question is: Are the departments doing the depth of planning they need to address an issue such as visible minority representation?

Senator Eggleton: You need to pay particular attention to this because from what Ms. Barrados told us, the applicants that are coming in from visible minority communities are well qualified. They have university educations and the language skills seem to not be a barrier for them — nor does their Canadian citizenship, she told us.

There is something wrong when they represent 10.4 per cent of the working population, and we are going backwards, slipping well below that in terms of the hires. This needs some particular attention.

I appreciate that you want to change the whole culture of the place and the system, but I hope you will also specifically examine some issues like this one of visible minorities to be sure we do not slip back further, because that is what gets the attention.

[Translation]

Senator Chaput: You speak a lot about integrated planning. My questions are about the policies. You said that your agency develops policies and helps to implement them in the various departments. Is there a link between the policies that you are developing for those departments and those of the Treasury Board, which also has its policies and its regulations? Are the two linked? Do you start with the Treasury Board policies and use them as a guide from which you subsequently develop your own? I would like to understand the link that you have with the Treasury Board.

Ms. Ellis: That depends on the subject. It depends on the legislative mandate given to the agency responsible for developing the policy. For example, the Treasury Board is responsible for financial compensation in the public service; pensions, for example. So they will develop the policies they need. If something in the development process affects us, they will consult us.

Senator Chaput: Is it you who are developing the policy on employment equity?

Ms. Ellis: I am developing that policy in consultation with my colleagues in the public service.

Senator Chaput: My next question has to do with the link between your agency and the Public Service Commission. On the flowchart that was part of the documentation I received, it says that the Public Service Commission is an independent agency that reports directly to Parliament. So, if you have developed a policy on employment equity, if I understand correctly, you then present it, you send it to or discuss it with the Public Service Commission that looks after hiring. What happens if they do not agree with

impossible de régler le problème si on n'a pas réfléchi d'abord à la question puis planifié en conséquence. C'est là où on doit commencer.

La question que je me pose, c'est : est-ce que les ministères font tous les efforts nécessaires de planification pour éliminer l'écart dans la représentation des minorités visibles?

Le sénateur Eggleton : Il faut s'intéresser de près à cette question, car d'après ce que Mme Barrados nous a dit, les candidats issus des minorités visibles sont très qualifiés. Ils ont souvent fait des études universitaires, et les aptitudes linguistiques ne semblent pas être une barrière pour eux — pas plus que leur citoyenneté canadienne.

Il y a forcément quelque chose qui cloche lorsqu'on sait qu'ils représentent 10,4 p. 100 de la population active, et que nous faisons marche arrière en ce qui concerne leur embauche. On doit accorder une attention particulière à cette question.

Je comprends que vous vouliez changer toute la culture organisationnelle, mais j'espère que vous tenez compte de certaines questions comme celle des minorités visibles pour vous assurer qu'on ne recule pas à ce chapitre, parce que c'est ce qui attire l'attention en ce moment.

[Français]

Le sénateur Chaput : Vous parlez beaucoup de planification intégrée. Mes questions concernent les politiques. Vous avez dit que votre agence développe et aide à la mise en œuvre de politiques pour les divers ministères. Est-ce qu'il y a un lien entre les politiques que vous développez pour les différents ministères et les politiques du Conseil du Trésor, qui a aussi sa politique et ses règlements? Est-ce qu'il y a un lien entre les deux? Est-ce que vous commencez avec les politiques du Conseil du Trésor qui forment alors un guide, et ensuite vous développez les vôtres? J'aimerais comprendre le lien que vous avez avec le Conseil du Trésor.

Mme Ellis : Cela dépend du sujet. Pour l'agence responsable d'élaborer une telle politique, cela dépend de son mandat en législation. Par exemple, le Conseil du Trésor a une responsabilité pour les questions de compensation financière dans la fonction publique; la question des pensions par exemple. Ils vont donc élaborer les politiques à ce sujet. S'il y a quelque chose dans le processus d'élaboration qui nous touche, ils vont nous consulter.

Le sénateur Chaput : Est-ce vous qui développez la politique sur l'équité en matière d'emploi?

Mme Ellis : C'est à moi de développer cette politique en consultation avec mes collègues au sein de la fonction publique.

Le sénateur Chaput : Ma prochaine question porte sur le lien entre votre agence et la Commission de la fonction publique. Il est dit sur l'organigramme, qui figure dans la documentation qui m'a été remise, que la Commission de la fonction publique est un organisme indépendant qui relève directement du Parlement. Alors, si vous avez développé une politique à l'égard de l'équité en matière d'emploi, si je comprends bien, vous la présentez ensuite, vous la remettez ou vous en discutez avec la Commission de la

your policy? Who has the last word, your agency or the commission?

Ms. Ellis: The question is not who has the last word; it is, as you said earlier, about consulting all partners and colleagues in the system — when you are developing a policy — to really find out if an idea or a concept in a policy causes problems. The situation has to be discussed and resolved. We are not going to present a policy for approval if we are not in agreement.

Senator Chaput: In terms of evaluating the policy that you develop after your consultations, who is responsible for assessing the impacts of the policy and whether its goals have been met?

Ms. Ellis: For each policy?

Senator Chaput: Yes. Let's take the employment equity policy as an example.

Ms. Ellis: That is our responsibility. Each year, we go and ask each department a series of questions as we conduct our evaluation of human resources management. Each department replies, we examine each department's reports and we evaluate their performance. It ends up on the Treasury Board website and that gives a transparency to the whole system of departmental performance in employment equity. All their statistics are clearly displayed. If some departments have shortcomings, it is a challenge that the deputy ministers of those departments must deal with. They are responsible for improving their results in specific areas, in this case, employment equity.

[English]

Senator Di Nino: I want to go back to the issue of visible minorities. I appreciate the frustration that I think has grown over the last couple of decades, if not more. However, unlike my friend, Senator Eggleton, I will not put the blame on any political party. As he says, this is an issue that has grown worse instead of getting better, notwithstanding all of the words that have been expressed over the years suggesting that efforts are being made to solve the problem.

One comment you made about some specific market areas was along the lines of there not being a workforce in some communities. Ms. Barrados told us that the public service does not seem to have any problem attracting applicants. It is not a question of insufficient numbers, according to her. There is a conflict.

Ms. Ellis: If I can clarify my answer, I was not trying to suggest there were not numbers overall in Canada. There certainly are. Madam Barrados is correct that we have great interest coming from visible minorities and, as Senator Eggleton said, highly qualified people across the board.

fonction publique qui voit à l'embauche. Qu'est-ce qui arrive s'ils ne sont pas en accord avec votre politique? Qui a le dernier mot entre l'agence et la Commission?

Mme Ellis : La question n'est pas de savoir qui a le dernier mot, mais plutôt, comme vous l'avez dit plus tôt, de consulter — quand vous êtes en train d'élaborer une politique — tous les partenaires et les collègues dans le système pour vraiment rechercher s'il y a des problèmes avec une idée ou un concept dans une politique. Il faut discuter et régler la situation. On ne va pas présenter une politique pour approbation sans un accord.

Le sénateur Chaput : En termes d'évaluation de cette politique que vous développez après consultation, qui est responsable d'évaluer les impacts de cette politique et si les objectifs ont été atteints?

Mme Ellis : Pour chaque politique?

Le sénateur Chaput : Oui. Prenons l'exemple de la politique d'équité en matière d'emploi.

Mme Ellis : C'est nous. Chaque année nous allons poser une série de questions à tous les ministères dans le contexte de notre évaluation de la gestion des ressources humaines. Chaque ministère va nous répondre; nous allons étudier les rapports de chaque ministère et donner notre évaluation de leur rendement. C'est finalement publié sur le site web du Conseil du Trésor et cela donne une visibilité à tout le système du rendement de chaque ministère concernant l'équité en emploi. Toutes leurs statistiques sont bien visibles. S'il y a une lacune, c'est aux sous-ministres des ministères en question de faire face à ce défi. Ils ont la responsabilité d'améliorer leurs résultats dans certains domaines, selon le sujet, en l'occurrence l'équité en matière d'emploi.

[Traduction]

Le sénateur Di Nino : J'aimerais revenir sur la question des minorités visibles. Je crois savoir que le niveau de mécontentement a augmenté au cours des dernières décennies, si ce n'est pas plus. Toutefois, contrairement à mon collègue, le sénateur Eggleton, je ne blâmerai aucun parti politique. Comme il l'a indiqué, c'est un problème qui a empiré au lieu de s'améliorer, malgré tout ce qu'on dit depuis des années au sujet des efforts qui sont déployés à cet égard.

Vous avez affirmé plus tôt qu'il n'y avait pas suffisamment de membres des minorités visibles au sein de la population active de certaines collectivités. Mme Barrados nous a dit que la fonction publique n'avait aucun problème à recruter des candidats. Ce n'est pas une question d'insuffisance, à son avis. Il y a donc contradiction.

Mme Ellis : Si vous me le permettez, je ne voulais pas insinuer qu'il n'y avait pas assez de candidats issus des minorités visibles au Canada. Certes, il y en a. Mme Barrados a raison de dire que nous observons un grand intérêt de la part des minorités visibles et que, comme le sénateur Eggleton l'a dit, ceux-ci sont souvent très qualifiés.

For example, however, I was in New Brunswick talking to a group there about employment equity and renewal. One of the things they said is they have a persistent gap in terms of Aboriginal employment in the region. They would like to recruit more Aboriginal persons into the workforce and they have tried campaigns to do exactly that, but there just was not the critical mass in that region to help them get the numbers they were looking for.

I am simply saying that in some regions of the country, you may not have as much of a basket of representation in the labour market to help the department meet a particular need. However, overall in Canada, Madam Barrados is absolutely right and you are right, that there is a great deal of interest across the country from the visible minority community. I am sorry if I caused confusion. I needed to give a more specific example.

Senator Di Nino: The overall numbers are still lower, is that correct?

Ms. Ellis: For visible minorities, they are still lower than workforce availability but increasing overall in the public service. They are still not good enough but they are increasing overall.

Senator Di Nino: Something like 45 per cent to 50 per cent of the public service is situated in the capital region; is that correct?

Ms. Ellis: I will get validation on that but I think there is actually 42 per cent in the National Capital Region and the rest are in other regions of Canada.

Senator Di Nino: In effect, 42 per cent of the jobs are available here. Are the visible minority hires better in the National Capital Region than in other places?

Ms. Ellis: I would have to get the actual numbers on that, but I think we have some reasonably good representation. For example, in our public service in British Columbia, we have excellent numbers on visible minority representation. I have been out there talking to groups of managers, and a large proportion of people in those rooms are visible minorities. I will have to get the exact numbers for the National Capital Region.

Senator Di Nino: I cannot recall if the report actually had a breakdown. Could you provide us with a breakdown in some reasonable manner? However you collect this information — regionally, by province, et cetera — that be would be a useful statistic to have.

Ms. Ellis: We will follow up with the committee on that information.

Senator Di Nino: Another question that has been raised is the bilingualism requirement. Has this been a problem in the hiring of visible minorities?

Ms. Ellis: The issue for a bilingualism requirement always has to be determined by the hiring manager based on the actual job and its requirements. For example, if there is a significant

Toutefois, lorsque je suis allée au Nouveau-Brunswick, j'ai rencontré un groupe avec qui j'ai discuté d'équité en matière d'emploi et de renouvellement. L'une des choses qu'on m'a dites, c'est qu'il y avait une sous-représentation persistante des Autochtones dans cette région. On aimerait y recruter davantage d'Autochtones et on a même mené des campagnes à cette fin, mais il n'y a tout simplement pas la masse critique dans cette région pour les aider à obtenir les chiffres souhaités.

Je dis simplement que dans certaines régions du Canada, il est possible qu'il n'y ait pas un assez grand réservoir de main-d'œuvre pour aider le ministère à combler un besoin particulier. En revanche, je suis d'accord avec vous ainsi qu'avec Mme Barrados pour dire qu'en général, au Canada, il y a un grand intérêt de la part des minorités visibles. Je suis désolé si j'ai semé la confusion. Il fallait que je donne un exemple plus précis.

Le sénateur Di Nino : Dans l'ensemble, les chiffres sont encore inférieurs, n'est-ce pas?

Mme Ellis : En ce qui a trait aux minorités visibles, leur représentation au sein de la fonction publique est toujours inférieure à leur disponibilité sur le marché du travail, mais on observe une hausse en général. Il y a encore du travail à faire, mais on a réalisé des progrès.

Le sénateur Di Nino : Si je ne me trompe pas, environ 45 à 50 p. 100 des emplois dans la fonction publique sont localisés dans la région de la capitale nationale; est-ce exact?

Mme Ellis : Je vais vous le confirmer, mais à l'heure actuelle, je pense que c'est environ 42 p. 100.

Le sénateur Di Nino : C'est exact. Embauche-t-on plus de membres des minorités visibles dans la région de la capitale nationale qu'ailleurs au Canada?

Mme Ellis : Je vais devoir me renseigner là-dessus pour vous donner les chiffres précis, mais je pense qu'il y a une représentation assez raisonnable. Par exemple, en Colombie-Britannique, la fonction publique est à l'image de la disponibilité des minorités visibles au sein de la population active. J'ai discuté avec un groupe de gestionnaires là-bas, et une très grande proportion des gens dans la salle étaient issus des minorités visibles. Je vais obtenir les chiffres exacts pour la région de la capitale nationale.

Le sénateur Di Nino : En fait, je ne me rappelle pas si le rapport renfermait une ventilation. Pourriez-vous nous fournir une ventilation d'une manière raisonnable? Peu importe la façon dont vous recueillez l'information — que ce soit par région, par province, et cetera. —, ces statistiques nous seront utiles.

Mme Ellis : Nous allons faire parvenir cette information au comité.

Le sénateur Di Nino : La question du bilinguisme a également été soulevée. Les exigences dans ce domaine ont-elles nui à l'embauche des minorités visibles?

Mme Ellis : Les exigences en matière de bilinguisme doivent toujours être déterminées par le gestionnaire responsable de l'embauche, en fonction du poste et de ses exigences. Par exemple,

component of service to the public or there is supervision of a bilingual workforce required for that post, then there will be a bilingual requirement for that job. It is determined objectively before the job goes up for competition. This is important to know. We have to do it by what is supposed to happen with that particular function, and then the hiring can take place.

I am not aware that there is a particularly acute problem for visible minorities in terms of bilingualism across the public service. The important point you have raised ties back to what I was saying earlier about renewal when we talk about recruitment and development of employees.

With the broader change in the public service, we are trying to say that every line manager must take the development of every employee very seriously. When they come into the public service, a good people manager will know every member of their team, their learning needs, strengths and weaknesses, and they should identify early on whether French training will need to be built into that particular employee's learning plan. The earlier we do that, whether you are a visible minority or not, the better we are at getting people prepared to move up the system. The more senior you go and as you get into supervisory roles, the more likely you will need French in order to move up in the system, particularly in the executive ranks.

What is equally important for visible minority employees or any other employee is being managed well, having ongoing performance management and learning plans and development year over year that helps them become the kind of people we need with the right skills and training. French training has to be part of our overall thinking: What is appropriate, when they need it and how to plan for it so you do not have everyone away at the same time on French training.

One of the biggest issues for both visible and non-visible minorities that I have heard directly from groups of staff is the access to French training. Again, that goes back to whether the planning has been done at the work unit level. Has the manager looked at each employee in terms of need? Has the manager planned for the French training, as it is best needed for the employee's own need while taking into consideration the needs of the organization?

I always go back to basics because that is how we actually address these bigger issues and symptoms, by conducting the fundamental people management well.

Senator Di Nino: For clarification, when you talk about French training, do you mean training in the other official language?

Ms. Ellis: Yes and some people need training in English as well.

Senator Di Nino: My question is has the need for bilingualism contributed to the under-representation of visible minorities?

si le service au public est un aspect important du poste ou que ce dernier consiste à superviser des employés anglophones et francophones, alors le titulaire du poste doit être bilingue. Cette exigence est déterminée objectivement avant que le concours ne soit ouvert. C'est important de le savoir. Il faut d'abord déterminer ce que la fonction implique, puis l'embauche peut avoir lieu.

Autant que je sache, le bilinguisme ne pose pas de problème particulier aux minorités visibles dans la fonction publique. Le point important que vous avez soulevé est lié à ce que j'ai dit précédemment à propos du renouvellement, lorsqu'il est question de recrutement et de perfectionnement.

Avec le changement plus général qui s'opère dans la fonction publique, nous essayons de faire comprendre que tous les cadres hiérarchiques doivent prendre le perfectionnement de chaque employé très au sérieux. Lorsqu'il entre dans la fonction publique, un bon gestionnaire de ressources humaines connaîtra chaque membre de son équipe, ses besoins en apprentissage, ses forces et ses faiblesses, et il doit déterminer très tôt si des cours de français doivent être intégrés à son plan d'apprentissage. Qu'il s'agisse d'un membre d'une minorité visible ou non, le plus tôt nous faisons cela, le mieux nous préparons les gens à prendre du galon. Plus vous avez de l'ancienneté et plus vous avez des fonctions de supervision, plus vous êtes susceptibles de devoir parler français pour pouvoir avancer, en particulier dans des postes de direction.

Chose tout aussi importante pour les employés, qu'ils soient issus d'une minorité visible ou non, il faut bien les gérer, avoir des plans d'apprentissage et de gestion du rendement continus et leur offrir du perfectionnement chaque année pour les aider à acquérir les compétences et la formation dont nous avons besoin. Les cours de français doivent faire partie du plan d'ensemble : il faut déterminer ce qui est approprié, à quel moment les employés en ont besoin et il faut bien planifier pour que toute l'équipe ne parte pas en même temps en formation linguistique.

L'un des plus grands problèmes, tant pour les minorités visibles que les minorités non visibles, dont des groupes d'employés m'ont parlé, c'est l'accès au cours de français. Encore une fois, il s'agit de voir si la planification a été faite au niveau de l'unité de travail. Le gestionnaire a-t-il examiné les besoins de chaque employé? A-t-il planifié la formation linguistique pour qu'elle réponde le mieux aux besoins de l'employé tout en tenant compte des besoins de l'organisation?

Je reviens toujours à la base parce que c'est de cette façon que nous réglons les problèmes et les symptômes plus importants, en assurant une bonne gestion des personnes.

Le sénateur Di Nino : À titre de précision, lorsque vous parlez de la formation en français, parlez-vous de la formation dans l'autre langue officielle?

Mme Ellis : Oui, et certaines personnes doivent recevoir une formation en anglais également.

Le sénateur Di Nino : Ma question est la suivante : les exigences en matière de bilinguisme ont-elles contribué à la sous-représentation des minorités visibles?

Ms. Ellis: I would not draw that conclusion. We have done a little research around perceptions and attitudes, not so much hard empirical data but perceptions and attitudes about the impact of bilingualism requirements in visible minority communities. My sense from that is that it was not seen as a more acute issue than for anyone else trying to find their way through their career in the public service.

The question always goes back down to whether that person, whatever group they are from, is being managed well and paid attention to in terms of their development needs for French. If they are seen to be on a track where they need that French training, is provision being made to help them obtain that training in order to move ahead for advancement and promotion in the system. Again, it goes back to how that individual is being managed by their manager.

Senator Di Nino: In her appearance before the committee, Ms. Ramcharan suggested there was a major revision of process in the employment equity policy. I believe she told us she expected this to be in place by April 2008. How is that coming along?

Ms. Ellis: That is progressing well. We are currently in the stages of seeking final approvals of our policy. I obviously cannot speak about exact dates, but we have done a lot of work over the last three years to update and sharpen up that policy on employment equity, working with departments across the public service.

One of the main pieces of feedback that I received in presenting that policy to some senior officials over the last year is, again, when you roll out the policy, we understand why it is important, we get it and we care, but would you please ensure you provide some good basic training that we can adopt in departments in order to help our managers work more effectively through planning and staffing strategies to help achieve employment equity objectives. It is a continual building of awareness.

I find it encouraging that in the last three or four months, I have hosted about four breakfasts for public servants at various levels of seniority who have been nominated and recognized by their own staff for the work they are doing to improve representation in the workforce and for their work on employment equity. They are seen as role models and people who actually care about ensuring there are lots of concrete things in place to increase representation and to accommodate employees who need it.

I talk about culture change. It happens with one engaged person at a time. As I look at those leaders that I have been meeting with, I actually see an engagement that has ripple effects. I asked them to be role models, to speak on panels and come to sessions to train managers and talk about how they do it so others can see it is not that complicated, and how much energy they have put behind it and the results they have achieved.

Mme Ellis : Je ne tirerais pas cette conclusion. Nous avons fait une petite recherche sur les perceptions et les attitudes, pas vraiment sur de véritables données empiriques, mais sur les perceptions et les attitudes en ce qui a trait à l'impact des exigences en matière de bilinguisme, au sein des minorités visibles. Ce que j'en conclus, c'est que ce n'était pas un problème plus important pour elles que pour quiconque essaie d'avancer au sein de la fonction publique.

Il faut toujours se demander si cette personne, peu importe de quel groupe elle est issue, est bien gérée et si on porte attention à ses besoins de perfectionnement en français. Si elle se dirige vers un poste où une formation en français est nécessaire, des mesures sont-elles prises pour l'aider à obtenir cette formation afin de pouvoir avancer et obtenir une promotion? Encore une fois, cela nous ramène à la manière dont le gestionnaire s'occupe de cette personne.

Le sénateur Di Nino : Lorsqu'elle a comparu devant le comité, Mme Ramcharan a dit que la politique sur l'équité en emploi faisait l'objet d'une importante refonte. Elle nous a dit, je crois, qu'elle prévoyait que la nouvelle politique serait en place en avril 2008. Où en est-on rendu?

Mme Ellis : Les travaux vont bon train. Nous en sommes maintenant à demander les approbations finales de notre politique. Je ne peux évidemment pas vous donner de dates précises, mais nous avons beaucoup travaillé au cours des trois dernières années pour mettre à jour et améliorer la politique sur l'équité en emploi, en collaboration avec tous les ministères.

Lorsque j'ai présenté cette politique à des cadres supérieurs au cours de l'année, certains m'ont dit ceci : lorsque vous expliquez la politique, nous comprenons pourquoi elle est importante et nous la prenons à coeur, mais pouvez-vous fournir une bonne formation de base que nous pouvons adapter dans les ministères pour aider nos gestionnaires à travailler plus efficacement grâce à des stratégies de planification et de dotation en personnel qui les aideront à atteindre les objectifs de l'équité en emploi? Ce sont des efforts continus de sensibilisation.

Au cours des trois ou quatre derniers mois, j'ai présidé quatre petits déjeuners à l'intention de fonctionnaires de divers niveaux qui ont été nommés et reconnus par leurs propres employés pour le travail qu'ils font pour améliorer la représentation au sein des effectifs et pour assurer l'équité en emploi. Ils sont perçus comme des modèles et des personnes qui ont à coeur de veiller à ce que des choses concrètes soient mises en place afin d'augmenter la représentation et répondre aux besoins particuliers de certains employés.

Je parle du changement de culture. Ce changement se produit avec une personne à la fois. Lorsque je regarde les dirigeants que j'ai rencontrés, je vois en fait un engagement qui a un effet d'entraînement. Je leur ai demandé d'être des modèles, de prendre la parole à des réunions et de participer à des séances pour former des gestionnaires et dire comment ils s'y prennent, pour que d'autres voient que ce n'est pas compliqué, et qu'ils parlent de l'énergie qu'ils y ont mise et des résultats qu'ils ont obtenus.

I am the kind of person who believes it takes time to do things, but if you get people involved and talking to each other, amazing things can start to happen. You do eventually build to a tipping point.

I know we have a lot of work to do, but I see leaders in the public service who take this seriously and who are getting results.

Senator Di Nino: We look forward to those results.

Senator Murray: Last night in this room, the Official Languages Committee met under the chairmanship of our friend, Senator Chaput. We had as witness your colleague, Madam Boudrias. We had a good discussion with her.

I do want, however, to very quickly, without retracing all that ground, put on the record some of the concerns that I and others raised.

First, with regard to language training, there is a fair bit of anecdotal evidence that the availability of language training varies greatly across the country. This is, if true, a serious inequity. I agree that anyone who aspires to a very senior position in the Government of Canada will need to be bilingual. If more junior people who live in Vancouver or Calgary or St. John's, Newfoundland, do not have the same opportunities for language training that their peers have in Ottawa or Montreal, this is unfair, and it is bad for bilingualism. It is bad for the reputation of language policy in this country.

It is all well and good to say that managers will have primary responsibility and more flexibility to attend to these matters. Again, we have heard anecdotal evidence of where supervisors in relatively small units are told, sure, you can let Ms. or Mr. so-and-so go off for language training, but you have to swallow the cost out of your present budget, including the cost of replacing that person during the period he or she is undergoing language training. It is all right to let the managers manage, but you have to bird-dog this thing — pardon the expression — from the centre, or there will be serious inequities.

The same applies to the question of the designation of bilingual positions. Managers need, in my opinion, a great deal of help from the centre as to what positions should or should not be designated as bilingual and at what level. One of our colleagues last night raised the question of whether there are relatively too few positions designated as the C level, which is a very high level of bilingualism. I wonder whether that is bad. I wonder whether what we need are more people at B level, which is an ability to get along in one's second language. Anyway, the criteria have to be there, and it is not a situation where I think you can leave too much flexibility in the hands of managers. There has to be real direction, not just supervision, but direction, from the centre.

Two matters came up before Christmas when Madam Barrados, the President of the public Service Commission, was here and have been alluded to earlier by senators and the first is this business of casual, part-time employees. We discussed with Madam Barrados not just the possibility, but I think, the reality that managers are using their authority to hire casuals or part-time or whatever you call them as a means of recruiting

Je suis de ceux et celles qui croient qu'il faut du temps pour faire certaines choses, mais si les gens s'engagent et se parlent, des choses incroyables peuvent se produire. Vous finissez par arriver à un point tournant.

Je sais que nous avons beaucoup de travail à faire, mais je vois des chefs de file dans la fonction publique qui prennent la chose au sérieux et qui obtiennent des résultats.

Le sénateur Di Nino : Nous avons hâte de voir ces résultats.

Le sénateur Murray : Hier soir, dans cette salle, le comité des langues officielles s'est réuni sous la présidence de notre amie, le sénateur Chaput. Votre collègue, Mme Boudrias, est venue témoigner. Nous avons eu un bon entretien avec elle.

Toutefois, j'aimerais très brièvement, sans revenir sur tout ce qui a été dit, reprendre pour le compte rendu certaines préoccupations que moi et d'autres avons exprimées.

Premièrement, selon des observations empiriques, la disponibilité de la formation linguistique varie énormément d'une région à l'autre. Si c'est vrai, il s'agit d'une injustice grave. Je conviens que quiconque aspire à un poste de haute direction dans la fonction publique doit être bilingue. Si des jeunes à Vancouver, à Calgary ou à St. John's, Terre-Neuve, n'ont pas les mêmes possibilités de suivre une formation linguistique que leurs pairs à Ottawa ou à Montréal, c'est injuste et c'est mauvais pour le bilinguisme. C'est mauvais pour la réputation de la politique sur les langues au Canada.

C'est bien beau de dire que les gestionnaires seront les principaux responsables et auront plus de souplesse pour s'occuper de ces questions. Encore une fois, nous avons entendu parler des superviseurs de petites unités de travail qui se font dire, bien sûr, vous pouvez laisser M. ou Mme Untel partir en formation linguistique, mais vous devez en absorber le coût avec votre budget actuel, y compris le coût qu'il faudra payer pour remplacer cette personne durant sa formation. C'est très bien de laisser les gestionnaires gérer, mais vous devez surveiller cela à partir du centre, sinon il y aura des injustices graves.

C'est la même chose pour la désignation des postes bilingues. À mon avis, le centre doit aider les gestionnaires à déterminer quels postes doivent être désignés bilingues et à quel niveau. Hier soir, un de nos collègues a soulevé la question à savoir qu'il y a relativement peu de postes désignés au niveau C, ce qui est un niveau très élevé de bilinguisme. Je me demande si c'est une mauvaise chose. Je me demande si nous n'avons pas besoin de plus de personnes de niveau B, c'est-à-dire qui sont capables de se débrouiller dans la langue seconde. Quoi qu'il en soit, les critères doivent être là, et ce n'est pas une situation, à mon avis, où vous pouvez donner trop de latitude aux gestionnaires. Le centre doit assurer une véritable direction, et non seulement une supervision.

Avant Noël, deux questions ont été soulevées lorsque Mme Barrados, la présidente de la Commission de la fonction publique, était ici; les sénateurs en ont parlé un peu plus tôt. Il y a d'abord la question des employés occasionnels, à temps partiel. Nous avons discuté avec Mme Barrados du fait que les gestionnaires non seulement peuvent utiliser leur pouvoir, mais ils le font effectivement pour embaucher des employés

full-time employees, thereby avoiding the disagreeable process of hiring a full-time employee and putting him or her on probation. In other words, you hire them as a casual or part-time, and then after they have shown their stuff, if they are capable, they suddenly morph into a full-time employee. There must be a policy somewhere for these more flexible managers telling them under what circumstances it is appropriate or not appropriate to hire casual employees. It must be a function of the role that the casual employee will play. Can you describe that policy to me and/or let us have a copy of the written copy of the directive that managers are expected to follow in determining whether to hire casual or part-time employees?

Finally, on the question of visible minorities, the evidence has been, and we discussed this with Madam Barrados, that there are plenty of applications from highly qualified applicants, as Senator Eggleton and Senator Di Nino mentioned, but fewer successful applicants than one might have expected. There is a reason for that somewhere. I do not know what it is, but I do not believe for a moment that there is bad faith anywhere. Is it possible that people send applications all over the place and perhaps they qualify for the job, but they get a better offer somewhere else and take it at about the same time? Some kind of a study might be made of these applications and what becomes of them and what becomes of the applicants. That can be done. There are firms that specialize in that kind of thing.

Also, I still do not have a good idea of the universe that we are dealing with here. There is a finite number of qualified people who happen also to be visible minorities. We are competing against the private sector and the provincial and municipal public sectors for personnel. There is a desire in most places in Canadian society to hire more visible minorities for all kinds of reasons. I would like to have a better idea than I have now as to what the competition is, namely, what the federal government is facing here in achieving its objective to hire more visible minorities.

Ms. Ellis: The issue around casual and short-term hiring is an important one that all of us are looking at because it does need some attention. First, casual employees cannot just automatically become indeterminate employees. They have to go through a competitive process that is open to the public.

Senator Murray: They have a leg up if they have spent a year on the job.

Ms. Ellis: A casual employee can only work for a maximum of up to 90 days.

Senator Murray: Yes, subject to a renewal I believe.

Ms. Ellis: You commented on probation, and if an employee is hired as a term employee, you asked about what policies exist. We do have a policy on term employment, and the policy that comes

occasionnels, ou à temps partiel, ou peu importe comment vous les appelez, afin de recruter des employés à temps plein, ce qui leur évite le désagrément que comportent l'embauche d'un employé à temps plein et sa période d'essai. Autrement dit, vous embauchez des employés occasionnels ou à temps partiel et après qu'ils ont montré ce dont ils sont capables, ils se transforment soudainement en employés à temps plein. Il doit bien exister une politique quelque part pour dire aux gestionnaires qui ont plus de latitude dans quelles circonstances il convient ou non d'embaucher des employés occasionnels. Ce doit être une fonction du rôle que cet employé occasionnel jouera. Pouvez-vous me décrire cette politique ou nous remettre une copie écrite de la directive que les gestionnaires sont censés de suivre pour déterminer s'ils peuvent embaucher des employés occasionnels ou à temps partiel?

Enfin, concernant les minorités visibles, nous en avons parlé avec Mme Barrados, le fait est qu'il y a beaucoup de candidats hautement qualifiés qui se présentent, comme le sénateur Eggleton et le sénateur Di Nino l'ont mentionné, mais le nombre de candidats retenus est moins élevé qu'on l'aurait cru. Il y a sûrement une raison à cela. Je ne sais pas ce que c'est, et je ne crois pas un seul instant que quelqu'un fasse preuve de mauvaise foi. Est-ce possible que des gens envoient leurs demandes partout, qu'ils soient qualifiés pour l'emploi, mais qu'ils reçoivent une meilleure offre ailleurs et l'acceptent en même temps? On pourrait mener une étude sur ces demandes, ce qu'on en fait et ce que deviennent les candidats. On pourrait faire cela. Il y a des agences qui se spécialisent dans pareilles choses.

Par ailleurs, je ne connais toujours pas très bien le milieu dont nous parlons ici. Il y a un nombre limité de gens qualifiés qui se trouvent à être membres des minorités visibles. Nous sommes en concurrence avec le secteur privé et les fonctions publiques provinciales et municipales pour ce qui est de l'embauche du personnel. À peu près partout dans la société canadienne, on cherche à embaucher plus de personnes issues des minorités visibles et ce, pour toutes sortes de raisons. J'aimerais avoir une meilleure idée de ce qu'est la concurrence, c'est-à-dire ce à quoi le gouvernement fédéral doit faire face pour atteindre ses objectifs et embaucher plus de membres des minorités visibles.

Mme Ellis : L'embauche d'employés occasionnels est une question importante que nous examinons tous parce qu'elle mérite notre attention. Premièrement, les employés occasionnels ne peuvent pas devenir automatiquement des employés nommés pour une période indéterminée. Ils doivent se soumettre à un concours ouvert au public.

Le sénateur Murray : Ils ont une longueur d'avance s'ils ont occupé l'emploi pendant un an.

Mme Ellis : Un employé occasionnel peut travailler seulement pendant une période maximale de 90 jours.

Le sénateur Murray : Oui, l'entente de travail peut être renouvelée, je crois.

Mme Ellis : Vous avez parlé d'une période d'essai, et vous avez demandé quelles sont les politiques si un employé est embauché pour une période déterminée. Nous avons effectivement une

out of our agency is that departments are to use term employment for the kinds of work that require a shorter term requirement and to use their judgment in doing that.

I will come back to why the planning is so important because there are legitimate reasons for some departments to have seasonal workers on a term. If you think of the revenue agency or Service Canada, there are legitimate business reasons, so if you have done a good plan, you will have articulated clearly why it makes sense for you to do particular kinds of short-term hiring in certain circumstances, and that is entirely defensible. In that plan, you also have to look at your longer term needs, the more permanent types of approaches you need to take for different types of specialists, backgrounds, degrees or whatever you need to make that department run, and you need to have strategies that are longer term strategies, namely, recruitment, staffing and bringing people in on an indeterminate basis through the right process.

The probationary period is there for term employees and for term employees who have become indeterminate employees. There is up to roughly 12 months of probation once someone becomes indeterminate, during which time, if performance management is being done well by the manager in the team and it looks like there is a performance issue or that the employee will not be a good one, there is flexibility not to have that employee continue with the public service.

The issue is not whether we have a probation period. The issue is whether people are using that as part of their management tool kit to manage performance and ensure we are keeping and retaining the best people in the public service.

I agree with you that we need to take a look at short-term hiring trends. Ms. Barrados identified a trend, and we are all seized of that, and the key to figuring out that trend is how it connects to the plan for what a department needs in terms of its human resources. How many people does it need, of what type, and what backgrounds, and how will it bring them in, develop them and turn them into the kinds of public servants who do an excellent job?

It is all connected to what I talked about in terms of renewal. If you do not have a plan for how you are hiring, you will sometimes have to take some of those shorter term routes to meet immediate business needs, and sometimes that is entirely legitimate. As you get better at figuring out the overall picture, you will get better at the strategies you use for meeting those needs and, preferably, you will move over time to do as many indeterminates as you can in the right way and use the short term for the truly immediate needs that you cannot meet any other way. As you get a better handle on the overall picture, you are able to be more selective and effective in your strategies. The longer term changes we make will

politique qui dit que les ministères doivent avoir recours à des employés pour une période déterminée afin de répondre à des besoins à plus court terme et qu'ils doivent utiliser leur jugement à cette fin.

Je vais revenir sur l'importance de la planification parce que certains ministères ont des raisons légitimes de faire appel à des employés saisonniers pour des périodes déterminées. Si vous prenez l'agence du revenu ou Service Canada, il y a des raisons opérationnelles légitimes, alors si vous avez un bon plan, vous aurez articulé clairement pourquoi il est logique d'embaucher des employés à court terme dans certaines circonstances, et c'est tout à fait justifiable. Dans ce plan, vous devez aussi examiner vos besoins à plus long terme, les approches plus permanentes que vous devez prendre pour embaucher différents types de spécialistes, qui ont les antécédents, les diplômes ou tout ce dont vous avez besoin pour que le service fonctionne, et vous devez avoir des stratégies à plus long terme, c'est-à-dire des stratégies de recrutement, de dotation en personnel et d'embauche d'employés nommés pour une période indéterminée, en suivant le processus approprié.

La période d'essai existe pour les employés nommés pour une période déterminée et ceux d'entre eux qui sont devenus des employés nommés pour une période indéterminée. Ces derniers doivent se soumettre à une période d'essai d'environ 12 mois durant laquelle, si la gestion du rendement est bien faite par le gestionnaire de l'équipe et qu'on constate que l'employé en question a un problème de rendement ou ne sera pas un bon élément, on a la souplesse voulue pour faire en sorte que cet employé ne reste pas dans la fonction publique.

La question n'est pas de savoir si nous avons une période d'essai. C'est de savoir si les gens l'utilisent comme un outil de gestion pour gérer le rendement et s'assurer de garder les meilleurs éléments dans la fonction publique.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faut examiner la tendance de l'embauche à court terme. Mme Barrados a cerné une tendance, et nous en sommes tous conscients et nous pourrions la comprendre en établissant un lien avec les ressources humaines dont un ministère a besoin. Combien de personnes a-t-il besoin, qui sont ces gens et quels sont leurs antécédents, et comment va-t-on les embaucher, veiller à leur perfectionnement et faire d'eux des fonctionnaires qui font un bon travail?

Tout est lié au renouvellement dont j'ai parlé. Si vous n'avez pas de plan d'embauche, vous devrez parfois prendre ces raccourcis pour répondre aux besoins opérationnels immédiats, et c'est parfois tout à fait légitime. À mesure que vous réussissez à brosser l'ensemble du tableau, vous utilisez les bonnes stratégies pour répondre à ces besoins et vous réussissez avec le temps à embaucher, de la bonne façon, autant d'employés pour une période indéterminée que vous le pouvez et à avoir recours à des employés à court terme pour répondre aux besoins vraiment immédiats que vous ne pouvez pas combler autrement. Quand vous réussissez à bien cerner l'ensemble du tableau, vous êtes

start to help address some of these symptoms that are being highlighted as real issues, and they are real issues.

On the second issue on visible minorities, you said that it would be good to do some study, and I believe the Public Service Commission has been working on what they call “the drop-off study” on visible minorities, namely, the number of applicants who have put their applications into the process, get to a certain point in the process and then there is a drop-off rate in terms of how many get hired. That has been identified by the commission. I know they have worked on a study, and we will also be working with them to try to dig deeper into what is causing that drop-off. The point you made that some of them may be applying in a range of sectors at the same time and may get something faster than they might get out of the public service may be something that influences their decision. I agree with you, and I think we agree in the system, that we need to know the underlying reasons for the drop-off rate and figure out how we can address that across the system. Although there is a current ongoing study there needs to be more in-depth understanding of what is happening. It is not always easy to see exactly the cause or effect on something like that. There are often multiple factors.

Senator Murray: I will interrupt to say that I do not think we as a federal apparatus have solid information as to the rest of Canadian society, be it the provincial, municipal, public or private sector. That is the competitive environment, and the people with whom we compete. We need to know more.

Ms. Ellis: We will take note of that. We may have some information. I do not know how in-depth it is, but we will certainly send the committee what we have to show as a comparison. For example, in certain sectors, the private sector is doing better in terms of visible minority representation rates. It would be good to know why they are more successful. I will see what we have on that and follow up.

Senator Murray: What about language issues and language training and designation of positions?

Ms. Ellis: Designation of positions really is done in relation to what is to be expected of whoever fills a particular post. The official languages group has recently developed a helpful tool that allows for managers to fill in key information about the job for which they are trying to figure out the designation, and the system tells them whether it would come out at an A, B or C level. Perhaps Madam Boudrias told you about this tool. We held a forum on best practices and official languages about a month before Christmas, and we had a fantastic turnout. We received great feedback from many line managers, saying that this was

capables d’être plus sélectifs et efficaces dans vos stratégies. Les changements à plus long terme que nous faisons vont contribuer à régler certains des symptômes que certains ont qualifiés de véritables problèmes, et ce sont de véritables problèmes.

Concernant la deuxième question à propos des minorités visibles, vous avez dit que ce serait bien d’effectuer une étude, et je crois que la Commission de la fonction publique a mené ce qu’elle appelle une « étude sur le déclin du taux de nomination » parmi les minorités visibles, c’est-à-dire l’écart entre le nombre de candidats qui ont présenté une demande d’emploi, qui ont franchi certaines étapes du processus de sélection, et le nombre de candidats qui ont été embauchés. La Commission a constaté ce problème. Je sais qu’elle a mené une étude et nous allons travailler aussi avec elle pour essayer d’aller au fond des choses et trouver la cause de ce phénomène. Vous avez dit que certains présentent peut-être une demande d’emploi dans divers secteurs en même temps et obtiennent une réponse plus rapidement ailleurs que dans la fonction publique, et c’est peut-être un facteur qui influe sur leur décision. Je suis d’accord avec vous, et je crois que nous sommes d’accord dans le réseau, pour dire que nous devons connaître les raisons profondes de ce taux et trouver comment nous pouvons régler ce problème dans l’ensemble du réseau. Même s’il y a une étude en cours, il faut creuser davantage le problème. Ce n’est pas toujours facile de voir exactement la cause ou l’effet d’une chose comme celle-là. Il y a souvent de multiples facteurs.

Le sénateur Murray : Je vais vous interrompre pour préciser que je ne crois pas qu’en tant qu’appareil fédéral, nous ayons des données solides sur le reste de la société canadienne, que ce soit au niveau provincial, municipal, public ou privé. Nous évoluons dans un milieu concurrentiel, et c’est la concurrence à laquelle nous faisons face. Il faut en savoir davantage.

Mme Ellis : Nous allons en prendre note. Nous disposons peut-être de certains renseignements. J’ignore à quel point les analyses sont fouillées, mais nous allons certainement envoyer au comité ce dont nous disposons pour établir une base de comparaison. Par exemple, dans certains secteurs, l’entreprise privée s’en sort mieux en termes de représentation des minorités visibles. Il serait utile d’en connaître la raison. Je vais voir ce que nous avons comme information et donnerai suite à votre demande.

Le sénateur Murray : Qu’en est-il des questions linguistiques, de la formation linguistique et de la désignation des postes?

Mme Ellis : La désignation des postes se fait en réalité en fonction de ce qu’on attend du titulaire du poste concerné. Le groupe des langues officielles a récemment élaboré un outil utile qui permet aux gestionnaires de fournir des renseignements essentiels au sujet de l’emploi pour lequel ils essaient d’arriver à une désignation, et le système leur dit si le niveau devrait être A, B ou C. Mme Boudrias vous en a peut-être parlé. Nous avons tenu un forum sur les pratiques exemplaires et les langues officielles, un mois environ avant Noël, et nous avons été étonnés du nombre de participants. Nous avons reçu beaucoup de

helpful for them to figure out what level of bilingualism is needed. We are working on tools that are practical for people that will help them do that.

You are right that the C level is challenging. I have to do my oral exam within about three weeks. I would say that for the executive positions, the policy is clear in terms of the C level in most cases, but there is a variation at the non-executive levels in terms of the requirement. Again, considering service to the public and supervision of a workforce, you have to figure out what level is required. We are trying to help people.

Senator Murray: What about availability of training?

Ms. Ellis: I have to be very clear about that. Every department has to look at its need for French training and figure out in terms of budget, how much the manager can spend for the training. It is not something for which the centre has a pool of funds. That has to be handled in departments because it is part of managing your workforce and making sure that you can meet the bilingualism requirements in your workforce and developing your people and investing in them accordingly.

Senator Murray: This is a problem.

Ms. Ellis: I know there are concerns about it.

Senator Murray: It is quite legitimate for a person who happens to be working in tourism in Vancouver to aspire to not just to something greater, but to something other that is greater and wants to pursue a career in the public service. If his or her manager determines that they do not need any more, or they do not need it in their own little empire, it places that employee at a considerable disadvantage in terms of his or her future track in the public service. There has to be a better way than that. There really does have to be a better way than leaving it to the managers of various departments to decide what their particular needs are and to permit or allow employees to take language training on that basis of that criteria alone. I thought we were doing better than that.

Ms. Ellis: It is a real issue, and I think the experience varies widely.

Senator Murray: You have to be on top of this. This has to come from the centre. If there is not a pool of funds or a central policy, there should be.

Senator Eggleton: Senator Murray also raised the point of inequity in terms of the training facilities and language training services in different parts of the country. He cited a number of different cities. Do I assume, therefore, that part of the decision managers make in sending somebody is about absorbing the cost? If they have to send them out of town, then that adds an additional cost. Does that have to be absorbed in their department as well? That is a further impediment, if it has to be absorbed.

rétroaction de nombreux cadres hiérarchiques qui nous ont dit que cela leur était utile pour déterminer le niveau de bilinguisme à exiger. Nous travaillons à des outils qui vont les aider dans cette tâche.

Vous avez raison de dire que le niveau C présente des défis. Je dois subir mon examen oral dans trois semaines environ. Pour ce qui est des postes de haute direction, la politique est claire, soit que la plupart du temps, il faut exiger le niveau C, mais le besoin varie aux niveaux inférieurs. À nouveau, le cadre décide du niveau de compétence linguistique requis en fonction des services à la population et du niveau de supervision des effectifs. Nous tentons de lui faciliter la prise de décisions.

Le sénateur Murray : Qu'en est-il de l'offre de cours de formation?

Mme Ellis : Je tiens à être très claire à ce sujet. Chaque ministère doit examiner ses besoins de formation linguistique en français et décider, en termes budgétaires, du montant que le gestionnaire peut y affecter. Il n'existe pas de fonds communs. L'organisme central n'a pas de fonds affectés à cette fin. L'affectation des fonds relève de chaque ministère parce que c'est lui qui voit à la gestion du personnel et à la satisfaction des exigences en matière de bilinguisme de ses employés, à leur perfectionnement et à l'investissement dans celui-ci.

Le sénateur Murray : C'est un problème.

Mme Ellis : Je sais qu'il est préoccupant.

Le sénateur Murray : Il est fort légitime pour une personne qui travaille dans le secteur du tourisme à Vancouver et qui souhaite faire carrière dans la fonction publique d'aspirer non seulement à mieux, mais également à ce qu'il y a de meilleur. Si son gestionnaire décide qu'elle n'a pas besoin de plus de formation ou que, lui, n'a pas besoin de ce niveau de compétence au sein de son petit empire, l'employé est sérieusement désavantagé sur le plan de sa carrière future au sein de la fonction publique. Il faut qu'il y ait un meilleur moyen. Il faut vraiment qu'il y ait un meilleur moyen que de laisser aux gestionnaires des divers ministères le soin de décider quels sont leurs besoins particuliers et d'autoriser les employés à suivre de la formation linguistique en fonction de ce seul critère. Je croyais que nous faisions mieux.

Mme Ellis : Le problème est réel, et je crois que l'expérience varie énormément.

Le sénateur Murray : Il faut dominer la situation. Il faut que les décisions émanent de l'organisme central. S'il n'existe pas de fonds communs ou de politique centrale, il devrait y en avoir.

Le sénateur Eggleton : Le sénateur Murray a aussi soulevé la question de la disparité en termes d'installations et de services de formation linguistique entre les différentes régions du pays. Il a cité plusieurs villes. Dois-je supposer, par conséquent, qu'une partie de la décision que prennent les gestionnaires lorsqu'ils envoient quelqu'un en formation porte sur l'absorption du coût? S'il faut qu'ils envoient un employé à l'extérieur de la ville, le coût en est d'autant plus élevé. Faut-il que ce soit leur ministère également qui l'absorbe? Dans l'affirmative, c'est un obstacle de plus.

Ms. Ellis: The bottom line is that it will depend on the case, depending where you live and what is available in terms of training, but if somebody does need to travel, it would be part of the package of making sure that person gets French training.

When I worked at National Defence our management team decided to have a central fund for French training, and then we would actually have the group discussion with all of my directors general and look at the needs for French training. I wanted people to think about the overall needs in my group: Who needed French training, what order would they go in, how would we have a backup person for when someone went on training. We managed it very proactively. I am not saying that every individual manager had to make a determination.

Senator Murray: Where was that?

Ms. Ellis: That was in Ottawa, but all I am saying is that every manager will have to tackle that issue of the language training, take it seriously and see what approach they wanted. I am giving you an example of how I managed the situation. We also have to look at other things.

Young public servants that I have talked to raised the issue of French training. Some of them have said to me that they have gone to their manager and said, "Maybe you cannot spare me for seven or eight months this year to go off on French training, but would you pay for me to take French on my own time in the evening?" They have worked that out as their learning plan. We have to look outside the box and try to look at some of the other ways that employees who have ambition can take ownership of their own learning needs. We cannot think that going away for nine months for formal French language training is the only way to learn a second language. I put time into watching TV5 and reading French newspapers because I want to keep my French up. There is a responsibility. You know that you need French when you are going to move up the system, and you want to have that conversation with your manager and figure out how you can learn that French. Maybe there is a compromise approach. Maybe it is not always going off for the nine months if someone can get a leg up early in career and we pay their university or college course and they are willing to do it in the evening.

There are two sides to that dialogue, and we need an environment where employees can say, "I want the French because I want to move up and I think I have potential. How can we work that out in my learning earlier on in my career?" The more we get managers to understand that there are different ways of tackling those issues, the better we will get at getting people with the basics in French. There will always be cases where someone goes away. Let us plan for it, help them succeed, and

Mme Ellis : Tout dépend de, par exemple, l'endroit où vous habitez et de ce qui est disponible en termes de formation, mais si quelqu'un a effectivement besoin d'aller à l'extérieur, cela ferait partie de la nécessité de faire en sorte que cette personne obtient une formation en français.

Quand je travaillais à la Défense nationale, notre équipe de gestion avait décidé de former un fonds central pour la formation en français, et nous avons eu véritables discussions de groupe avec tous les directeurs généraux et examinons les besoins de formation en français. Je souhaitais qu'ils tiennent compte des besoins globaux de mon groupe : qui avait besoin de formation en français, dans quel ordre la suivrait-il, et comment faire en sorte qu'un remplaçant puisse y aller si la personne a un empêchement. Nous en avons assuré la gestion de manière très proactive. Je ne dis pas que chaque gestionnaire a dû prendre une décision.

Le sénateur Murray : Où cela s'est-il fait?

Mme Ellis : C'était à Ottawa. Ce que j'en dis, toutefois, c'est que chaque gestionnaire devra s'attaquer à la question de la formation linguistique, la prendre au sérieux et voir de quelle façon il souhaite l'aborder. Je vous donne un exemple de la manière dont j'ai géré la situation. Il faut aussi tenir compte d'autres considérations.

Les jeunes fonctionnaires auxquels j'ai parlé ont soulevé la question de la formation en français. Certains d'entre eux m'ont dit qu'ils étaient allés voir leur gestionnaire pour lui dire que, s'il ne pouvait se passer de leurs services pour sept ou huit mois durant l'année pour suivre de la formation en français, il pourrait peut-être défrayer le coût de cours de français qu'ils suivraient le soir, après le travail. C'est ce qu'ils ont élaboré comme plan d'apprentissage. Il faut s'éloigner des sentiers battus et être ouvert à d'autres façons de faire pour les employés ambitieux qui souhaitent prendre eux-mêmes en charge leurs besoins de formation. Le départ pendant neuf mois pour suivre une formation officielle en français n'est pas la seule façon d'apprendre une seconde langue. Ainsi, moi-même, je prends le temps de regarder la chaîne TV5 et de lire des journaux en français parce que je tiens à entretenir mes connaissances en français. Il existe une responsabilité personnelle. Vous savez que vous avez besoin d'apprendre le français pour grimper les échelons, et il faut en discuter avec son gestionnaire et trouver un moyen de l'apprendre. Peut-être existe-t-il un autre moyen. Peut-être n'est-il pas nécessaire de partir pour neuf mois si le fonctionnaire peut, dès le début de sa carrière, recevoir un coup de pouce, que nous lui payons ses cours universitaires ou collégiaux et qu'il est disposé à le faire en soirée.

Il faut être deux pour dialoguer et il faut mettre en place un climat dans le cadre duquel les employés peuvent dire : « J'aimerais suivre des cours de français parce que j'aimerais grimper les échelons et je crois que j'en ai le potentiel. De quelle façon pouvons-nous inclure cette formation dans mon plan d'apprentissage tôt dans ma carrière? » Plus nous ferons comprendre aux gestionnaires qu'il existe différents moyens de régler ce genre de problèmes, plus nous serons en mesure de

importantly, when they come back, let us use the French. That is something we have to do. We invest in people to learn the language. We need have an environment where we use it.

[*Translation*]

We must have an environment where we use both official languages on a daily basis and where we encourage people to value their second language, whether it be English or French.

[*English*]

It is a holistic package. It is not only about the training. It is about what we do once we have invested in that training.

Senator Eggleton: You need to help ensure the environments are like what you had at DND.

The Deputy Chair: Ms. Ellis, the four foundations of renewal are integrated planning, recruitment, employee development and enabling infrastructure. You say “Enabling infrastructure means having the right systems and processes in place to ensure effective planning, recruitment and development.”

When you talk about the right systems and processes, does that mean they are centrally formulated here and then the regions are told what systems they will use? Does this mean that the regions have a choice of software programs specific to their regions or the application to their tasks? You say “right systems and process.” Perhaps you could expand on that for us.

Ms. Ellis: Thank you for that question. If you want to talk about some of the software or the supporting informatics systems for human resources management, we do have quite a few departments that work with one system called PeopleSoft. If they are using PeopleSoft, they would use it in Ottawa but they would also use it in the regions because a department would have a consistent system across the country. Some departments have other types of software that has been effective for them and, again, it would be the same likely throughout that department.

What we mean when we talk about the enabling infrastructure are things such as how do we make sure those systems could talk to each other and connect well if we are trying to get an overall global picture on the data we need to manage human resources well and strategically in the public service. These systems help us to know how many people have different types of degrees or backgrounds, it help us to understand where our talent pools are and to understand the bilingualism issues. How do we make the cross-references between all of these areas of policy that affect human resources and having data that gives us an interesting cut at what some of the issues or challenges might be.

fournir aux fonctionnaires la base, en français. Il y en aura toujours qui devront partir pour un certain temps. Planifions-le, aidons-les à réussir et, surtout, à leur retour, laissons-les utiliser le français. Il faut le faire. Nous investissons pour que les fonctionnaires apprennent une langue. Il faut leur offrir un milieu où ils peuvent s'en servir.

[*Français*]

Nous devons avoir un environnement où nous utilisons les deux langues officielles de façon quotidienne et encourager les gens à retenir la deuxième langue, que ce soit l'anglais ou le français.

[*Traduction*]

C'est un tout global. Ce n'est pas seulement une question de formation. Il faut aussi savoir ce que nous allons faire de cette formation, une fois que nous y avons investi.

Le sénateur Eggleton : Il faudrait favoriser la création d'un milieu comme celui que vous aviez à la Défense nationale.

Le vice-président : Madame Ellis, les quatre piliers du renouvellement de la fonction publique sont une planification intégrée, le recrutement, le perfectionnement des employés et une infrastructure habilitante. Vous dites que, par « infrastructure habilitante », il faut entendre d'avoir en place les bons systèmes et procédés qui feront en sorte que la planification, le recrutement et le perfectionnement sont efficaces.

Quand vous parlez des bons systèmes et procédés, cela signifie-t-il qu'ils sont élaborés par l'administration centrale, puis que les régions se font dire quels systèmes utiliser? Cela signifie-t-il que les régions ont le choix d'utiliser des logiciels qui leur sont propres ou l'application adaptée à leurs tâches? Vous parlez des bons systèmes et procédés. J'aimerais que vous nous en parliez davantage.

Mme Ellis : Je vous remercie d'avoir posé la question. Si vous souhaitez aborder les logiciels ou les réseaux informatiques d'appui à la gestion des ressources humaines, nous avons effectivement bon nombre de ministères qui utilisent un système appelé PeopleSoft. Si le ministère opte pour PeopleSoft, il sera utilisé à l'administration centrale, à Ottawa, et dans les régions parce que, pour qu'il soit utile, il faut que toutes les composantes du ministère utilise le même. Certains ministères ont d'autres genres de logiciels qui se sont avérés efficaces pour eux et, à nouveau, le système serait identique partout au sein du ministère.

Ce dont il est question quand nous parlons d'infrastructure habilitante, ce sont notamment la manière de faire en sorte que ces systèmes sont compatibles et peuvent dialoguer si nous tenons à un tableau complet des données dont nous avons besoin pour bien gérer les ressources humaines, de manière stratégique, dans la fonction publique. Ces systèmes nous aident à savoir combien de personnes ont des genres différents de grades ou d'antécédents professionnels, ils nous aident à savoir où sont nos ressources et de mieux cerner les exigences en matière de bilinguisme, comment faire les références croisées entre tous ces domaines de la politique qui visent les ressources humaines et obtenir les données qui nous donnent une bonne idée de certains problèmes ou défis éventuels.

The systems are important. Are they talking to each other? Can we work with the data that comes off them? We are continually working to improve those systems and, again, those are big endeavours but I think we are making progress. Let me give you a very practical example of something that we call enabling infrastructure.

The Department of Agriculture and Agri-food has piloted a system where for three or four different kinds of staffing actions, such as an acting appointment or renewing a term or something that is not a full staffing initiative they have something called their fast-track staffing and it is on their computer system. Basically those transactions are so smooth and easy to do now in that department. They can be done within a service standard of a day or two to get that particular staffing action done. That is a huge improvement of pulling together your system and making it work for you, and now quite a few other departments are picking up on that example, either having adopted that model from Agriculture Canada or developed something of their own. The point is that people are being engaged in trying to improve the work on the systems that help to move some of these processes a little faster.

The second thing on enabling infrastructure is providing tools. I have a small centre of expertise in my own sector on integrated human resources and business planning. They developed a neat tool that includes a very simple set of questions that any manager, whether a deputy minister or a local work unit manager, can go through with their team in a day, and be able to work through the core elements of their business and people needs. They would basically have the guts of a plan and could start to develop their strategies for staffing and recruitment.

We have another one on succession planning. It walks you through a whole series of questions, a kind of a track that tells you where you are vulnerable, if someone is going to be retiring, et cetera. What kind of person are you going to need to fill that gap? You can start to talk about when how we are going to make sure we have several candidates to choose from to put into that job. Enabling infrastructures are around building that basket of tools that departments can pick up and use, maybe tailor to their own needs, but helps them get a head start on doing some practical thinking around what they have to do.

The Deputy Chair: When you talk about retirement, and there is a considerable number retiring or considering retiring right now, when you have this kind of turnover and you have a significant amount of job change within the service, how do you measure whether the managers' plans are effective?

If they are getting huge turnovers, which they are, and we are having to replace large numbers of civil servants across the country due to retirement, how are you managing that flux and

Les systèmes sont importants. Peuvent-ils dialoguer entre eux? Pouvons-nous faire notre travail au moyen des données qu'ils nous fournissent? Nous sommes continuellement en train de les améliorer et, à nouveau, ce sont là d'énormes entreprises, mais je crois que nous progressons. Je vais vous fournir un exemple très concret de ce que nous qualifions d'infrastructure habilitante.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a fait l'essai d'un système au moyen duquel, pour trois ou quatre mesures de dotation, comme une nomination intérimaire ou le renouvellement d'un contrat d'emploi pour une période déterminée, en somme toute mesure qui n'est pas une véritable initiative de dotation, il dispose de ce qu'il appelle la dotation accélérée assistée à l'ordinateur. Le système a essentiellement rendu ces transactions si faciles à faire et uniformes au ministère. Désormais, on peut y prendre une pareille mesure en un jour ou deux. C'est là une nette amélioration, soit de réussir à rendre votre système utile pour vous, et maintenant, plusieurs autres ministères lui emboîtent le pas, soit en adoptant son modèle ou en élaborant leur propre système. Le point à retenir, c'est que les gens sont encouragés à améliorer le travail fait à l'ordinateur de manière à accélérer certains processus.

La deuxième exigence d'une infrastructure habilitante est de fournir les bons outils. J'ai dans mon propre secteur un petit centre d'expertise qui s'occupe de la planification intégrée des ressources humaines et des activités. Il a élaboré un outil très bien fait qui inclut une série de questions fort simples auxquelles le gestionnaire, qu'il s'agisse d'un sous-ministre ou du gestionnaire d'une section locale, peut répondre avec son équipe en une seule journée pour l'aider à dégager les éléments centraux de son plan d'entreprise et de ses besoins en ressources humaines. Il obtiendrait ainsi un plan de base et pourrait commencer à élaborer sa stratégie de dotation et de recrutement.

Nous en avons un autre utile pour la planification de la relève. Il vous guide tout au long d'une série de questions, une espèce de piste pour cerner vos vulnérabilités, les départs à la retraite prévus et ainsi de suite. De quel genre de personnes allez-vous avoir besoin pour combler une vacance? Vous pouvez dès lors commencer à planifier la façon dont vous allez vous y prendre pour disposer d'un bassin de plusieurs candidats. Pour avoir des infrastructures habilitantes, il faut réunir cet ensemble d'outils que les ministères peuvent utiliser, voire adapter à leurs propres besoins, mais qui les aident à amorcer une réflexion concrète sur ce qu'ils ont à faire.

Le vice-président : Quand vous parlez de départs à la retraite, et il existe actuellement un nombre considérable de fonctionnaires qui la prennent ou qui en envisagent la possibilité, quand on a ce genre de roulement et que tant de changements surviennent dans l'emploi au sein de la fonction publique, comment mesurez-vous l'efficacité des plans des gestionnaires?

S'ils ont un fort roulement, comme c'est le cas, et qu'il faut remplacer un grand nombre de fonctionnaires partout au pays en raison des départs à la retraite, comment assurez-vous la gestion

how are the local folks able to manage that process? Is it working out or what are you doing to effectively manage that area?

Ms. Ellis: In terms of how effective is the planning to replace?

The Deputy Chair: Well, we have all these folks retiring. You have job changes. What is the percentage of changes within departments in a given year? I believe it is 58 per cent of managers have turnover in their jobs.

The question becomes, if we have heard from you about all this wonderful process of managing and yet you get this huge turnover of retirements and job changes, what are we doing? Are we effectively carrying out the change or are we just dealing with it on an ad hoc basis?

Ms. Ellis: My main point is how is every department doing it, because we have to remember the roles and the responsibilities here is every deputy minister has to take these issues of the people side of the business as seriously as the business side of the business, because you cannot get the business done without the right people.

The bottom line is we have heard from a number of deputy ministers who have really become engaged in the basic planning that helps them address the questions like succession planning, dealing with impending retirements, making sure they are in shape to handle those pressures, they say that on average it takes two to three years for a department to get really good at integrated planning. They have told us that once you get rolling on it, once you get good at it, all the other parts start to fall in place a little more easily. It is not a perfect world.

We are making progress on making fundamental change. It is taking time and, at the same time, we are using some of those shorter-term strategies to meet immediate business and operational needs. We are not perfect yet. We always have that tension between having to do some of the shorter-term things we would rather not have to do as we get better at the longer term.

You talked about the number of retirements. What I would say to you is everybody is seized of the demographic challenges, the number of retirements that are happening, but if you look at the overall public service, our departure rate for retirements is around 4 per cent every year, which is, compared to the private sector, quite manageable. We know it is coming. We have lots of information on that trend. Departments need to have a handle on what they are dealing with in terms of how many people are leaving and what key positions need to be filled. We take it very seriously. People are focused on it.

de ces mouvements et comment les gestionnaires des sections arrivent-ils à gérer le processus? Y arrive-t-on ou quelles sont les mesures que vous prenez pour assurer une gestion efficace sur ce plan?

Mme Ellis : Pour savoir avec quelle efficacité on planifie les remplacements?

Le vice-président : Il est question de tous ces fonctionnaires qui prennent leur retraite. Il y a donc des changements au niveau de l'emploi. Quel est le pourcentage de changements au sein des ministères au cours d'une seule année? Je crois qu'il y a du roulement dans 58 p. 100 des postes de gestionnaire.

Il faut donc se demander ce qu'il faut faire, puisqu'en dépit de tout ce merveilleux processus de gestion dont vous nous avez parlé, le taux de roulement dû aux départs à la retraite et aux changements en cours d'emploi est si élevé. Faisons-nous face de manière efficace au changement ou ne l'affrontons-nous qu'au cas par cas?

Mme Ellis : Le point essentiel à retenir, c'est la façon dont chaque ministère s'y prend, parce qu'il faut tenir compte des rôles et des responsabilités, c'est-à-dire que chaque ministre doit prendre les questions de gestion des ressources humaines aussi sérieusement que celle des activités, parce que si l'on n'a pas les bonnes ressources humaines en place, rien ne se fera.

L'essentiel, c'est que plusieurs sous-ministres se sont réellement engagés dans la planification de base qui les aide à régler des problèmes, comme la planification de la relève et les départs imminents à la retraite, et à faire en sorte qu'ils sont en mesure d'y faire face. D'après ce qu'ils nous ont dit, il faut en moyenne deux à trois ans pour qu'un ministère acquiert les compétences lui permettant de faire une véritable planification intégrée. Une fois que le processus est amorcé, une fois qu'on a acquis la compétence voulue, tous les autres morceaux du casse-tête tombent en place un peu plus facilement. La perfection n'est pas de ce monde.

La réalisation d'un changement fondamental progresse, mais elle prend du temps et, dans l'intervalle, nous utilisons des stratégies à plus court terme pour répondre aux besoins immédiats de fonctionnement et des activités. Nous ne sommes pas encore parfaits. Nous sommes constamment déchirés par la nécessité d'agir à court terme, ce que nous préférerions ne pas avoir à faire, en attendant de nous être améliorés dans la gestion à long terme.

Vous avez abordé la question des départs à la retraite. Je vous répondrai que tous sont conscients du défi, du nombre de départs à la retraite actuellement, mais si l'on prend du recul, on constate que notre taux annuel de départ à la retraite est de 4 p. 100 environ, ce qui est fort gérable par rapport au taux de l'entreprise privée. Nous sommes conscients de ce qui nous attend. Nous avons beaucoup de données sur cette tendance. Il faut que les ministères sachent ce qui les attend, en termes du nombre de départs et des postes importants à combler. Nous prenons la question très au sérieux. Tous les efforts convergent sur ce problème.

You have particular challenges with particular communities such as financial. Talk about the competitive labour market: Financial expertise, audit and evaluation expertise, personnel expertise, everybody wants these folks and everybody in the public service wants these folks and you are right, there is a lot of movement with some communities because people really want them in their departments and will try to offer an attractive job for someone to come over.

We have to build the capacity of those specialist communities, offer training, show them that we care about them, that we are building them, and actually have them stay in jobs for a reasonable amount of time. We have to do that so they can build some depth and credibility and so that there is some stability in the organization that has hired them.

All of these pieces fit together. You cannot deal with movement of people without looking at the fundamental capacity gaps so that people are not moving all the time. How do we strengthen that particular community on finance?

There are many pieces to the question. We are taking them seriously and we are trying to make sure they connect. That is really when we talk about the pillars of renewal, the type of thing we are trying to get at.

A lot of the movement in the system is actually quite legitimate movement. Again, those numbers are crude and we have to get more granularity on them and what they mean by mobility. Some of the figures could indicate promotions; they could be an acting assignment that has been planned by the work unit. A lot of that movement is within the same department, and some of it is probably healthy and good planned movement. What we need to get a handle on is what part is not. What part is the kind of too much movement that is not healthy movement and what are we going to do to find out the root causes and take action to address them.

The Deputy Chair: I would have to express the concern of the high turnover rate of managers, what we hear is 58 per cent. That is substantial. That came from Ms. Barrados, so I believe that needs to be perhaps addressed more fully from either you or Ms. Barrados because that indicates to me that the system is not really working.

Senator Ringuette: The agency of which you are vice-president has 500 people located in Ottawa. You do not seem to have anyone located in any other locations in Canada.

Your ballpark operation budget exceeds \$61 million a year. I would like to know how many bilingual people you have, how many visible minorities, how many permanent, term and casual employees. I would like a copy of your integrated plan in regards to human resources to see if you are showing leadership.

Certains types de professions, comme dans le domaine financier, posent des défis particuliers. Voilà bien un exemple de marché du travail compétitif : l'expertise financière, l'expertise en vérification et évaluation, en personnel, tout le monde veut ces gens-là, et tout le monde de la fonction publique les veut et vous avez raison, ça bouge beaucoup dans certaines disciplines, parce que ces gens-là sont très en demande dans les ministères, qui essaieront d'offrir un emploi attrayant pour arriver à recruter.

Il nous faut accroître la capacité de ce type de spécialistes, offrir une formation, leur montrer qu'ils comptent pour nous, que nous les appuyons, et faire qu'ils restent à leur poste pour une durée raisonnable. Il nous faut y parvenir pour qu'ils puissent établir une certaine crédibilité, et qu'il y ait de la stabilité dans l'organisation qui les a embauchés.

Tous ces éléments font un tout. On ne peut composer avec le mouvement des effectifs sans corriger les lacunes fondamentales de la capacité de manière à ce que les effectifs ne bougent pas constamment. Comment pouvons-nous renforcer ce groupe particulier des finances?

La question comporte de nombreux éléments. Nous les prenons à cœur et nous essayons de nous assurer qu'il y ait un lien. C'est vraiment là que l'on parle des piliers du renouveau, le genre d'objectif que nous visons.

Une bonne partie du mouvement des effectifs, dans le système, est d'ailleurs tout à fait légitime. J'insiste sur le fait que ces chiffres sont bruts, et qu'il nous faudra les raffiner, et voir ce qu'ils signifient en termes de mobilité. Certains chiffres pourraient indiquer des promotions; il peut s'agir d'une affectation intérimaire, que l'unité de travail aura planifiée. Beaucoup de ces mouvements surviennent au sein du même ministère, et certains sont probablement sains et bien planifiés. Ce qu'il nous faut déterminer, c'est quelle proportion ne l'est pas. Quelle proportion de ce mouvement peut être qualifiée d'excédentaire, et n'est pas saine, et qu'allons-nous faire pour en circonscrire les causes fondamentales et prendre des mesures pour les corriger.

Le vice-président : Je dois dire que je m'inquiète du haut taux de roulement parmi les gestionnaires, on nous parle de 58 p. 100. C'est beaucoup. Nous l'avons entendu de Mme Barrados, alors je pense qu'il faudrait peut-être que vous et Mme Barrados étudiez la question plus en profondeur, parce que c'est signe pour moi d'un problème dans le système.

Le sénateur Ringuette : L'agence dont vous êtes la vice-présidente a 500 personnes à Ottawa. Vous ne semblez pas avoir d'autres employés ailleurs au Canada.

Votre budget d'exploitation est de l'ordre de 61 millions de dollars par année. J'aimerais savoir combien d'employés bilingues vous avez, combien sont des membres des minorités visibles, combien sont des employés permanents, des employés embauchés pour une durée déterminée ou des employés occasionnels. J'aimerais avoir une copie de votre plan intégré en ce qui concerne les ressources humaines, pour voir si vous faites preuve de leadership.

Ms. Ellis: We will provide you with that information. Having been with the agency for a year and a half, I can certainly tell you that we are doing a very good job of integrated planning. I have participated in it myself, and I am impressed by the leadership of my own deputy minister in making us a model of how to work with these tools and the things we are preaching to everyone else to do.

Senator Ringuette: There is a difference between assuming leadership and trying to be a model. When we get all that paperwork we will be able to see what kind of true leadership you are assuming in your own operation,.

Since you are responsible to provide guidelines, policies and directives, those should all be in written form.

Ms. Ellis: Yes.

Senator Ringuette: Through the chair, I would like to have for all my colleagues, your written policy or directive in regards to term employment, contract employment, indeterminate employment, part-time employment, casual employment and permanent employment. I would like to have your hiring policy and directives in regards to the use of the Public Service Commission, the use of private agencies and the use of pools of employees. That is in relation to my interest in the type of policy and leadership you are assuming. What are your policies in regards to employees acting in a certain capacity?

In November, this committee had an issue in regards to a committee evaluating and making recommendations in regards to the serious lack of human resources available to the Department of Foreign Affairs and International Trade, both in this country and in our embassies, to deal with foreign affairs, trade and immigration issues.

Are you involved in that committee?

Ms. Ellis: No, I am not.

Senator Ringuette: You mean the agency responsible to show leadership, to provide guidance and policies, rewards, recognition, planning, accountability, reporting to Parliament, values and ethics, management of executive groups, corporate leadership development programs, management of classification systems, employment policies, terms, official languages, learning and all that, is not part of this ad hoc committee that has been put together because of the emergency situation in foreign affairs?

Ms. Ellis: I would like to answer the question. I personally am not on the committee. I may well have a colleague from the agency who is on the committee.

I spent almost an entire day with the Department of Foreign Affairs senior management committee to talk about renewal and how they were addressing the findings from the report that you are talking about that highlighted a number of their needs.

Mme Ellis : Nous vous ferons parvenir ces chiffres. Je suis à l'agence depuis un an et demi, et je peux certainement vous dire que nous faisons un excellent travail pour ce qui est de la planification intégrée. J'y ai moi-même participé, et je suis impressionnée par le leadership dont fait preuve mon propre sous-ministre pour faire de nous un exemple de fonctionnement avec ces outils, et en ce qui concerne ce que nous poussons tous les autres à faire.

Le sénateur Ringuette : Il y a une différence entre le fait d'assumer le leadership et celui d'essayer de donner l'exemple. Quand nous aurons reçu tous ces renseignements, nous pourrions voir quel genre de leadership véritable vous affichez dans votre propre mode de fonctionnement.

Puisque vous êtes responsable de fournir des lignes directrices, des politiques et des directives, tout cela devrait être par écrit.

Mme Ellis : Oui.

Le sénateur Ringuette : Par l'intermédiaire du président, j'aimerais, pour tous mes collègues, demander à recevoir votre politique ou directive écrite en ce qui concerne l'embauche pour une durée déterminée, à contrat, pour une durée indéterminée, l'emploi à temps partiel, occasionnel et permanent. J'aimerais recevoir vos politiques et directives en matière d'embauche, en ce qui concerne le recours à la Commission de la fonction publique, aux organismes privés et aux bassins d'employés. Tout cela, parce que je m'intéresse au type de politique et de leadership que vous appliquez. Quelles sont vos politiques en ce qui concerne les employés qui assument une certaine fonction à titre intérimaire?

En novembre, le comité s'est penché sur un comité qui fait une évaluation et des recommandations relativement à une pénurie grave de ressources humaines au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, tant au pays que dans nos ambassades, pour traiter des affaires étrangères, du commerce et de l'immigration.

Est-ce que vous participez aux travaux de ce comité?

Mme Ellis : Non, pas du tout.

Le sénateur Ringuette : Vous voulez dire que l'organisme responsable d'assurer un leadership, de fournir un encadrement, de formuler des politiques, d'offrir des récompenses, une reconnaissance, l'organisme responsable de la planification, de la reddition des comptes au Parlement, des valeurs et de l'éthique, de la gestion de groupes de cadres, des programmes de développement du leadership en entreprise, de la gestion de systèmes de classification, des politiques d'emploi, des mandats, des langues officielles, de l'apprentissage et tout le reste, ne fait pas partie de ce comité spécial qui a été mis sur pied à cause de la situation urgente aux affaires étrangères?

Mme Ellis : J'aimerais bien répondre à cette question. Je ne participe pas, personnellement, à ce comité. Il se peut bien qu'un de mes collègues de l'agence en soit membre.

J'ai passé près d'une journée complète avec le comité de la haute direction du ministère des Affaires étrangères, à parler du renouveau et de leur réaction aux conclusions du rapport dont vous parlez, qui faisait ressortir plusieurs de leurs besoins.

Senator Ringuette: Should you not be the leadership group in helping this committee — put together on an ad hoc basis — because of the emergency in regards to human resources and foreign affairs?

Ms. Ellis: As I said, there may be someone from my agency who would work on behalf of the agency with that committee. I will have to check.

Second, the main lead on the committee would be from Foreign Affairs —

Senator Ringuette: But if you are responsible to assume leadership —

The Deputy Chair: Please do not get argumentative here. I would like to wrap this up at eleven o'clock.

Senator Ringuette: If you are responsible as an agency through the Treasury Board, and this very important committee has been put together to look at the emergency situation in regards to human resources in that particular department, why have you not been mandated to take the leadership role in regards to helping out in this particular situation?

In regards to classification, a few years ago, this committee was told that there have been many and continuous attempts concerning classification and trying to downsize, integrate and provide uniformity in regards to public service classification.

Where are you in this file? I remember it was at least four years ago that I raised this issue at this committee.

Ms. Ellis: You are asking for an overview of where are we on classification reform?

Senator Ringuette: Yes.

Ms. Ellis: Again, I can give you a couple of high points on that. Another vice-president runs the whole classification file for the agency, but I can tell you that the classification reform continues to be ongoing. It is not trying to tackle everything at once. It is choosing particular occupational groups and working on reform in those groups.

The foreign service group has been reformed, and the conversion on classification was implemented in July 2005. That is one stream where significant work has been done on classification reform.

The border services group is a newly created occupational group to meet the needs of the Canada Border Services Agency, and it was implemented in February of 2007 — just about a year ago.

A lot of work has been done on classification on the economic and social sciences group, and it is set for conversion implementation, pending discussions in the current round of collective bargaining.

Quite a lot of progress has been made in the legal group, and implementation will proceed following Treasury Board approval of the new standard for lawyers. Several projects around the program administration group have been initiated.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que vous ne devriez pas être le principal groupe qui aide ce comité — lequel a été mis sur pied à titre spécial — à cause de l'urgence de la situation des ressources humaines et des affaires étrangères?

Mme Ellis : Je répète qu'il est possible que quelqu'un d'autre de mon agence la représente à ce comité. Je vais devoir m'en informer.

Deuxièmement, la direction de ce comité devrait être assumée par les Affaires étrangères...

Le sénateur Ringuette : Mais si votre mandat est d'assumer un leadership...

Le vice-président : Je vous prie de ne pas entrer dans un débat, ici. J'aimerais en avoir terminé pour 11 heures.

Le sénateur Ringuette : Si vous êtes responsable, en tant qu'organisme mandaté par le Conseil du Trésor, et ce comité très important est mis sur pied pour examiner la situation urgente des ressources humaines dans ce ministère particulier, pourquoi n'avez-vous pas été mandatée pour assumer un rôle de leadership et fournir un soutien dans cette situation particulière?

En ce qui concerne la classification, il y a quelques années, ce comité s'est fait dire que de nombreuses et fréquentes tentatives ont été faites au titre de la classification, et pour essayer de réduire, d'intégrer et d'uniformiser quelque peu la classification dans la fonction publique.

Où en êtes-vous dans ce dossier? Je me rappelle avoir soulevé la question à ce comité il y a au moins quatre ans.

Mme Ellis : Vous voulez un aperçu d'où nous en sommes avec la réforme de la classification?

Le sénateur Ringuette : Oui.

Mme Ellis : Je peux encore vous donner deux ou trois points saillants de ce dossier. C'est un autre vice-président qui est chargé du dossier de la classification pour l'agence, mais je peux vous dire que la réforme de la classification se poursuit. On n'essaie pas de tout régler à la fois. On fait un choix de groupes professionnels particuliers, et on travaille sur la réforme dans ces groupes.

Le groupe du service extérieur a été réformé, et la conversion de la classification est entrée en vigueur en juillet 2005. La réforme de la classification a été en profondeur, dans ce groupe.

Le groupe des services frontaliers est un nouveau groupe professionnel, créé en février 2007 — il y a à peine un an — pour répondre aux besoins de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Beaucoup de travail s'est fait sur la classification du groupe des sciences économiques et sociales, il est presque prêt pour la conversion, quand s'achèveront les discussions de la série actuelle de négociations collectives.

Beaucoup de progrès ont été réalisés en ce qui concerne le groupe juridique, et la conversion se fera quand le Conseil du Trésor aura approuvé la nouvelle norme pour les avocats. Plusieurs projets ont été amorcés pour le groupe de l'administration des programmes.

With classification reform it is happening in manageable chunks by particular occupational groups. There has been some very good progress on that — as I have given with the four examples — and work continues.

Senator Ringuette: Thank you.

The Deputy Chair: Thank you for your patience, Senator Ringuette.

Any further questions?

Having heard none, I want to thank you very much for coming and for your attention to our questions. As you can see, there are some fairly serious concerns around this table with respect to the changes taking place, and I think you are aware of what they are. If you could respond to us with your submissions on questions that have been asked, it would be most appreciated. Thank you.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, February 6, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:38 p.m. to study Bill C-41, an Act respecting payments to a trust established to provide provinces and territories with funding for community development.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Joseph Day. I represent the province of New Brunswick in the Senate, and I am chair of the committee.

[*English*]

Welcome to the twelfth meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. Our field of interest is government spending and operations, including reviewing the activities of officers of Parliament and those various individuals and groups that help parliamentarians to hold the government to account. We do this through the estimate of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions, and through budget implementation acts and other acts that are referred to this committee by the Senate.

Today, we are examining Bill C-41. The bill was introduced and quickly passed in the House of Commons yesterday, February 5, 2008, and referred to our committee in the Senate the same day. This bill is the budgetary legislation that funds the new national Community Development Trust, as announced by the Prime Minister on January 10 of this year.

La réforme de la classification se fait en portions gérables, par groupes professionnels. De grands progrès ont été faits dans ce dossier — dont je viens de vous donner quatre exemples — et le travail se poursuit.

Le sénateur Ringuette : Je vous remercie.

Le vice-président : Merci pour votre patience, sénateur Ringuette.

Y a-t-il d'autres questions?

Puisqu'il n'y en a pas, je tiens à vous remercier d'être venus et pour l'attention que vous avez donnée à nos questions. Comme vous pouvez le voir, les changements qui surviennent suscitent de grandes préoccupations autour de cette table, et je pense que vous savez de quoi il s'agit. Si vous pouvez nous faire parvenir une réponse aux questions qui ont été posées, ce serait des plus apprécié. Merci.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 6 février 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 38 pour étudier le projet de loi C-41, Loi concernant des paiements à une fiducie établie en vue de fournir du financement à des provinces et à des territoires pour le développement des collectivités.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Joseph Day. Je représente la province du Nouveau-Brunswick au Sénat, et je suis président du comité.

[*Traduction*]

Je vous souhaite la bienvenue à cette douzième réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Ce comité concentre ses travaux sur les dépenses et les activités du gouvernement. Cela l'amène à se pencher sur les activités des agents du Parlement ainsi que sur celles des personnes et des groupes de diverses natures qui aident les parlementaires à tenir le gouvernement responsable de ses actes. Nous nous acquittons de ce mandat en analysant les estimations des dépenses effectuées par les agents du Parlement et les fonds dont ils disposent pour s'acquitter de leurs fonctions, et en procédant à l'étude de divers projets lois, dont ceux de mise en œuvre, qui sont renvoyés au Sénat.

Nous nous consacrons aujourd'hui à l'étude du projet de loi C-41. Celui-ci a été déposé et adopté rapidement hier à la Chambre des communes, le 5 février 2008, et renvoyé à notre comité du Sénat le même jour. Il s'agit d'une loi budgétaire qui vise à financer la nouvelle Fiducie nationale pour le développement communautaire, dont le premier ministre a fait l'annonce le 10 janvier dernier.

Appearing on very short notice before us this evening is the Minister of Finance, the Honourable James Michael Flaherty, P.C., M.P. We are pleased that he was able to accept our invitation to be here. Along with the minister is Mr. Louis Lévesque, Deputy Minister, Intergovernmental Affairs, Privy Council Office.

Welcome, both of you. I understand, Mr. Minister, you may have some introductory remarks. Then, if Mr. Lévesque has some, we will call on him next.

Hon. James Michael Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance: Thank you, Mr. Chair and honourable senators. I appreciate the opportunity to be here. This bill went through the House yesterday, as the chair just indicated, so it is good that we can have the opportunity so quickly to meet with your committee. I thank you for using my full name. My mother would like that very much. I doubt that she is watching, because she probably has other things to watch on television. If she were watching, she would like that very much.

In any event, let me take a few minutes and touch on some of the primary points. As I said, it is a pleasure to be here. This bill will make Canada stronger and better. There is no doubt in my mind that the fundamentals of Canada's economy are in good shape. As senators will know, we have recently been enjoying one of the strongest periods of economic growth in Canada's history. In fact, we are in our 12th year of economic expansion, which is the second-longest period on record in Canadian history. The only longer period was immediately following the Second World War. The national unemployment rate stands near its lowest level in 30 years.

I am on my way tomorrow to Tokyo for the G7 finance ministers meetings and I will be proud on behalf of Canada to point out once again to my international colleagues that we are the only G7 nation reducing debt levels and running surpluses at the same time. Our economic fundamentals are the strongest in the G7. We are not resting on our laurels.

[Translation]

On the contrary, the government has taken bold and proactive steps to stimulate the economy and help weather difficult economic times. Honourable senators will recall the support package for our forest industry announced in Budget 2006, the acceleration of capital cost allowances for manufacturing in Budget 2007, and the additional broad-based business tax cuts in the fall 2007 economic statement.

Nous allons entendre ce soir le ministre des Finances, l'honorable James Michael Flaherty, C.P., député, qui a accepté de comparaître devant nous avec un préavis très court. Nous sommes ravis qu'il ait pu accepter notre invitation. Le ministre est accompagné de M. Louis Lévesque, sous-ministre des Affaires intergouvernementales au Bureau du Conseil privé.

Je souhaite la bienvenue à tous deux. Je crois savoir, monsieur le ministre, que vous avez quelques commentaires préliminaires à formuler. Si M. Lévesque en a également, il prendra la parole à votre suite.

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député, ministre des Finances : Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis ravi d'être parmi vous. Comme le président vient de le rappeler, ce projet de loi a été adopté hier à la Chambre, et je suis ravi de pouvoir vous rencontrer aussi rapidement pour en discuter. Je vous remercie aussi d'avoir cité mon nom au complet. Cela ferait grand plaisir à ma mère si elle suivait nos débats, ce dont je doute car elle regarde probablement autre chose à la télévision. Sachez donc qu'elle vous serait reconnaissante.

Cela dit, permettez-moi de prendre maintenant quelques minutes pour aborder certains des points essentiels de ce projet de loi. Je vous répète que je suis ravi d'être ici par ce que ce projet de loi va contribuer à renforcer notre pays et à le rendre meilleur. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que l'économie du Canada repose sur des bases solides. Comme le savent fort bien tous les sénateurs, nous avons connu récemment une des périodes de croissance économique les plus fortes de l'histoire du pays. En vérité, nous en sommes à notre 12^e année d'expansion économique, soit la seconde période de croissance par sa durée dans l'histoire canadienne. Il n'y a qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que nous avons fait mieux. Au niveau national, notre taux de chômage est proche de son niveau le plus faible en trente ans.

Je m'envole demain pour Tokyo afin d'assister à la réunion des ministres des Finances du G7. Je serai encore une fois fier de rappeler à mes collègues, au nom du Canada, que nous sommes le seul pays membre du G7 qui parvient à réduire son niveau d'endettement tout en enregistrant un surplus budgétaire. Notre économie est, au sein des pays membres du G7, celle qui repose sur les bases les plus saines. Nous ne nous endormons pas pour autant sur nos lauriers.

[Français]

Au contraire, le gouvernement a pris des mesures audacieuses et proactives pour stimuler l'économie et aider à surmonter les difficultés économiques. Rappelez-vous les mesures d'aide à l'industrie forestière annoncées, dans le budget de 2006, l'accélération de la déduction pour l'amortissement pour le secteur de la fabrication, dans le budget 2007, les réductions supplémentaires de l'impôt des entreprises de portée générale annoncées dans l'énoncé économique de l'automne 2007.

[English]

Since forming the government in January 2006, this government has announced measures that will reduce taxes to businesses by a remarkable amount, which is \$50.5 billion by the end of 2012. With these measures we are moving toward the lowest business tax regime in the major industrialized countries. Strong fundamentals are evident and we are well positioned for long-term growth and prosperity.

We cannot afford to stick our heads in the sand and pretend we can insulate ourselves from the current volatility in the global economy. In a world facing increasing economic uncertainty, Canada, as an open, trading economy, faces difficult challenges in the year ahead. We have already seen some of these challenges in communities across the country. Canada's forestry industry has been particularly hard hit by exchange rate fluctuations and turmoil in the U.S. housing sector. They are not alone. In communities across Canada, people who work in other sectors, like fisheries and manufacturing, are facing similar challenges.

Honourable senators, our government will not stand idly by while communities that depend on these industries, and the Canadians who work in them, are in trouble. We have said that we will stand up for Canada's traditional industries, and yesterday, with the introduction of this bill, that is exactly what we are doing.

We have taken action that will assist vulnerable communities and workers by investing \$1 billion in a Community Development Trust. As part of this new national initiative, our government will support provincial and territorial efforts to build a stronger, better future for communities and workers who have been hurt by international economic volatility.

This government recognizes that the provinces and territories are well placed to identify the unique difficulties facing these communities across Canada.

I want to give a few words about the expected uses of the trust. They include investment in job training and skills development to meet identified local or regional gaps. The trust could assist workers in unique circumstances facing adjustment challenges. This is especially true in communities that rely largely on a single industry that has been affected by an economic downturn.

The trust could also assist in the development of community transition plans or the development of infrastructure initiatives that support the diversification of local economies. This could include public utilities projects, industrial park development,

[Traduction]

Depuis la constitution de ce gouvernement en janvier 2006, nous avons annoncé des mesures qui se traduiront par une réduction importante de la fiscalité des entreprises, puisque leur fardeau sera allégé de 50,5 milliards de dollars d'ici la fin de 2012. La charge fiscale de nos entreprises s'approche ainsi de la plus faible au sein des grands pays industrialisés. Il est manifeste que notre économie repose sur des bases saines et que cela devrait nous permettre d'enregistrer à long terme une croissance soutenue et de connaître une ère de prospérité.

Il serait cependant vain de faire l'autruche en niant la volatilité actuelle de l'économie mondiale. Alors que les perspectives de l'économie mondiale sont de plus en plus incertaines, notre économie ouverte et dépendant largement des échanges commerciaux va se heurter à d'importantes difficultés au cours de l'année à venir. Elles ont déjà commencé à se manifester dans des collectivités de diverses régions du pays. L'industrie forestière de tout le pays a été durement touchée par les fluctuations du taux de change et par la crise qui a touché le secteur du logement aux États-Unis. Ce secteur n'est toutefois pas le seul en difficulté. Partout au Canada, des travailleurs d'autres secteurs, comme ceux de la pêche, du tourisme et de la fabrication font face aux mêmes défis.

Mesdames et messieurs les sénateurs, notre gouvernement ne va pas rester inactif alors que des collectivités qui dépendent de ces industries, et les Canadiens qui y travaillent, éprouvent des difficultés. Nous avons toujours affirmé que nous allions défendre les industries traditionnelles du Canada et hier, avec la présentation de ce projet de loi, c'est exactement ce que nous avons fait.

Nous avons pris des mesures qui vont aider les collectivités et les travailleurs vulnérables en investissant un milliard de dollars dans une fiducie nationale pour le développement communautaire. Dans le cadre de cette nouvelle initiative de portée nationale, notre gouvernement appuiera les efforts déployés par les provinces et les territoires afin de bâtir des communautés plus fortes et d'améliorer la condition des travailleurs touchés par l'instabilité économique mondiale.

Ce gouvernement reconnaît que les provinces et les territoires ont les moyens de bien cerner les difficultés propres à chacune de ces collectivités de toutes les régions du pays.

Je tiens maintenant à vous dire rapidement à quoi devraient servir les fonds de la Fiducie. Parmi les utilisations prévues, on peut citer les investissements en formation de la main-d'œuvre et en développement des compétences, en vue de combler les pénuries locales ou régionales recensées. La fiducie pourrait aussi venir en aide aux travailleurs qui se heurtent à des difficultés particulières pour s'adapter aux changements. Ce sont des situations qu'on observe tout particulièrement dans les collectivités qui dépendent, dans une large mesure, d'une seule industrie qui a été touchée par un ralentissement économique.

La fiducie pourrait faciliter l'élaboration de plans de transition d'une collectivité où l'élaboration d'initiatives touchant les infrastructures facilitant la diversification des économies locales. On pourrait, par exemple, penser ici à des projets d'entreprises de

science and technology development, access to broadband technology, downtown revitalization, and communication and transportation services. Other types of investments are also possible depending on the needs of the individual communities.

One of the strengths of the trust is that it allows provinces and territories to respond to their unique challenges and needs. What works in one area of Canada may not work in another.

Honourable senators, I respectfully suggest that there are a couple of things to keep in mind when considering this bill. First, the intent of the funding is to supplement existing and proposed investments by provincial and territorial governments to support community enhancement and development. Second, and this is an important point, all projects funded through the Community Development Trust will need to respect Canada's obligations under the North American Free Trade Agreement, the World Trade Organization and the Softwood Lumber Agreement.

The Community Development Trust will be established using part of the 2007-08 budgetary surplus. Resources for the trust will consist of \$1 billion in new funding on a national basis. In terms of allocation, a base amount of \$10 million will be provided to each province and \$3 million to each territory with the balance of the funding allocated on a per capita basis. This allocation will increase the capacity of provinces and territories to respond to adjustment challenges.

Furthermore, provinces and territories will have the flexibility to draw down funds as required over the three-year life span of the trust.

[*Translation*]

This bill builds on a number of initiatives undertaken by our government over the last two years designed to secure our economy and protect it against global market volatility. The government has committed \$33 billion over the next seven years in infrastructure investments. We have provided \$1.5 billion in additional support for skills training and science and research funding.

[*English*]

As I mentioned earlier, Budget 2006 provided \$400 million in additional measures to support our forestry sector, including addressing the mountain pine beetle infestation in Western Canada, enhancing innovation and technology and promoting market diversification. These are all important initiatives to help provide a strong future for Canada.

services publics, au développement de parcs industriels, à des développements scientifiques et technologiques, à l'accès aux technologies de communications à large bande, à la revitalisation des centres-villes et à des services de communication et de transport. D'autres types d'investissements sont également possibles, selon les besoins de chacune des collectivités.

L'un des avantages de la fiducie est de permettre aux provinces et aux territoires de faire face aux défis et aux besoins qui leur sont propres. Ce qui donne de bons résultats dans une région du Canada n'en donne pas nécessairement dans une autre.

Mesdames et messieurs les sénateurs, permettez-moi de vous rappeler quelques éléments qu'il me paraît important que vous ayez à l'esprit en étudiant ce projet de loi. Tout d'abord, ces fonds viennent s'ajouter aux investissements actuels et prévus des gouvernements provinciaux et territoriaux pour appuyer le développement et la mise en valeur des collectivités. En second lieu, et c'est là un point important, tous les projets financés par la Fiducie nationale pour le développement communautaire devront respecter les obligations que le Canada a contractées dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord sur le bois d'œuvre.

La Fiducie nationale pour le développement communautaire sera alimentée en partie par l'excédent budgétaire de l'exercice 2007-2008. Elle sera dotée d'un milliard de dollars en argent neuf qui seront répartis dans toutes les régions du pays. Chaque province recevra 10 millions de dollars alors que la part de chacun des territoires sera de trois millions de dollars. Le solde étant ventilé entre eux tous en fonction de leurs nombres d'habitants. Les provinces et les territoires disposeront ainsi de moyens additionnels pour affronter les défis de l'adaptation au changement.

En outre, ceux-ci pourront retirer ces fonds au moment qui leur conviendra pendant les trois ans de la durée de vie de la Fiducie.

[*Français*]

Le projet de loi poursuit sur la lancée d'un certain nombre de mesures prises par notre gouvernement au cours des deux dernières années pour consolider notre économie et la protéger contre l'instabilité des marchés mondiaux. Le gouvernement a engagé 33 milliards de dollars répartis sur les sept prochaines années pour les investissements pour l'infrastructure. Nous avons offert une aide supplémentaire de 1,5 milliard de dollars pour la formation professionnelle et le financement des sciences et de la recherche.

[*Traduction*]

Comme je l'ai indiqué précédemment, le budget de 2006 prévoyait 400 millions de dollars de mesures additionnelles pour venir en aide à notre secteur forestier, y compris pour lutter contre l'infestation de dendroctone du pin ponderosa dans l'Ouest du pays, pour améliorer l'innovation et les technologies et pour promouvoir la diversification des marchés. Ce sont là des initiatives qui sont toutes importantes pour contribuer à garantir au Canada un meilleur avenir.

In regard to accountability and reporting to Canadians, Canadians do expect governments to be accountable for their tax dollars. Provincial and territorial governments are encouraged to report directly to their constituents on the expenditures financed and outcomes achieved with the funding provided through the Community Development Trust.

This proposed legislation is aimed squarely at making a real and lasting difference in addressing economic hardship caused by a shifting global economic landscape. Communities across the country have told us that they are in trouble and that they need to receive this assistance in a timely fashion. That is why this government has made this legislation a priority. I thank you again for dealing with the matter so quickly. I encourage all honourable senators to recognize the importance of this bill, as you do, in ensuring a strong and prosperous future for Canada and to move it through the legislative process as quickly as possible. It is particularly important for quite a few communities in Canada that can be described as single-industry communities that have been hard hit, particularly in the forestry sector.

The Chair: Thank you, Mr. Minister.

Louis Lévesque, Deputy Minister, Intergovernmental Affairs, Privy Council Office: I wish to give information regarding the status of discussions with provinces and territories regarding the implementation of this initiative. The Prime Minister wrote to each jurisdiction, to each premier, on January 10 to outline the general parameters of the Community Development Trust. As you are probably aware, agreements were reached with New Brunswick on January 10 and with Saskatchewan on January 17.

[*Translation*]

All the other jurisdictions were contacted by their departments of intergovernmental affairs and the offices of the appropriate first ministers.

[*English*]

Given the urgency attached to this initiative by all jurisdictions, we are confident that agreements will be reached on joint announcements in specific areas of investment consistent with the objectives of the trust and that that should result in an announcement over the next several weeks.

Senator Stratton: Minister, I will try to be brief because there are people on the other side who have questions.

It is our knowledge that you will be attending a G7 Finance Ministers meeting this weekend, discussing a variety of topics, including the recent global economic volatility. Recent volatility, especially weakness in the U.S. economy, has been a contributing

En ce qui concerne l'obligation de rendre compte et de faire rapport aux Canadiens, ceux-ci s'attendent à ce que leurs gouvernements fassent une utilisation responsable de leurs impôts. Nous encourageons les gouvernements provinciaux et territoriaux à faire rapport directement à leurs citoyens et citoyennes sur les dépenses engagées et les résultats atteints dans le cadre des projets financés par le Fonds en fiducie pour le développement communautaire.

Le projet de loi qui est devant vous est destiné à faire une différence réelle et durable pour lutter contre les difficultés économiques imputables à l'évolution de l'économie mondiale. Les représentants des collectivités de toutes les régions du pays nous ont dit que celles-ci souffrent et qu'elles ont besoin de cette aide en temps voulu. C'est pourquoi ce gouvernement a fait de ce projet de loi une priorité. Je vous remercie encore de l'étudier aussi rapidement. J'invite tous les sénateurs à convenir de son importance, comme vous le faites, en garantissant un avenir solide et prospère à notre pays et en faisant franchir à ce texte le processus législatif aussi rapidement que possible. Il est particulièrement important pour bon nombre de collectivités du Canada qui dépendent d'une seule industrie et qui ont été frappées durement, en particulier dans le secteur de la forêt.

Le président : Je vous remercie, monsieur le ministre.

Louis Lévesque, sous-ministre, Affaires intergouvernementales, Bureau du Conseil privé : J'aimerais vous faire part de l'état des discussions avec les provinces et les territoires au sujet de la mise en œuvre de cette initiative. Le premier ministre a écrit à chacun de ses homologues des provinces et des territoires le 10 janvier pour leur communiquer les grands paramètres de la Fiducie nationale pour le développement communautaire. Comme vous le savez probablement, une entente a été conclue avec le Nouveau-Brunswick le 10 janvier, et une autre avec la Saskatchewan le 17 janvier.

[*Français*]

Toutes les autres juridictions ont été contactées par leur ministère des Affaires intergouvernementales et des bureaux des premiers ministres concernés.

[*Traduction*]

Étant donné le caractère d'urgence de cette initiative pour toutes les provinces et tous les territoires, nous sommes convaincus que des ententes seront conclues pour procéder à des annonces conjointes dans des domaines précis d'investissement cadrant avec les objectifs de la fiducie, et donc que vous devriez entendre parler d'annonces au cours des semaines à venir.

Le sénateur Stratton : Monsieur le ministre, je vais tenter d'être bref, parce que des membres de l'opposition ont aussi des questions à vous poser.

Nous savons que vous allez assister à la réunion des ministres des Finances du G7 cette fin de semaine pour discuter de toute une gamme de sujets, dont la volatilité récente de l'économie mondiale. Celle-ci, et en particulier les faiblesses qui

factor in the Canadian dollar's rapid rise, which, consequently, has affected the sectors targeted by the Community Development Trust.

What type of issues do you think will be important to discuss at this meeting, and what message do you believe Canada should convey at this meeting?

Mr. Flaherty: I will try to be brief. As I mentioned a moment ago, as Canadians we can be proud of our economic fundamentals. They are the strongest in the G7. We will certainly make that point again in Tokyo.

I expect that there will be substantial discussion about the current turbulence in capital markets and that a good deal of time will be spent on issues relating to areas in which certainly some participants will encourage more regulation of markets. I expect there will be further discussions on the subject of rating agencies and their role. I also anticipate discussions about sovereign wealth funds and foreign direct investment issues generally. We will make the point again that we want to encourage more flexibility in currencies that are not currently reflecting much flexibility, particularly some of the Asian currencies, which affects those of us who have market currencies, like the Canadian dollar.

The Canadian dollar has borne about a third of the brunt of the depreciation of the U.S. dollar, with the European Union getting about another third of the burden of that depreciation. The European Union has close to 10 times the population of this country, so it is a disproportionate burden for Canadians.

Senator Stratton: The question of direct handouts is obviously being discussed in various regions of the country, and we know we cannot do that anymore due to the free trade agreements that we have, including WTO. However, there is still much that we can do as a country and as a government to help particularly the forestry area.

I want to quote the head of the Forest Products Association of Canada, who said, regarding coping with the recent turbulence affecting his sector and specifically what the government can do, that there is a lot that can be done without the government getting into a bailout, subsidies and all those things that we know we all do not want. He said that we need a government to create a tax regime that makes us competitive.

What have we done to help these people from a tax regime point of view?

Mr. Flaherty: I am glad you asked that question. Thank you. Some are talking about economic stimulus, and the Americans are looking at an economic stimulus package.

The cumulative story in Canada is that this year, because of what we have done in the past two years, particularly and including what I announced on October 30 in the fall economic

transparaissent dans l'économie américaine, ont contribué à la hausse rapide de la valeur du dollar canadien, qui a elle-même touché les secteurs ciblés par la Fiducie nationale pour le développement communautaire.

À votre avis, quels sont les sujets qu'il sera important de discuter à cette réunion, et quel message le Canada devrait-il faire passer à cette réunion?

M. Flaherty : Je vais essayer d'être bref. Comme je l'ai dit, il y a quelques instants, comme Canadiens, nous sommes fiers de la situation des paramètres de base de notre économie. Ce sont les plus solides parmi les pays du G7. Nous allons certainement le rappeler à nouveau à Tokyo.

J'espère que nous aurons des discussions de fonds sur les turbulences actuelles observées sur le marché des capitaux et qu'une bonne partie de notre temps sera consacrée à des sujets touchant à des secteurs dans lesquels certains participants seraient partisans d'une réglementation plus rigoureuse des marchés. J'espère que nous aurons des discussions plus poussées sur les agences de cotation et sur leur rôle. Je m'attends également à ce que nous discutons des fonds d'investissement souverains et des investissements directs étrangers de façon générale. Nous expliquerons encore que nous souhaitons que les cours de certaines devises, en particulier asiatiques, fluctuent plus librement qu'ils ne le font actuellement car ils ont des répercussions sur ceux de devises qui fluctuent librement sur le marché, comme c'est le cas du dollar canadien.

Le dollar canadien a assumé environ le tiers de la dépréciation du dollar américain, l'Union européenne en supportant un autre tiers. La population de cette dernière est presque dix fois plus importante que la nôtre, et les Canadiens ont donc eu à supporter un poids disproportionné.

Le sénateur Stratton : La question des versements directs est bien évidemment abordée dans diverses régions du pays et nous savons tous que les ententes de libre-échange que nous avons conclues, y compris dans le cadre de l'OMC, nous l'interdisent dorénavant. Toutefois, un gouvernement national dispose encore de beaucoup de moyens d'intervention.

J'aimerais citer le responsable de l'Association des produits forestiers du Canada, qui a déclaré, au sujet des difficultés posées par les turbulences qui ont touché récemment son secteur, et en particulier concernant ce que le gouvernement peut faire, que beaucoup peut être fait sans que le gouvernement s'implique dans un renflouement, ne verse des subventions ou prenne toutes sortes d'autres mesures dont nous ne voulons pas. Il a affirmé que nous avons besoin d'un gouvernement mettant en place un régime fiscal qui nous rende concurrentiels.

Qu'avons-nous fait pour aider ces gens à disposer d'un tel régime fiscal?

M. Flaherty : Je suis ravi que vous posiez cette question. Je vous en remercie. Certains parlent d'incitatifs économiques, et les Américains étudient un ensemble de mesures de cette nature.

De façon cumulative, le Canada est parvenu cette année, avec tout ce que nous avons fait au cours des deux dernières années, et en particulier avec ce que j'ai annoncé le 30 octobre à la

statement, which was historic and dramatic reductions of business taxes in Canada, some of which came into effect on January 1, 2008, we are ahead of the curve.

The percentage of GDP stimuli is about 1.4 per cent this year in Canada, which is a remarkable economic stimulus for Canada, largely through the reductions in business taxes for small- and medium-sized and larger businesses. We saw the economic downturn coming, and we acted in the fall economic statement.

We have reduced personal income taxes, and we have reduced consumption taxes, as you know, by two full percentage points in the GST. We have also reduced the government's take with respect to capital cost allowances by introducing an accelerated capital cost allowance in last March's budget. That is a cost of \$1.3 billion. We are looking at that issue now with respect to the submission that we have had from many manufacturers in Canada that we ought to extend that two-year 100 per cent writeoff to a longer period of time because of the time it takes for some businesses to make this kind of planning decision and acquisition.

Senator Ringuette: Thank you, Minister Flaherty, for appearing tonight. I suppose your staff must have briefed you on my comments in the Senate yesterday, so you are probably well aware of where I will be directing my questions.

You stated in your opening remarks that you have consulted with communities that have been affected by the downturn in the forestry sector. It seems to me, looking at the proposed bill and the objective that you have stated, that the two do not concur. Allow me to state my case as a native from New Brunswick.

First, on a per capita basis, we are probably the province that has been the most affected by what has been happening on the forestry side, just as a few years ago the Western provinces were very affected by BSE, and all of Canada and all parliamentarians supported the federal government's helping the beef producers. We were supportive when the federal government announced funds to help the auto industry in Ontario. We were supportive when the federal government announced, a few years ago, special funds to help with the textile industry and the aerospace industry, none of which was in New Brunswick. We have a particular problem in regard to the forestry sector because it is the major portion of our economic pie.

The way that you want to distribute the money and what you say in regard to the objective of this fund do not match.

suite de l'énoncé économique, à des réductions importantes de la fiscalité des entreprises au Canada qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008 et qui se sont avérées marquantes. Nous nous dégageons du lot dans ce domaine.

L'effet en pourcentage sur le PIB est d'environ 1,4 p. 100 cette année au Canada, ce qui est un stimulant économique remarquable pour l'économie, imputable dans une large mesure à la réduction de la charge fiscale des petites et moyennes entreprises et de celles de plus grande taille. Nous avons vu le ralentissement économique qui s'annonçait et nous avons appliqué des mesures à l'occasion de l'énoncé économique de cet automne.

Nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers, ainsi que les taxes à la consommation, comme vous le savez, de deux points complets de pourcentage en ce qui concerne la TPS. Nous avons également réduit la ponction du gouvernement dans le cadre des déductions pour amortissement en autorisant une déduction pour amortissement accéléré dans le budget de mars dernier. Le coût de ces mesures est de 1,3 milliard de dollars. Nous étudions maintenant cette question en tenant compte de revendications d'un grand nombre d'entreprises manufacturières du Canada qui veulent que nous prolongions cette déduction de 100 p. 100 sur deux ans au-delà de l'échéance prévue parce que certaines entreprises ont besoin de plus de temps pour planifier ce genre de décisions et d'acquisitions.

Le sénateur Ringuette : Merci, monsieur le ministre, d'être ici ce soir. J'imagine que votre personnel vous a informé des commentaires que j'ai faits au Sénat hier, et vous ne serez donc pas surpris par la nature de mes questions.

Vous avez indiqué dans vos remarques préliminaires que vous avez consulté les collectivités qui ont été touchées par le ralentissement du secteur forestier. Il me semble, quand j'examine le projet de loi qui est proposé et l'objectif dont vous nous avez fait part, que les deux ne cadrent pas. Permettez-moi de vous faire part de mon point de vue qui est celui de quelqu'un d'originaire du Nouveau-Brunswick.

Tout d'abord, par habitant, nous sommes probablement la province qui a été le plus touchée par ce qui s'est produit dans le secteur forestier, tout comme, il y a quelques années, c'était les provinces de l'Ouest qui avaient été touchées par la crise de l'ESB, alors que l'ensemble du Canada et des parlementaires avait appuyé le gouvernement fédéral quand il a voulu aider les producteurs de bœuf. Nous avons également manifesté notre appui quand le gouvernement fédéral a annoncé son intention de venir en aide au secteur automobile en Ontario. Nous avons appuyé le gouvernement fédéral quand, il y a quelques années, il a annoncé des fonds spéciaux pour aider l'industrie textile et celle de l'aérospatiale, dont aucune n'était implantée au Nouveau-Brunswick. Nous sommes particulièrement sensibles aux problèmes du secteur forestier parce que c'est l'activité économique la plus importante dans notre province.

La façon dont vous entendez répartir l'argent et ce que vous dites en ce qui concerne l'objectif de cette fiducie ne correspondent pas.

Second, \$1 billion was left with the Americans specifically to look at their market strategy for their forestry products. You have just stated that this \$1 billion will need to respect WTO, NAFTA and, particularly, the Softwood Lumber Agreement.

In the press release that was issued on January 10 in New Brunswick, you only mention analyzing the New Brunswick forest industry's competitive position. There was no mention of any money being allocated to seek new markets for forestry products.

You also mention that some of these funds will be available for job training. We already have a federal-provincial agreement in all the provinces in regards to job training. You mentioned science and technology. We already have funding for science and technology. We already have a program for that.

You mentioned that the fund is a supplement for existing provincial programs. I have an article on the forest industry that states that Quebec will spend \$450 million over the next three years to ease the industry's pain. I agree that Quebec has been very hard hit in its forest industry, and Northern Ontario has been hit hard as well. The article also said that in September 2007, Ontario promised \$330 million over five years.

My basic argument is that it is not a great deal of money and it does not really accomplish what you state it is supposed to accomplish, which is targeting communities that have been specifically affected by the downturn in the forestry sector and some manufacturing sectors.

The distribution of \$1 billion will include B.C. at \$129 million, Alberta at \$104 million, New Brunswick at \$30 million, and others. Minister, with all due respect, what you are spinning with \$1 billion does not correspond to the means that you will use to distribute the money to the communities that truly need it.

The Chair: We should let the minister reply to some of those questions and comments.

Mr. Flaherty: If you will forgive an anecdote, the first mill I was ever in in my life was the mill in Dalhousie, which is closing. My father worked there for about ten years from 1933 to 1943. It was after he worked there that I went through the mill with him, because I was not born in 1943. The first four of my siblings were born in Dalhousie. My mother was from Campbellton and my father was from Loganville. I have some idea from my father of the importance of forestry, the mills, the pulp and paper industry and the history of New Brunswick, which is very strong in a traditional Canadian industry.

Having said that, the purpose of this fund is not to market forestry outside of Canada. The purpose of the fund is to help communities like Dalhousie that face a very difficult time because

Ensuite, nous avons laissé un milliard de dollars aux mains des Américains qu'ils utilisent pour étudier la stratégie de marché convenant à leurs produits forestiers. Vous venez de déclarer que l'utilisation faite de ce montant de un milliard doit respecter les dispositions prévues par l'OMC, l'ALENA, et en particulier par l'Accord sur le bois d'œuvre.

Dans un communiqué de presse que vous avez publié le 10 janvier au Nouveau-Brunswick, vous vous êtes contenté de mentionner l'analyse de la situation concurrentielle de l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick. Ce communiqué ne faisait aucune illusion à de fonds consacrés à la recherche de nouveaux marchés pour les produits forestiers.

Pour assurer de la formation encours d'emploi, nous avons déjà une entente fédérale-provinciale dans toutes les provinces concernant cette formation. Vous avez aussi évoqué les sciences et la technologie. Nous avons déjà un financement pour les sciences et la technologie. Un programme est déjà disponible pour cela.

Vous avez précisé que ce fonds vient en complément des programmes provinciaux actuels. J'ai un article sur le secteur forestier qui indique que le Québec dépensera 450 millions de dollars au cours des trois années à venir pour soulager les difficultés de l'industrie. Je reconnais que le secteur forestier du Québec et celui du Nord de l'Ontario ont été durement touchés. L'article en question précise également que, en septembre 2007, l'Ontario s'est engagé à y consacrer 330 millions de dollars sur cinq ans.

Je suis donc d'avis que, pour l'essentiel, il n'y a pas là beaucoup d'argent et qu'il ne permettra pas de réaliser ce que vous avez déclaré vouloir accomplir, soit cibler les collectivités qui ont été particulièrement touchées par le secteur forestier et certains autres secteurs manufacturiers.

En répartissant le milliard de dollars, vous allez donner 129 millions de dollars à la Colombie-Britannique, 104 millions à l'Alberta, 30 millions au Nouveau-Brunswick et cetera. Monsieur le ministre, avec tout le respect que je vous dois, ce que vous dites vouloir faire avec ce milliard de dollars ne cadre pas avec les moyens que vous allez utiliser pour acheminer cet argent vers les collectivités qui en ont vraiment besoin.

Le président : Nous allons laisser le ministre répondre à certaines de ces questions et nous faire part de ses commentaires.

M. Flaherty : Si vous me permettez de vous raconter une anecdote, la première usine que j'ai vue de ma vie était celle de Dalhousie, qui est en train de fermer. Mon père y a travaillé une dizaine d'années, de 1933 à 1943. Je n'ai visité cette usine avec lui qu'après qu'il y ait travaillé, parce que je suis né en 1943. Le premier de mes quatre frères est né à Dalhousie. Ma mère venait de Campbellton et mon père de Loganville. J'ai donc acquis de mon père une bonne idée de l'importance du secteur de la forêt, des usines, du secteur des pâtes et papiers et de l'histoire du Nouveau-Brunswick, qui ont une grande importance dans l'industrie traditionnelle du Canada.

Cela dit, cette fiducie n'est pas destinée à commercialiser les produits de la forêt en dehors du Canada. Il s'agit d'aider des collectivités comme Dalhousie, qui éprouve de graves difficultés

the mill is closing and the people and the whole community need to adjust. The funding is community-oriented and people-oriented. It is not an industry-oriented fund.

The industry has been telling me since I became Minister of Finance that in Canada there needs to be a restructuring in the forestry sector; that they are going about the business of restructuring; and that we have many small mills with inadequate investment in new machinery and equipment. The result is that parts of the industry in forestry are not competitive. That is not something government fixes, quite frankly. That is something that industry and the private sector have to fix. Government has a legitimate duty to people and to communities to help them through a time of adjustment.

I should add that New Brunswick was the first province to sign on to this trust, and Premier Graham was quite supportive of it. The employment numbers are very strong overall in New Brunswick, and significant job opportunities are being created. Hopefully this fund will assist people to adjust so that they can enjoy the other opportunities being created in the economy of the province of New Brunswick.

The trust is broader than just forestry, of course. It applies to communities that are affected by other industries that have been affected by international economic conditions. In terms of the funding, there is a \$10-million floor for New Brunswick, and after that it is per capita. For skills training, \$500 million was announced in April 2008.

Senator Ringuette: Case in point, exactly; when an industry is in trouble, the federal government steps in to help — for example, BSE, the auto industry, textiles and aerospace. Given a few days, I am sure that I could come up with many more arguments, minister. My basic argument is that the philosophy of your government to distribute money on a per capita basis does not meet the objective that you are spinning.

I cannot believe that Alberta is getting \$104 million. Where is the dire unemployment stress happening in Alberta? Where is it? Where is the dire unemployment stress in B.C.? Where is it? They cry on a weekly basis for you to open up immigration because they do not have enough workers. I do not see the justification of the per capita funding. If you really want to achieve the goal that you say you want to achieve, you have to look at the changes in the unemployment rate on a regional and a provincial basis to see where you most need to target the money. It is not on a per capita basis. Funding \$26.93 per citizen of each province will not achieve

parce que l'usine ferme et ses employés comme toute la collectivité doivent s'ajuster. La fiducie vise à venir en aide aux collectivités et aux personnes. Sa priorité n'est pas l'industrie.

Les représentants de l'industrie m'expliquent, depuis que je suis ministre des Finances, que, au Canada, nous devons réorganiser le secteur forestier, qu'ils s'en occupent et qu'il y a chez nous un grand nombre de petites usines qui n'ont pas réalisé les investissements nécessaires en nouvelle machinerie et en nouveaux équipements. Il en découle que des volets du secteur forestiers ne sont pas concurrentiels. Très franchement, ce n'est pas un problème qui relève du gouvernement. La solution incombe à l'industrie et au secteur privé. Il incombe par contre à juste titre au gouvernement d'aider les personnes et les collectivités à s'adapter à une période de changements.

Je dois ajouter que le Nouveau-Brunswick a été la première province à signer une entente assurant sa participation à cette fiducie et que le premier ministre Graham s'en est montré un solide partisan. Il y a beaucoup d'emplois au Nouveau-Brunswick, et on y voit apparaître d'importantes possibilités d'emploi. Fort heureusement, cette fiducie va aider les gens à s'adapter pour leur permettre de profiter des autres possibilités qui apparaissent dans l'économie du Nouveau-Brunswick.

Bien évidemment, la fiducie n'est pas destinée uniquement au secteur forestier. Elle va pouvoir permettre de venir en aide aux collectivités qui sont touchées par la dégradation d'autres secteurs qui subissent la situation économique internationale. Quant au financement lui-même, 10 millions de dollars sont disponibles pour le Nouveau-Brunswick et, au-delà de ce plancher, les fonds seront répartis par habitant. En ce qui concerne la formation nécessaire pour occuper des emplois, un budget de 500 millions de dollars a été annoncé en avril 2008.

Le sénateur Ringuette : C'est exactement ce dont il s'agit, quand une industrie éprouve des difficultés, le gouvernement fédéral prend des mesures pour lui venir en aide. On peut en donner comme exemple, l'ESB, les secteurs de l'automobile, des textiles et de l'aérospatiale. En cherchant un peu plus, je suis sûre que je pourrais vous donner beaucoup d'autres arguments, monsieur le ministre. Ce que je prétends pour l'essentiel est que la philosophie de votre gouvernement, qui consiste à répartir l'argent par habitant, ne permettra pas d'atteindre l'objectif que vous fixez vous-même.

Je ne peux croire que l'Alberta obtienne 104 millions de dollars. Quel secteur est touché par le chômage en Alberta? Où est-il? Quel secteur est touché par le chômage en Colombie-Britannique? Quel est-il? Ces provinces vous demandent toutes les semaines de libéraliser l'immigration parce qu'elles n'ont pas assez de travailleurs. Je ne saisis pas la justification du financement par habitant. Si vous voulez vraiment atteindre l'objectif que vous indiquez, vous devez vous servir de l'évolution de taux de chômage sur une base régionale et provinciale pour voir quelles sont les régions qui ont le plus besoin d'argent. Ce n'est pas avec

what you say that you will achieve. I am being critical because of that.

The Chair: Minister, do you wish to reply?

Mr. Flaherty: Yes. There is a floor, senator, as you know, such that \$109 million of the \$1 billion is a floor payment, not a per capita payment, to the 13 provinces and territories of Canada. I am sure that reasonable people could differ on how much the floor should be and how much the per capita should be. I do not think anyone would suggest that it should all be divided equally among the 13 provinces and territories, and I do not think anyone would suggest that a per capita allowance should not be part of it, in fairness.

There are towns and communities in British Columbia and in Alberta that have been seriously affected by the issues that we have discussed.

Senator Ringuette: They have alternatives.

The Chair: Senator Ringuette, shall I put you down for the second round? We are running out of time and many senators wish to ask questions.

Senator Ringuette: If need be, I definitely want to be on a second round.

Senator Nancy Ruth: Why use a trust vehicle, and where else does the federal government use trusts? Could you give me some specific examples, particularly if there are any examples where all parties are not governments.

Mr. Flaherty: In this case, it is efficacious because the provinces and territories are close to the communities. It is reasonable to assume that they are well positioned to allocate the funds appropriately and to consult with the local communities.

The trust is merely a financial vehicle, as you know. We need a contract, a trust agreement, in order to flow the funds. We have that already with the Province of New Brunswick and the Province of Saskatchewan, anticipating that these funds will be available. The funds are not deposited in the trust, of course, until Parliament has passed the bill and Royal Assent has been received. It is a flexible arrangement. It is a way of transferring funds, in this case to provinces and territories so that they can move forward in their assessment of their own needs of their own communities.

You asked me a question about other trusts that are not directly with the provinces. I have the list here, but I would have to consult with the Deputy Minister of Intergovernmental Affairs to see which are not directly with provinces and territories.

Mr. Lévesque: The trust arrangements have been used with provinces and territories.

un calcul par habitant que vous allez y arriver. Le fait de verser 26,93 \$ par citoyen à chaque province ne va pas vous permettre d'atteindre l'objectif déclaré. C'est là le point essentiel de ma critique.

Le président : Monsieur le ministre, voulez-vous répondre?

M. Flaherty : Oui. Comme vous le savez, sénateur, il y a un plancher qui est au total de 109 millions de dollars sur un milliard pour chacune des 10 provinces et chacun des trois territoires du Canada, qui n'est pas versé en fonction du nombre d'habitants. Je suis certain que des gens raisonnables pourraient en déduire le pourcentage représenté par le plancher et celui correspondant au montant versé par habitant. Je ne crois pas que quiconque souhaite que ce montant soit réparti également entre les 13 provinces et territoires et je ne crois pas non plus qu'il y ait des gens qui veulent supprimer le montant attribué par habitant.

Il y a également en Colombie-Britannique et en Alberta des villes et des collectivités qui ont été durement touchées par les questions que nous avons évoquées.

Le sénateur Ringuette : Elles disposent d'autres solutions.

Le président : Sénateur Ringuette, puis-je vous inscrire pour la seconde série de questions? Il ne nous reste plus beaucoup de temps et de nombreux sénateurs veulent poser des questions.

Le sénateur Ringuette : Si c'est la solution, je tiens certainement à être inscrit pour la seconde série de questions.

Le sénateur Nancy Ruth : Pourquoi faire appel ici à une fiducie, et dans quel autre domaine le gouvernement fédéral a-t-il recours à ce type d'instrument? Pourriez-vous me donner des exemples précis, en particulier s'il y a des cas dans lesquels des organismes non gouvernementaux participent à ces fiducies.

M. Flaherty : Dans ce cas, c'est une solution efficace parce que les provinces et les territoires sont proches des collectivités. Il est raisonnable de faire l'hypothèse que ces paliers de gouvernement sont en bonne posture pour répartir les fonds comme il convient et pour consulter les collectivités locales.

Comme vous le savez, une fiducie est essentiellement un instrument financier. Nous avons besoin d'un contrat, d'une entente de fiducie, pour verser les fonds. Nous avons déjà conclu de telles ententes avec les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan, qui vont permettre de rendre ces fonds disponibles. Bien évidemment, ces fonds ne sont pas déposés dans la fiducie tant que le Parlement n'a pas adopté le projet de loi et que celui-ci n'a pas reçu l'assentiment royal. C'est un type d'entente souple. C'est une façon de transférer des fonds, dans ce cas aux provinces et pour leur permettre d'entamer leur évaluation des besoins de leurs propres collectivités.

Vous m'avez demandé s'il y a d'autres fiducies qui n'impliquent pas directement les provinces. J'en ai ici la liste, mais je devrais consulter le sous-ministre des Affaires intergouvernementales pour préciser lesquelles ne relèvent pas d'ententes directes avec les provinces et les territoires.

M. Lévesque : Les accords de fiducie ont déjà été utilisés avec les provinces et les territoires.

Senator Nancy Ruth: If they do not exist between the government and a citizens' group, then, is it always between levels of government?

Mr. Lévesque: For these kinds of purposes, they have been used with other levels of government in Canada, yes.

Mr. Flaherty: Senator, the trust arrangement does not exclude. You could have a trust agreement with a foundation or some other entity.

Senator Nancy Ruth: Am I to understand that there is only one trust here and that all these are separate contracts with each province; they are not 13 different trusts? Is that correct?

Mr. Lévesque: There is one trust, which will be instructed to have certain amounts for each jurisdiction, according to the table that has been distributed to you.

Senator Nancy Ruth: You spoke about some of the provisions, or at least what the money will be used for in terms of infrastructure and people. Are there any differences among provinces as to the key provisions of the trust indenture, or are they more or less all the same?

Mr. Flaherty: There are only two agreements so far, with Saskatchewan and New Brunswick. I will leave it to the deputy minister to say if there are any significant differences.

Mr. Lévesque: The trust arrangements are the same for all provinces, but embedded in the trust arrangement is flexibility for different uses of funds by different jurisdictions. The government has already made announcements with two jurisdictions, striving to conclude agreements leading to announcements with other jurisdictions on the basis of uses of the funds that are consistent with the overall intent of the trust and, notably, consistent with Canada's trade obligations.

Senator Nancy Ruth: On the accountability side of it, how are the provinces and territories required to report on the use and effects of the fund, and can there be a holdback if the trustees of the trust fund do not like it or do not think they have managed it well? Are you aware of anything like that?

Mr. Lévesque: The nature of these arrangements is that there is no holdback. The money is put in the trust. The accountability requirements are on provinces to report to their citizens, and that is consistent with the overall approach to managing fiscal relations between governments. The Parliament authorizes the use of the funds, and it is then up to provinces to use those funds and to report to their citizens about the use of those funds.

Senator Nancy Ruth: Do you need legislation to set up a trust or to transfer money to a trust? Is that the only way to do it?

Le sénateur Nancy Ruth : S'il n'y en a pas de conclu entre le gouvernement et des groupes de citoyens, c'est alors qu'ils sont toujours conclus entre des paliers de gouvernement.

M. Lévesque : On les a déjà utilisés avec d'autres paliers de gouvernement pour atteindre ce type d'objectif au Canada. Oui!

M. Flaherty : Sénateur, un accord de fiducie n'est pas exclusif. Il serait possible d'en avoir un avec une fondation ou avec un autre genre d'entité.

Le sénateur Nancy Ruth : Dois-je comprendre qu'il y a dans ce cas une seule fiducie et qu'il s'agit de contrats distincts avec chacune des provinces, et donc il n'y a pas 13 fiducies différentes? Est-ce exact?

M. Lévesque : Il y a une fiducie, qui aura pour instruction de verser des montants précis à chaque administration, conformément au tableau qui vous a été remis.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous nous avez parlé de certaines des dispositions, ou au moins de l'utilisation qui sera faite de l'argent en ce qui concerne les infrastructures et les personnes. Y a-t-il des différences entre les dispositions importantes conclues avec les provinces qui figurent dans l'acte de fiducie, ou s'agit-il pour l'essentiel des mêmes dispositions?

M. Flaherty : Jusqu'à maintenant, seules deux ententes ont été conclues avec la Saskatchewan et avec le Nouveau-Brunswick. Je vais laisser le sous-ministre vous expliquer s'il y a des différences importantes entre elles.

M. Lévesque : Les accords de fiducie sont les mêmes avec toutes les provinces, mais le texte de l'accord signé laisse place à des affectations différentes des fonds selon la province ou le territoire. Le gouvernement a déjà annoncé s'être entendu avec deux provinces, et vouloir conclure des ententes avec d'autres provinces ou territoires prévoyant une utilisation des fonds qui cadre avec l'objet général de la fiducie et, en particulier, respectant les obligations du Canada en matière de commerce.

Le sénateur Nancy Ruth : Les dispositions de ces accords traitant de l'obligation de rendre compte imposent-elles aux provinces et aux territoires de faire rapport sur l'utilisation de fonds et sur les résultats obtenus, et les fiduciaires peuvent-ils retenir les fonds de la fiducie s'ils ne sont pas d'accord avec l'utilisation prévue ou s'ils estiment que ces fonds n'ont pas été bien gérés? Avez-vous connaissance de dispositions de cette nature?

M. Lévesque : Ces ententes ne prévoient pas de mécanisme de retenue. L'argent est versé dans la fiducie. Il incombe aux provinces de rendre compte à leurs citoyens, et cela est conforme à l'approche globale appliquée à la gestion des relations budgétaires entre les gouvernements. Le Parlement autorise l'utilisation des fonds, et il incombe ensuite aux provinces de les utiliser et d'indiquer à leurs citoyens comment elles les ont utilisés.

Le sénateur Nancy Ruth : Faut-il adopter une nouvelle loi pour mettre sur pied une fiducie ou y verser de l'argent? Est-ce la seule façon de procéder?

Mr. Flaherty: Yes. This is an expenditure of public funds and taxpayers' money. It has to be authorized by Parliament, by all of us as parliamentarians — not all of us but enough of us.

Senator Nancy Ruth: My last question, Mr. Minister, is who are the trustees of the trust?

Mr. Lévesque: There is a bidding process. A financial institution will be chosen on a cost-effective basis.

The Chair: Could we have a copy of the trust indenture that is common to all the provinces and territories so that honourable senators could study the terms and conditions?

Mr. Lévesque: The operating principles for the trust have already been included in the documentation. I will have to check on what time this information can be made available, because we have not concluded those yet.

The Chair: As I understand it, Mr. Lévesque, there is a common trust indenture that is common throughout, and then there are specifics in terms of what each province can invest in.

Mr. Lévesque: The trust arrangement is a single arrangement that applies to all provinces.

The Chair: Yes.

Mr. Lévesque: It is flexible enough that each province can direct the funds to different uses within the ambit of the overall intent.

The Chair: I can understand why you may wish to withhold the specifics for Saskatchewan and New Brunswick until you get all of them done. We would like to see the common terms for all of the provinces and territories so that we can understand what those common terms are. Is that possible, Mr. Minister?

Mr. Flaherty: I think it probably is. I just hesitate because I have not seen the indenture myself. I expect we could confirm that fairly quickly.

The Chair: We have a great reservation in the Senate because this bill is so circumspect. It is so short that this committee has to assure the Senate as a whole that we have a good understanding of what is being set up here. It would help us considerably if you could provide that indenture.

Mr. Flaherty: Yes, senator. I will undertake to get back to you on that promptly. It is nice to do a short bill once in a while in the Department of Finance.

Senator Di Nino: For clarification, I have a quick follow-up on Senator Nancy Ruth's question.

The indenture itself is a singular document. The approach that is being taken, minister, is that because of the different needs of different communities, the use of the funds may be different; however, the distribution of the funds will always respect and honour the principles of the indenture. Is that what you are saying?

M. Flaherty : Oui. Il s'agit là d'une dépense de fonds publics et des impôts des contribuables. Elle doit être autorisée par le Parlement, par tous les parlementaires que nous sommes, en vérité pas par tous mais par un nombre suffisant.

Le sénateur Nancy Ruth : Pour ma dernière question, monsieur le ministre, j'aimerais vous demander qui sont les fiduciaires?

M. Lévesque : Il y a un processus d'appel d'offres. Une institution financière sera choisie en fonction des coûts liés à son offre de service.

Le président : Pourriez-vous obtenir une copie de l'acte de fiducie s'appliquant à toutes les provinces et à tous les territoires afin que les sénateurs puissent en étudier les dispositions?

M. Lévesque : Les modalités de fonctionnement de la fiducie figurent déjà dans la documentation. Je vais devoir vérifier à quel moment cette information sera disponible, car tout n'est pas encore réglé.

Le président : Si j'ai bien compris, M. Lévesque, il y a un acte de fiducie commun, qui est le même pour tous, puis des dispositions particulières précisant les domaines dans lesquels chaque province peut investir.

M. Lévesque : L'accord de fiducie est une entente unique qui s'applique à toutes les provinces.

Le président : Oui.

M. Lévesque : Pour que chaque province puisse affecter les fonds à diverses utilisations, à condition de respecter l'objectif général.

Le président : Je comprends fort bien que vous désiriez ne pas divulguer les conditions précises s'appliquant à la Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick tant que vous n'avez pas tout terminé. Nous aimerions par contre voir les dispositions communes s'appliquant à toutes les provinces et à tous les territoires afin de bien comprendre leur nature. Est-ce possible, monsieur le ministre?

M. Flaherty : Je pense que ça l'est. J'hésite simplement parce que je n'ai pas vu moi-même l'acte final. J'espère vous répondre assez rapidement.

Le président : Nous faisons preuve de beaucoup de réserve envers ce projet de loi au Sénat parce que le texte n'est pas très disert. Il est si court que le comité doit s'assurer que le Sénat dans son ensemble comprend bien ce qui est mis en place. Cela nous aiderait beaucoup si vous pouviez nous fournir cet acte.

M. Flaherty : Oui, sénateur. Je vais vous revenir à ce sujet très rapidement. C'est agréable de préparer un projet de loi aussi court de temps en temps au ministère des Finances.

Le sénateur Di Nino : Afin d'obtenir des précisions, j'aimerais poursuivre dans le sens de la question du sénateur Nancy Ruth.

L'acte lui-même est un document original. Vous avez retenu cette approche, monsieur le ministre, parce qu'étant donné la diversité des besoins de collectivités différentes, l'emploi des fonds peut varier. Toutefois, ces fonds seront toujours attribués dans le respect des principes figurant dans l'acte. Est-ce bien ce que vous dites?

Mr. Lévesque: The funds are deposited upon approval of legislation and upon establishment of the trust according to the shares that you have before you for each jurisdiction. The individual jurisdictions have the flexibility to draw up the funds according to the schedule, over a three-year period, and they are responsible to their jurisdictions in terms of accounting about the use of the funds.

Senator Di Nino: I guess the question really is whether, to distribute the funds, in effect to give the funds to the provinces, you are not making different deals with different provinces. Is the arrangement, the indenture, exactly the same?

Mr. Lévesque: That is my understanding, yes.

Senator Di Nino: One province may suggest that they want to use the funds for a town because the mill shut down. Another province may decide they want to use the funds for a small city because the main manufacturer went bankrupt or moved down south. The differences are in that sense; is that correct?

Mr. Lévesque: That is correct. As I mentioned, the intent is to have an agreement and joint announcements about the proposed use of the funds in each jurisdiction in the coming weeks and months.

Senator Di Nino: My other question deals with the information that you provided to us. Based on the breakdown you gave us, the Community Development Trust certainly will be of benefit to communities across the country. Minister, being a senator from Ontario, I see that it will be especially beneficial to Ontario on a per capita basis.

Since I follow what is happening in that province, we know that the federal government has attempted to create a stronger business environment, including the lowering of taxes, but Mr. McGuinty and his colleagues have been reluctant to follow suit.

In your discussion with them on this, has the Ontario government given any indication that they will be participating in some manner to contribute to this benefit to those towns and cities that will require the money, particularly perhaps through reduction of some taxes? Have they given any indication on that?

Mr. Flaherty: No, they have not. I can tell you this is a matter of substantial concern to me as the federal Minister of Finance. I can am quite concerned about what is happening with the economy of Ontario.

I am quite concerned that Ontario has the highest taxes on new business investment in Canada. Those taxes are 50 per cent higher than in Quebec. This is a discouragement to investment in the province of Ontario at a time when investment in plant machinery, equipment and modern technology and becoming more productive in order to become more competitive is essential.

M. Lévesque : Les fonds seront déposés lorsque le projet de loi sera approuvé et lorsque la fiducie aura été mise sur pied avec les parts que vous avez devant vous pour chaque province et chaque territoire. Chaque administration pourra prélever des fonds en fonction de ce tableau, sur une période de trois ans, et il lui incombera de rendre compte de l'utilisation de ces fonds à ses commettants.

Le sénateur Di Nino : J'imagine que la question qui se pose vraiment est de savoir si, pour distribuer ces fonds, en vérité pour le verser aux provinces, vous ne concluez pas des ententes différentes selon la province. L'entente est-elle exactement la même dans tous les cas?

M. Lévesque : C'est ce que je comprends, oui!

Senator Di Nino : Une province pourrait laisser entendre qu'elle veut utiliser les fonds pour venir en aide à une ville dont l'usine ferme. Une autre pourrait décider d'utiliser les fonds pour une petite ville parce que la principale usine a fait faillite ou a déménagé dans le Sud. Les différences sont de cette nature. Est-ce exact?

M. Lévesque : C'est exact. Comme je l'ai indiqué, nous voulons conclure des ententes et faire des annonces communes sur l'utilisation proposée des fonds dans chaque province et dans chaque territoire au cours des semaines et des mois à venir.

Le sénateur Di Nino : L'autre question que j'ai à vous poser concerne l'information que vous nous avez fournie. Si l'on se fie à la répartition des fonds que vous nous avez donnée, la Fiducie nationale pour le développement communautaire sera certainement avantageuse pour les collectivités de toutes les régions du pays. Monsieur le ministre, comme je viens de l'Ontario, j'observe que la partie des fonds calculée en fonction du nombre d'habitants sera particulièrement avantageuse pour l'Ontario.

Comme je suis attentivement ce qui se passe dans cette province, je sais que le gouvernement fédéral a tenté d'y mettre en place un milieu plus favorable aux affaires, y compris en réduisant les taxes, mais M. McGuinty et ses collègues ont montré peu d'entrain à suivre la même voie.

Dans les discussions que vous avez eues avec ses représentants, le gouvernement ontarien a-t-il indiqué qu'il participerait d'une façon quelconque à l'aide apportée à ces villes qui auront besoin d'argent, éventuellement en réduisant certaines taxes? Vous ont-ils donné des indications en ce sens?

M. Flaherty : Non, ils ne l'ont pas fait. Je peux vous dire que c'est une question qui me préoccupe vraiment comme ministre fédéral des Finances. Je m'inquiète passablement de ce qu'il advient de l'économie de l'Ontario.

Je suis préoccupé de voir que l'Ontario est la province qui impose la fiscalité la plus lourde sur les nouveaux investissements des entreprises au Canada. Celle-ci est 50 p. 100 plus élevée qu'au Québec. C'est là une façon de décourager les investissements en Ontario, à une époque où ces investissements en machinerie, en équipement et en technologies modernes sont de plus en plus nécessaires, alors qu'il est essentiel d'améliorer la productivité pour devenir plus concurrentiels.

In my discussions with my colleague, the Minister of Finance in Ontario, I am encouraging him in his budget — they will do their budget this spring — to reduce the tax burden on business in Ontario and to emulate what the federal government did on October 30. Some of that has already become law and has started to have a positive stimulus benefit.

The tax burden in Ontario is discouraging business investment at a time when the provincial government in Ontario talks about the need to support business. It is quite worrisome. The economic growth in Ontario is lagging the rate of economic growth in the country, yet this province has the largest manufacturing base in the country.

We need to row together. We are reducing the federal business tax rate to 15 per cent by 2012. As I said in the economic statement in the autumn, we are encouraging the provinces and territories to get their business tax rates down to 10 per cent by 2012 so that we can market our country as having a 25 per cent business tax rate, which would be the lowest in the G7. This is a great opportunity for us, but we cannot impose large tax burdens on business and then ask business to weather the storm and grow.

Senator Di Nino: I have a final question. In your discussions with the provinces, have any other provinces indicated that they will be adding some value to this initiative?

Mr. Flaherty: I have not had direct discussions with the provinces. The deputy minister may want to comment.

Mr. Lévesque: The discussions are underway with a number of provinces to identify the areas where the provinces would want to invest those funds. I cannot comment on individual situations before any public announcement is made by both governments.

Senator Di Nino: That is fair enough. We will stay tuned.

Senator De Bané: Mr. Minister, as the man in charge of the finances of our country, it is a pleasure to have you here. Mr. Lévesque, welcome as well.

[Translation]

I have read your résumé very carefully. I was very impressed to see how, after starting out as a mathematics professor at the Collège François-Xavier Garnault, you became a deputy minister in Ottawa after holding the highest offices in Quebec. I am very pleased that you are here.

Lors de mes discussions avec mon collègue, le ministre des Finances de l'Ontario, qui doit déposer son budget ce printemps, je l'ai incité à réduire la charge fiscale des entreprises dans sa province et à suivre l'exemple donné par le gouvernement fédéral le 30 octobre. Certaines des mesures que nous avons annoncées alors ont maintenant force de loi et commencent à avoir des retombées avantageuses.

En Ontario, le fardeau fiscal décourage les investissements des entreprises à une époque où le gouvernement provincial parle de la nécessité de venir en aide aux entreprises. Cela m'inquiète passablement. La croissance économique en Ontario est inférieure à celle enregistrée dans l'ensemble du pays, bien que son secteur manufacturier soit le plus important du Canada.

Nous devons tous ramer ensemble. En 2002, nous aurons ramené le taux fédéral d'imposition des entreprises à 15 p. 100. Comme je l'ai dit dans l'énoncé économique de l'automne dernier, nous incitons les provinces et les territoires à ramener leurs propres taux d'imposition des entreprises à 10 p. 100 d'ici 2012 afin de pouvoir mettre de l'avant que, dans notre pays, le taux d'imposition des entreprises est de 25 p. 100. Ce serait alors le plus faible des pays membres du G7. Cela laisse entrevoir d'excellentes possibilités pour nous, mais nous ne pouvons pas frapper les entreprises d'une lourde fiscalité et leur demander en même temps de résister à la tempête et de prendre le chemin de la croissance.

Le sénateur Di Nino : J'ai une dernière question. Lors de vos discussions avec les provinces, y en a-t-il d'autres qui vous aient signalé qu'elles avaient l'intention de conférer une valeur additionnelle à cette initiative?

M. Flaherty : Je n'ai pas eu de discussions directes avec les représentants des provinces. Le sous-ministre a peut-être des commentaires à formuler à ce sujet.

M. Lévesque : Les discussions sont en cours avec un certain nombre de provinces pour cerner les secteurs dans lesquels elles veulent investir ces fonds. Je ne peux commenter les cas individuels avant qu'une annonce publique soit faite par les deux gouvernements.

Le sénateur Di Nino : Je comprends cela parfaitement. Nous allons rester à l'écoute.

Le sénateur De Bané : Monsieur le ministre, nous sommes ravis de compter parmi nous aujourd'hui l'homme responsable des finances de notre pays. M. Lévesque, je vous souhaite également la bienvenue.

[Français]

J'ai lu très attentivement votre curriculum vitae. J'ai été très impressionné de voir comment, après avoir débuté en tant que professeur de mathématique au Collège François-Xavier Garnault, vous êtes devenu sous-ministre à Ottawa après avoir occupé les plus hautes fonctions au Québec. Je suis très heureux que vous soyez ici.

[English]

Mr. Minister, if I may, I will be very candid with you. I find that this distribution is most unfair, and I would like to give you some examples.

If you take a look at the sheet that your department sent us, in the third column we see that the first one is the base of \$10 million. The second one is the per capita of almost \$1 billion, and then the third is how much each province will receive. We see that P.E.I. will get \$13.7 million, which is approximately \$100 per capita. The first line is Newfoundland. Newfoundland has four times the population of P.E.I. but will get only \$23 million, not even double what P.E.I. will receive. New Brunswick will be \$50 per capita, and Quebec, \$30 per capita. I am still looking at the third column.

Mr. Minister, to speak bluntly, this is a cop-out. This is the laziest way of distributing money. If we want to help the automobile industry of Ontario because it is facing very difficult problems, we do not distribute the money on a per capita basis to all the provinces, because the automobile industry is in Ontario. Distributing the money on a per capita basis after giving a base of \$10 million, which gives a distortion for P.E.I., does not take into consideration at all the economic weight of the forestry industry in each province.

I think it would help us a great deal if you would take us into your confidence and tell us the different options, their deficiencies and why at the end they were rejected. I would like to know why you took the easiest route: a per capita basis after giving them all \$10 million, irrespective of their size. Why should Newfoundland, which has a lower per capita income than P.E.I., get two or three times less than P.E.I. on a per capita basis? I can show you the distortions for the other provinces as well.

I understand that you use that formula for equalization. However, here you are talking about one industry. It is unevenly distributed geographically in a country which is the second largest in the world — six time zones. Each province has its own bottlenecks and problems, et cetera, and you say let us do it on a per capita after a base of \$10 million.

I wonder what the other options are and why they were rejected.

The Chair: Would you like to comment on that, minister?

Mr. Flaherty: Yes. In part you are describing the nature of our great country, senator. We have 10 provinces and 3 territories. They are of varying size. They have different populations.

[Traduction]

Monsieur le ministre, avec votre permission, je vais être très candide avec vous. Je trouve que cette répartition est tout à fait injuste, et j'aimerais vous en donner quelques exemples.

Si vous examinez la feuille que votre ministère nous a fait parvenir, nous y constatons que la première colonne indique le financement de base de 10 millions de dollars. La seconde indique le montant par habitant qui approche le milliard de dollars, et la troisième le total que recevra chaque province. Nous y constatons que l'Île-du-Prince-Édouard va toucher 13,7 millions de dollars, soit environ 100 \$ par habitant. La première ligne est celle de Terre-Neuve, dont la population est quatre fois plus importante que celle de l'Île-du-Prince-Édouard, mais elle n'obtiendra que 23 millions de dollars, soit même pas le double du montant que recevra l'Île-du-Prince-Édouard. Le Nouveau-Brunswick recevra au total 50 \$ par habitant, et le Québec 30 \$. J'en suis toujours à la troisième colonne.

Monsieur le ministre, pour vous parler franchement, c'est une dérobade. C'est la façon la plus paresseuse de répartir de l'argent. Si nous voulons aider le secteur ontarien de l'automobile, parce qu'il est confronté à des problèmes très graves, nous ne répartissons pas l'argent par habitant entre toutes les provinces, parce que ce secteur est implanté en Ontario. Répartir l'argent par habitant, après avoir donné un financement de base de 10 millions de dollars, qui profite énormément à l'Île-du-Prince-Édouard, ne tient pas compte du poids économique du secteur de la forêt dans chacune des provinces.

Nous apprécierions beaucoup si vous nous mettiez dans la confiance et si vous nous indiquiez les diverses solutions qui s'offraient à vous, les lacunes qui leurs sont propres et pourquoi vous avez fini par les rejeter. J'aimerais savoir pourquoi vous avez choisi la solution la plus facile avec un montant par habitant qui s'ajoute à un financement de base pour toutes les provinces de 10 millions de dollars, indépendamment de leur taille. Pourquoi Terre-Neuve, qui a un revenu par habitant plus faible que l'Île-du-Prince-Édouard obtient deux ou trois fois moins que cette province quand on détermine la part totale par habitant?

Je pourrais vous montrer également les distorsions que cette formule entraîne pour d'autres provinces. Je réalise fort bien que vous utilisez cette formule pour la péréquation. Toutefois, il s'agit d'ici d'une industrie. Elle est répartie de façon inégale entre les diverses régions du pays, qui est le second par sa taille dans le monde, étalé sur six fuseaux horaires. Chaque province a ses propres blocages et ses propres problèmes, et cetera, et vous venez nous dire qu'il faut répartir les fonds par habitant après avoir accordé un financement de base de 10 millions de dollars.

Je me demande quelles autres solutions s'offraient à vous et pourquoi vous les avez rejetées.

Le président : Aimerez-vous faire des commentaires à ce sujet, monsieur le ministre.

M. Flaherty : Oui. Vous décrivez dans une certaine mesure la nature de notre grand pays, monsieur le sénateur. Nous avons dix provinces et trois territoires dont aussi bien la superficie que la population varient de l'un à l'autre.

We are the federal government. We are entering into a trust with the provinces and with the territories. One option, of course, is to do everything per capita. If we did that, I am sure that the people in the smaller provinces and the territories would be upset that they were being unfairly treated. I suppose we could divide \$1 billion dollars by 13. Then I am sure that many would say that that would be a disproportionate benefit to the smaller provinces and territories. It would be.

This is the great country we have. We have 13 separate jurisdictions in provinces and territories of different sizes. It is an imperfect world. If you were to say to me that the base should be larger and the per capita should be smaller or vice versa, you could make the case, and perhaps you would be correct. There is no magic to the exact allocation, but I do say that it is fair to have an allocation between straight per capita and a base and having a floor. Otherwise, the smaller provinces and territories are disadvantaged.

We see this as well in the infrastructure programs from the Government of Canada with the provinces and territories. We do take a floor into consideration in most of those programs. Otherwise, as I say, we would be putting the three territories and the smaller problems at a serious disadvantage.

Senator De Bané: Yet, Mr. Minister, do you agree that if we want to help the automobile industry, which if I am not mistaken is also present in your riding, the way to do it is to help where we have the automobile industry, not to say, "We have \$1 billion for the automobile industry, so we will distribute it on a per capita basis." That industry is in Ontario.

If you look at the aerospace industry, for example, about 50 per cent of it is in Quebec, some in Nova Scotia, Manitoba, Ontario, et cetera.

The Canadian way seems to say that to avoid any dispute, you do it on an objective basis, per capita. I will give you an example that does not concern my own province. P.E.I. now has a greater per capita income and a lower taxation load than Newfoundland, which has a lower per capita income and a higher tax load. One province is getting three times more than the adjacent province.

There is something wrong here, Mr. Minister. I know it is a difficult issue, but I would have preferred you to say: "I have \$1 billion and I will distribute it this way," instead of giving a mathematical formula based on the industrial structure of the province. New Brunswick has a vital industry, one of the few

Nous, nous sommes le gouvernement fédéral. Nous mettons sur pied une fiducie avec les provinces et avec les territoires. L'une des solutions, bien sûr, est de tout calculer par habitant. Si nous procédions de cette façon, je suis donc convaincu que les gens des provinces et des territoires les plus petits seraient mécontents en affirmant être traités de façon injuste. Je suppose que nous pourrions diviser le milliard de dollars par 13. Je suis convaincu qu'il y en aurait beaucoup à prétendre que cela confère un avantage disproportionné aux provinces et aux territoires les plus petits. Ce serait effectivement le cas.

C'est la nature du grand pays qui est le nôtre. Nous avons 13 administrations distinctes dans des provinces et des territoires de tailles différentes. C'est un monde imparfait. Si vous me disiez que le financement de base devrait être plus important et le montant accordé par habitant plus faible, ou l'inverse, peut-être auriez-vous raison. Il n'y a pas de solution magique pour procéder à la répartition idéale, mais j'affirme qu'il est juste d'appliquer une répartition tenant compte à la fois du nombre d'habitants et d'un financement de base, avec un plancher. Si on ne procède pas de cette façon, les provinces et les territoires les plus petits sont désavantagés.

C'est ce que nous observons également avec le programme des infrastructures du gouvernement du Canada en ce qui concerne la répartition des fonds entre les provinces et les territoires. Dans la plupart des programmes de ce type, nous fixons un plancher. Si nous ne le faisons pas, comme je l'ai dit, nous placerions les trois territoires et les provinces les plus petites en situation nettement désavantageuse.

Le sénateur De Bané : Pourtant, monsieur le ministre, reconnaissez-vous que si nous voulons aider le secteur de l'industrie, qui si je ne me trompe est également présent dans votre circonscription, il faut que nous apportions l'aide là où se trouve ce secteur de l'automobile. Nous ne pouvons dire « nous disposons d'un milliard de dollars pour le secteur de l'automobile, et nous allons le répartir par habitant ». Le secteur est implanté en Ontario.

Pour prendre un autre exemple, environ 50 p. 100 du secteur de l'aérospatiale est implanté au Québec, avec quelques entreprises qui se trouvent en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Ontario, et cetera.

La façon canadienne de procéder semble revenir à dire que pour éviter tout différend, vous utilisez un mode de calcul objectif, par habitant. Je vais vous donner un exemple qui ne concerne pas ma province. Le revenu par habitant est maintenant supérieur à l'Île-du-Prince-Édouard qu'à Terre-Neuve, et son fardeau fiscal est plus faible. Une des provinces obtient trois fois plus d'argent que sa voisine.

Il y a quelque chose qui ne marche pas ici, monsieur le ministre. Je sais que c'est une question difficile, mais j'aurais préféré que vous nous disiez « Je dispose d'un milliard de dollars et je vais le répartir de cette façon » au lieu d'appliquer simplement une formule mathématique s'appuyant sur la structure industrielle

industries they have there, and the same in some other provinces. I put it respectfully.

Mr. Flaherty: The aim of this trust is not to help industries; it is to help people and communities. I might mention parenthetically that Newfoundland is richer than Prince Edward Island these days. Things change.

I might also say that job opportunities are greater in large metropolitan areas than in more remote areas. One of the primary focuses of this bill is single-industry towns. That is not so in the automotive sector, generally speaking. The automotive sector, as you said quite correctly, senator, is mostly in Southwestern Ontario.

The Chair: A single-industry town that happens to be in a province that has a large city in it will get more money than the others because of the per capita distribution.

Senator Murray: Minister, I want to say that the process by which this bill passed the House of Commons is and was a travesty of parliamentary democracy. For the benefit of those tens of millions of Canadians who are glued to their television sets watching this committee, I will place on the record how it happened.

In 11 minutes in your House, a bill to spend \$1 billion was introduced and read a first time, deemed to have been read a second time and referred to a Committee of the Whole, deemed considered in Committee of the Whole, deemed reported without amendment, deemed concurred in at the report stage and deemed read a third time and passed.

That is the way it went through. The government proposed it. Then we have Honourable Ralph Goodale, Liberal, "me too"; Ms. Libby Davies, NDP, "me too"; Mr. Paul Crête, Bloc Québécois, "moi aussi." It went through in 11 minutes; \$1 billion.

It is little wonder that there is an incipient movement that you may not have detected yet to abolish the House of Commons and keep the Senate.

The bill itself is so bereft of detail that it is hard to know what to make of it. The bill was put through so quickly and there is so little detail in it that it cries out for amendment. However, let us try to get a bit more information than we have now to see if amendment can be made unnecessary.

The trust indenture will contain the distribution of funds to the provinces. What else will be in the trust indenture? If you do not want to tell me that, can you tell me what else is in a trust indenture of this kind, since you have said there are others?

Mr. Lévesque: I am no expert on those matters.

Senator Murray: You used to be in the Department of Finance, if I remember well.

de la province. Le Nouveau-Brunswick a un secteur d'activité essentiel, l'un des rares dont il dispose et il en va de même dans d'autres provinces. C'est un problème que je vous soumetts respectueusement.

M. Flaherty : Cette fiducie n'est pas destinée à venir en aide aux industries, mais à aider les gens et les collectivités. Je peux mentionner, entre parenthèses, que Terre-Neuve est plus riche que l'Île-du-Prince-Édouard de nos jours. Les choses évoluent.

Je pourrais également vous dire que les possibilités d'emploi sont plus importantes dans les grandes régions métropolitaines que dans les régions plus éloignées. Le projet de loi cible avant tout les villes mono-industrielles. En règle générale, il n'en va pas de même dans le secteur automobile. Comme vous l'avez dit à juste titre, monsieur le sénateur, ce secteur est surtout implanté dans le Sud de l'Ontario.

Le président : Une ville mono-industrielle qui se trouve dans une province qui a une grande agglomération urbaine obtiendra plus d'argent que les autres du fait de la répartition par habitant.

Le sénateur Murray : Monsieur le ministre, je tiens à vous dire que la façon dont ce projet de loi a été adopté par la Chambre des communes est une parodie de démocratie parlementaire. À l'intention des dizaines de millions de Canadiens qui suivent les débats de ce comité à la télévision, je vais rappeler comment les choses se sont passées pour qu'elles figurent à l'ordre du jour.

En 11 minutes à la Chambre des communes, un projet de loi visant à dépenser un milliard de dollars a été présenté et lu en première lecture, a été réputé lu en deuxième lecture et renvoyé à un comité plénier, réputé étudié en comité plénier, réputé avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement, réputé adopté à l'étape du rapport et réputé lu une troisième fois et adopté.

C'est ainsi que les choses se sont déroulées. Le gouvernement a fait sa proposition. Puis nous avons, l'honorable Ralph Goodale, Libéral, qui a répondu « moi aussi », tout comme Mme Libby Davies, du NDP, M. Paul Crête, du Bloc québécois. Cela a duré 11 minutes pour un milliard de dollars.

Il y a presque de quoi s'émerveiller qu'il y ait une amorce de tendance que vous n'auriez pas encore détecté pour abolir la Chambre des communes et garder le Sénat.

Le projet de loi lui-même est si avare de détails qu'il est difficile de décider qu'en faire. Il a été présenté si rapidement et avec si peu de détails qu'il est urgent d'y apporter des amendements. Permettez-nous toutefois de tenter d'obtenir un peu plus d'information que celle dont nous disposons maintenant pour déterminer s'il est utile ou non de l'amender.

L'acte de fiducie va donner la répartition de fonds entre les provinces. Qui aura-t-il d'autres dans ce pacte? Si vous ne voulez pas me le dire, pouvez-vous m'indiquer ce qu'il y aura d'autre dans un acte de cette nature, puisque vous avez précisé qu'il y aura d'autres éléments.

M. Lévesque : Je ne suis pas un spécialiste de ces questions.

Le sénateur Murray : Vous étiez auparavant au ministère des Finances, si je me souviens bien.

Mr. Lévesque: I am not a lawyer; I am an economist. The indenture is basically a contract that will prescribe obligations of the trustee and will allow the provinces to draw a specified amount of those funds over a three-year period that will be put in the trust for their benefit.

Senator Murray: This will be in the trust indenture.

Mr. Lévesque: Also the obligations of the trustee in terms of management of the funds and other elements of that nature will be there.

Senator Murray: And that is it. You have correctly pointed out that there will be — and I have no objection whatever to that, indeed I am in favour — a lot of asymmetry. The money will go to the provinces and they will decide where it is needed in their province.

Mr. Lévesque: That is correct.

Senator Murray: I do not have the agreement with New Brunswick in front of me, but there was a fairly detailed press release put out by the Prime Minister and Premier Graham, which states: “The New Brunswick government has identified several measures that will help move the province toward this goal.” I am not sure what “this goal” is, because they mention various matters: analyzing the New Brunswick forest industry’s competitive position, examining opportunities for supplying natural gas to northern communities in order to lower industry energy costs, accelerating opportunities in the mining sector, and so on and so forth. The statement really does cover a multitude of sins. However, will that press release be put into legal language in the federal-provincial agreement?

Mr. Lévesque: No. That reflects a political commitment by the Government of New Brunswick to use the funds for the purposes set out there.

Senator Murray: What will be in the agreement, Mr. Lévesque?

Mr. Lévesque: You are referring to the word “agreement.” This reflects the agreement between governments about the use of the funds. Then, in terms of accountability, it is up to the New Brunswick government to report to the public on the use of the funds.

Senator Murray: I understand that. The Government of New Brunswick will be responsible to the legislature and the electors.

Mr. Lévesque: That is correct.

Senator Murray: Then what do we have besides the press release — to take an example — as between Ottawa and New Brunswick?

Mr. Lévesque: The press release reflects the intent that the two governments have for the use of the funds. The press release does that.

Senator Murray: There will be no further agreement.

M. Lévesque : Je ne suis pas avocat, mais économiste. Cet acte est, pour l’essentiel, un contrat qui définit les obligations du fiduciaire et qui permet aux provinces de retirer les montants indiqués de la fiducie sur une période de trois ans, montants qui seront placés en fiducie à leur nom.

Le sénateur Murray : Cela figurera dans l’acte de fiducie.

M. Lévesque : Ainsi que les obligations des fiduciaires en ce qui concerne la gestion des fonds et d’autres éléments de cette nature.

Le sénateur Murray : Et c’est tout. Vous avez indiqué à juste titre, et cela ne soulève pas d’objection pour moi, au contraire en vérité, qu’il y aura des dispositions asymétriques. L’argent sera versé aux provinces qui décideront à quoi elles doivent l’utiliser.

M. Lévesque : C’est exact.

Le sénateur Murray : Je n’ai pas devant moi le texte de l’entente avec le Nouveau-Brunswick, mais nous avons pris connaissance d’un communiqué de presse passablement détaillé du premier ministre Harper et du premier ministre de la province, M. Graham, dans lequel on peut lire : « Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a défini plusieurs mesures qui aideront la province à atteindre cet objectif. » Je ne sais pas avec certitude de quel objectif il s’agit, parce que plusieurs sont mentionnés : l’analyse de la situation concurrentielle du secteur forestier du Nouveau-Brunswick, l’étude des possibilités d’alimenter les collectivités du Nord en gaz naturel afin de réduire les coûts de l’énergie pour l’industrie, l’accélération des possibilités de développement dans le secteur minier, et ainsi de suite. Cet énoncé couvre en vérité une multitude de sujets. Faut-il en déduire que le texte de ce communiqué de presse sera reformulé en langage juridique dans l’entente fédérale-provinciale?

M. Lévesque : Non. Celui-ci traduit l’engagement politique du gouvernement du Nouveau-Brunswick à utiliser le fonds pour les objectifs définis ici.

Le sénateur Murray : Que lira-t-on dans l’entente, M. Lévesque?

M. Lévesque : Vous faites référence aux termes « l’entente ». Il désigne ici l’entente conclue entre les gouvernements au sujet de l’utilisation des fonds. En matière de responsabilisation, c’est au gouvernement du Nouveau-Brunswick qu’il incombera de faire rapport à son assemblée législative et à ses électeurs.

Le sénateur Murray : J’en suis bien conscient. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devra rendre compte à son Assemblée législative et à ses électeurs.

M. Lévesque : C’est exact.

Le sénateur Murray : Qui aura-t-il d’autre dans le texte de l’entente, outre ce qui figure dans le communiqué de presse, pour prendre un exemple entre Ottawa et le Nouveau-Brunswick?

M. Lévesque : Le communiqué de presse traduit l’intention des deux gouvernements en ce qui concerne l’utilisation des fonds. C’est ce que fait ce communiqué de presse.

Le sénateur Murray : Il n’y aura pas d’entente plus détaillée?

Mr. Lévesque: No.

Senator Murray: There is no further conditionality.

Mr. Lévesque: No.

Senator Murray: This is it. I will not read the press release. It is available to everyone.

You mentioned a letter that the Prime Minister sent to all the provinces and territories, I take it. I may have missed it if it is not a public document. I would like to have a copy of that.

This is it. What will happen is a statement of agreed political intent between the federal government and a province. For the federal government, is it always the Prime Minister or is there a minister responsible for this? Is it the Minister of Finance?

Mr. Flaherty: It depends on the trusts. Sometimes I have written letters on the trusts. It depends. You are asking on this particular one?

Senator Murray: This particular one. There is only one trust.

Mr. Flaherty: We have done other trusts in the past.

Senator Murray: This is yours, however.

Mr. Flaherty: Yes, it is mine, but you asked if it is always the Prime Minister's.

Senator Murray: Sorry. With regard to this one, the definition of the joint political intent, is this to be worked out by the Prime Minister and the premier at the first ministers' level?

Mr. Lévesque: For now, we have had an announcement between the Prime Minister and the Premier of New Brunswick and an announcement between the Prime Minister and the Premier of Saskatchewan. Discussions are under way as to getting to announcements with other provinces. I would not want to comment on what form these announcements would eventually take.

Senator Murray: So far as New Brunswick is concerned, and Saskatchewan — I have not seen the Saskatchewan announcement, but I presume there has been one — if this bill passes and receives Royal Assent, the money starts to flow. No further federal-provincial discussion is required.

Mr. Lévesque: That is correct.

Senator Murray: I want to come back to this again. There is nothing else in the so-called trust indenture except the distribution of funds?

Mr. Lévesque: That is correct.

Senator Murray: Thank you, Mr. Chairman. I will leave it at that.

M. Lévesque : Non.

Le sénateur Murray : Il n'y aura pas d'autres conditions?

M. Lévesque : Non.

Le sénateur Murray : C'est donc tout, je ne vais pas lire le communiqué de presse, chacun peut le faire.

Vous avez fait état d'une lettre que le premier ministre fédéral a adressée à tous ses homologues des provinces et des territoires. Je n'ai pas compris s'il s'agit d'un document public. J'aimerais en obtenir une copie.

C'est donc cela. Nous allons donc avoir un énoncé des objectifs politiques dont le gouvernement fédéral et une province ont convenu. Pour le gouvernement fédéral, cela relève toujours du premier ministre ou y a-t-il un autre ministère qui en soit responsable? Est-ce le ministre des Finances?

M. Flaherty : Cela dépend des fiducies. J'ai quelquefois des lettres sur les fiducies. Cela dépend. Votre question porte sur celle-ci en particulier?

Le sénateur Murray : Sur celle-ci en particulier. Il n'y a qu'une seule fiducie.

M. Flaherty : Nous avons mis sur pied d'autres fiducies par le passé.

Le sénateur Murray : Toutefois, celle-ci est bien la vôtre.

M. Flaherty : Oui, c'est la mienne, mais vous avez demandé si le Premier ministre en assume toujours la responsabilité.

Le sénateur Murray : Je m'excuse. Dans le cas de celle-ci, la définition d'un intérêt politique commun, cette définition va-t-elle être précisée par le Premier ministre et le premier ministre de la province ou du territoire concerné?

M. Lévesque : Pour l'instant, nous disposons de deux annonces impliquant le premier ministre fédéral et son homologue du Nouveau-Brunswick dans le premier cas et celui de la Saskatchewan dans le second. Des discussions sont en cours pour être en mesure de faire des annonces avec les autres provinces. Je ne peux commenter la forme que ces annonces pourraient éventuellement prendre.

Le sénateur Murray : Jusqu'à maintenant, en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan, même si je n'ai pas pris connaissance de l'annonce de la Saskatchewan, mais je suppose qu'il y en a une, si ce projet de loi est adopté et reçoit l'assentiment royal, l'argent commence à couler. Il n'est pas nécessaire d'avoir d'autres discussions entre le fédéral et la province.

M. Lévesque : C'est exact.

Le sénateur Murray : Je tiens à revenir encore sur ceci. Il n'y a rien d'autre dans ce qu'on appelle l'acte de fiducie en sus de la répartition des fonds.

M. Lévesque : C'est exact.

Le sénateur Murray : Je vous remercie, monsieur le président. Je vais en rester là.

The Chair: That is very helpful. Just to finish that off, you mentioned that you did have a copy of the letter that went out from the Prime Minister to the provinces. If you could give it to the clerk, then we will circulate it to everyone.

Second, could you provide us with a copy of the Saskatchewan announcement? That will help us understand and compare and become more comfortable with the process.

Mr. Minister, you have been very patient. You undertook to be here for an hour on short notice and you have been here just over an hour. I am in your hands. If you must leave us now, we understand that and thank you for being here. If you want to stay another hour, you are welcome.

Mr. Flaherty: I do have another obligation that I delayed so that I could be here, senators, so if I may be excused.

The Chair: You will leave Mr. Lévesque here, who will hold the fort on his own, will he?

Mr. Lévesque: I do not mind answering factual questions, but the scope of my answers will be limited to that.

The Chair: We still have three senators on the first round and then we may have a second round. We may have to have another session, but we will determine that afterwards.

Mr. Flaherty: I did not realize there are still three senators who have not participated. I will stay for each senator.

Senator Eggleton: My question is a supplementary to Senator Murray's. When I first heard about this, my impression was that it was to be relevant to laid-off workers, people requiring some help in adjusting. The list that Senator Murray referred to talks about research and development, about analyzing the forest industry's competition in world markets, and about supply of natural gas in Northern communities to lower industry energy costs. Those strike me as a little bit different.

Do I understand that all of these things, or whatever a province identifies that would be helpful in terms of economic development, would qualify? What would not qualify?

Mr. Flaherty: Once the bill is passed, the trust is established and the money flows, the administration will be by the provinces. The focus, which we have made clear, is on communities and on people, not on industries. The first comment by the New Brunswick government in their communiqué of January 10, 2008, was supporting economic adjustment in hard-pressed communities such as Dalhousie, Bathurst, Miramichi and others, which is indeed the focus. However, this is administered by the provinces and territories. They are our

Le président : C'est très utile. Pour en terminer avec ce point, vous avez indiqué avoir en votre possession une copie de la lettre adressée par le premier ministre aux provinces. Si vous pouviez la remettre au greffier, tout le monde pourrait ensuite en prendre connaissance.

En second lieu, pourriez-vous nous remettre une copie de l'annonce de la Saskatchewan? Cela nous aiderait à comprendre et à comparer et à nous familiariser davantage avec le processus en question.

Monsieur le ministre, vous avez été très patient. Vous aviez accepté de passer une heure avec nous et nous avons tout juste dépassé une heure. Je m'en remets à vous. Si vous devez nous quitter maintenant, nous allons le comprendre et vous remercier d'être venu. Si vous pouvez rester une heure de plus, vous serez le bienvenu.

M. Flaherty : J'ai une autre obligation que j'ai retardée pour venir vous rencontrer, mesdames et messieurs les sénateurs, et je vais donc vous demander de m'excuser.

Le président : Vous allez nous laisser M. Lévesque qui va tenir le fort à lui seul, au besoin.

M. Lévesque : Je n'ai aucun problème à répondre à des questions factuelles, mais mes réponses se limiteront à cela.

Le président : Nous avons encore trois sénateurs inscrits pour la première série de questions, et nous tenterons de passer ensuite à la seconde série.

M. Flaherty : Je n'avais pas réalisé qu'il y a encore trois sénateurs qui n'ont pas participé au débat. Je vais rester pour les entendre et leur répondre.

Le sénateur Eggleton : Ma question vient en complément de celle du sénateur Murray. Quand j'ai entendu parler de ceci pour la première fois, j'ai eu l'impression que cela concernait les travailleurs mis à pied, les gens ayant besoin d'une forme quelconque d'aide pour s'ajuster. La liste qu'a citée le sénateur Murray parle de recherche et de développement, d'analyse de la capacité concurrentielle de l'industrie forestière sur les marchés mondiaux et d'approvisionnement en gaz naturel des collectivités du Nord pour réduire les coûts de l'énergie pour l'industrie. Cela me paraît sensiblement différent.

Dois-je comprendre que tous ces éléments, où que tout ce qu'une province pourrait désigner comme utile à son développement économique, serait considéré comme admissible? Qu'est-ce qui ne serait pas admissible?

M. Flaherty : Une fois le projet adopté, la fiducie est constituée et l'argent commence à couler. L'administration relèvera alors des provinces. Comme nous l'avons indiqué clairement, l'accent est mis sur les collectivités et sur les gens et non pas sur les industries. Le premier commentaire formulé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans son communiqué de presse du 10 janvier 2008 parlait de faciliter l'ajustement économique de collectivités durement touchées comme celles de Dalhousie, de Bathurst, de Miramichi et d'autres. C'est bien là l'objectif

partners in Confederation and they must report to their citizens and to their legislatures.

Senator Eggleton: The trustee for the trust would be given only that broad parameter, generally to help people, or something like that, sort of one line.

Mr. Flaherty: The trustee just holds the money. The trustee is the financial institution holding the money.

Senator Eggleton: He would have instructions as to how he is to disperse the money.

Mr. Flaherty: That is in the trust indenture. You are correct, though: there is no detailed instruction.

[Translation]

Senator Chaput: Why one billion dollars and not two? How did you arrive at that amount? Since this is a bill that is supposed to support and sustain vulnerable communities, why not add a third category of assistance? The first, base funding, the second, calculated by person or per capita. Why was a third category not added that would target the most vulnerable communities and help them? A province could make additional requests for urgent problems.

[English]

Mr. Flaherty: I will try to answer your questions. Why \$1 billion and not \$2 billion or \$1 million? Well, we do budget, and \$1 billion is a lot of money. I was waiting to see whether Senator Di Nino would say that that is a lot of money, and he did. It is a lot of money. Therefore we wanted to make sure it was a program that would have a significant impact and help these communities and these people.

In terms of having categories, we have the base, we have the per capita; could we build in something for the most vulnerable communities? It is a very good question. To what extent do we rely on the provinces and territories to identify the communities rather than do it from Ottawa? Frankly, I think it is fair, in the scheme of Confederation, to say that the provinces and territories know their provinces and territories better than we would were we to try to make those selections from Ottawa.

[Translation]

Senator Chaput: Provinces could make a special request to meet that particular need. Ottawa could then decide to make funding available, but presently, it is limited.

essentiel. Toutefois, ce sont les provinces et les territoires qui gèrent les fonds. Ces paliers de gouvernement sont nos partenaires dans la confédération et il leur incombe de faire rapport à leur citoyen et à leurs assemblées législatives.

Le sénateur Eggleton : Le fiduciaire se verra alors donner uniquement ce paramètre assez flou de façon générale à aider les gens, ou quelque chose de cette nature, qui tient en une ligne.

M. Flaherty : Le fiduciaire ne fait que détenir l'argent. Il s'agit d'une institution financière dans laquelle l'agent est déposé.

Le sénateur Eggleton : Il va recevoir des instructions sur la façon de répartir l'argent.

M. Flaherty : Cela figure dans l'acte de fiducie. Vous avez toutefois raison, il n'y pas d'instructions détaillées.

[Français]

Le sénateur Chaput : Pourquoi un milliard de dollars et pas deux? Comment êtes-vous arrivé à cette somme? Puisque c'est un projet de loi qui veut appuyer et soutenir les collectivités vulnérables, pourquoi ne pas avoir ajouté un troisième volet d'aide? Le premier, le financement de base, le deuxième, calculé par habitant. Pourquoi ne pas avoir ajouté un troisième volet qui justement ciblerait et aiderait les collectivités les plus vulnérables? Une province pourrait faire une demande additionnelle là où le problème est urgent.

[Traduction]

M. Flaherty : Je vais tenter de répondre à votre question. Pourquoi un milliard et pas deux milliards, ou un million de dollars? Eh bien, nous préparons des budgets et un milliard de dollars représente beaucoup d'argent. J'attendais de voir si le sénateur Di Nino allait dire qu'il s'agit de beaucoup d'argent, et il l'a fait. C'est effectivement beaucoup d'argent. Nous voulions donc nous assurer que ce programme aurait des répercussions importantes et viendrait en aide à ces collectivités et à ces personnes.

Quant aux catégories utilisées pour répartir l'argent, nous avons le financement de base et le financement par habitant. Pourrions-nous ajouter quelque chose à l'intention des collectivités les plus vulnérables? C'est une très bonne question. Dans quelle mesure, nous fions-nous aux provinces et aux territoires pour identifier les collectivités au lieu de le faire à partir d'Ottawa? En toute franchise, il me paraît juste de dire que, dans le cadre de notre Confédération, les provinces et les territoires ont une meilleure connaissance de ce qui se passe chez elles que nous n'en aurions si nous tentions de faire les choix à partir d'Ottawa.

[Français]

Le sénateur Chaput : Les provinces pourraient elles-mêmes faire une demande spéciale en fonction de ce besoin particulier. Ottawa pourrait alors décider de remettre des fonds, mais ils sont limités présentement.

[English]

Mr. Flaherty: I understand the question. Going back to Senator Murray's earlier point, this bill went through the House of Commons quickly yesterday. The suggestion that you are making would require some back and forth between the provinces and between officials and so on. This need is urgent. All four political parties in the House of Commons consented unanimously yesterday to getting this done as quickly as possible. Real people are suffering in Canada, people who have lost their jobs and need some help in order to get back on their feet, to adjust and to help their families. That is a good reason to do things quickly. I think the House of Commons acted properly there.

To move the money simply, efficiently and as quickly as possible to those in need, I would respectfully suggest it is better to have less bureaucracy than more.

Senator Eggleton: This is friendly, because I like this, notwithstanding that I agree with Senator Murray about going through \$1 billion in 11 minutes. I thought at first about asking this question that it was unfair, but then you made a comment about Ontario's tax situation, particularly with respect to business and how you thought this was detrimental to the situation. Since you are offering that advice for Ontario, would you have some advice on how they would spend this \$357.7 million?

Mr. Flaherty: For the purpose intended. There may not be any mills in Toronto — there is the old mill, I guess, which I think is still in business, but it does not need the money — but obviously the forestry industry is substantial in the province of Ontario, particularly in Northern and Northwestern Ontario. Those communities are in need and the people in those communities are in need. I fully expect the Government of Ontario to direct the funds appropriately.

Senator Eggleton: I have one final question then since I did not do too well on that one, although you did give some answer there. That is fair. My final question is when are you bringing in the budget.

Mr. Flaherty: Before the fiscal year end.

The Chair: Minister, the preamble of the bill states that the funding is "in support of activities to strengthen the economic opportunities for communities and workers negatively affected by international economic volatility." Is that the driving force or principle behind the ongoing negotiations for agreements with each province?

Mr. Flaherty: Yes.

The Chair: Could that include the automobile industry?

[Traduction]

M. Flaherty : Je saisis bien le sens de la question. Pour en revenir au point soulevé précédemment par le sénateur Murray, ce projet de loi a franchi assez rapidement les diverses étapes à la Chambre des communes hier. Votre suggestion imposerait de faire plusieurs allers et retours entre les provinces et les fonctionnaires, et cetera. Les besoins sont urgents. Les quatre partis politiques à la Chambre des communes ont convenu unanimement hier de procéder aussi rapidement que possible. De vraies personnes souffrent au Canada, des gens qui ont perdu leur emploi et ont besoin d'une forme d'aide pour se remettre sur pied, pour s'adapter et pour aider leurs familles. C'est là une bonne raison de procéder vite. Je suis d'avis que la Chambre des communes a bien agi en cette matière.

Je me permets de vous dire, avec tout le respect que je vous dois, qu'il vaut mieux transférer l'argent de façon simple, efficace et aussi rapide que possible aux personnes qui en ont besoin, d'alléger la bureaucratie au lieu de l'alourdir.

Le sénateur Eggleton : Ce sont là des propos amicaux, que je pourrais faire mieux, même si je suis d'accord avec le sénateur Murray au sujet de l'adoption d'un budget d'un milliard de dollars en 11 minutes. Il m'a semblé au début qu'il était injuste de poser cette question, mais vous avez fait un commentaire au sujet de la situation fiscale de l'Ontario, en particulier en ce qui concerne les entreprises et l'impression que vous avez que cela nuit à la situation dans cette province. Puisque vous formulez ce commentaire à l'intention de l'Ontario, auriez-vous d'autres conseils à leur donner sur la façon de dépenser sur le montant de 357,7 millions de dollars?

M. Flaherty : Pour le but prévu. Il se peut qu'il n'y ait pas d'usines à Toronto — il y a bien cette vieille usine, j'imagine, qui est toujours en activité, mais elle n'a pas besoins d'argent — mais le secteur de la forêt joue un rôle important dans cette province, en particulier dans les régions du nord et du nord-ouest. Les collectivités de ces régions ont des besoins, tout comme les gens qui y vivent. Je compte que le gouvernement de l'Ontario va utiliser ses fonctions comme il convient.

Le sénateur Eggleton : J'ai une dernière question à vous poser, puisque je n'ai pas eu beaucoup de chance avec celle-ci, même si vous m'avez donné des éléments de réponse. C'est la règle du jeu. Je vous demande donc pour terminer quand allez-vous présenter le nouveau budget.

M. Flaherty : Avant la fin de l'exercice.

Le président : Monsieur le ministre, le préambule de ce projet de loi précise qu'il s'agit « De mesures nationales de financement destinées à des provinces et à des territoires et visant à s'appuyer sur des activités renforçant les activités économiques des collectivités et de travailleurs qui sont touchés par l'instabilité économique mondiale. » Est-ce là le principe moteur qui sous-tend les négociations permanentes d'ententes avec chacune des provinces?

M. Flaherty : Oui.

Le président : Cela pourrait-il s'appliquer au secteur automobile?

Mr. Flaherty: Yes.

Senator Ringuette: That is in addition to the current grant that they already have from the federal government.

The Chair: It is important to confirm that.

Minister, we have concluded our first round of questioning. We have two senators who would like to ask further questions. Mr. Lévesque should be able to handle those. We appreciate your being with us this evening and look forward to your next visit.

Mr. Flaherty: It is a pleasure to be here. Thank you for inviting me to appear before your committee, senators.

Senator Ringuette: Mr. Lévesque, the Department of Finance, just like any Canadian, has access on a monthly basis to the unemployment statistics from Statistics Canada. Is that correct?

Mr. Lévesque: Yes, absolutely.

Senator Ringuette: Have you looked at the statistics for New Brunswick, Northern Quebec and Northern Ontario and how they have devolved in the last two years?

Mr. Lévesque: First, I am from the Privy Council Office; I am definitely not the person following unemployment statistics. The only point I would make is that the work that led to the analysis of the how the government should respond to the adjustment pressures clearly indicated that the pressures that were felt were not sector-wide or province-wide but localized and specific. That is, in part, the reason the government has chosen an approach that allows the provinces to choose where the funding should go.

Senator Ringuette: When you say that you have looked at the adjustment pressures, those include the unemployment statistics.

Mr. Lévesque: To go back to what the minister said, in many provinces, including Quebec and New Brunswick, the overall employment numbers are very good. You have to look at the local level to see where the impacts are, and that was part of the decision that the provinces were probably best placed to decide on the particular circumstances where money should go.

Senator Ringuette: I would not say that my region, standing at 17 per cent unemployment, is very good. My region is roughly 70 per cent based on the forestry sector.

We have to be honest; let us call a spade a spade. Let us not cop out on the situation but be realistic. This bill does not take into consideration that some communities have been affected more than others. Alberta has not been affected. Alberta is looking to import foreign workers, and that province is getting \$104 million, while my region is at 17 per cent unemployment. Over three

M. Flaherty : Oui.

Le sénateur Ringuette : Cela viendrait alors en sus de la subvention actuelle qu'ils reçoivent déjà du gouvernement fédéral.

Le président : C'est un point important à confirmer.

Monsieur le ministre, nous en avons terminé avec la première série de questions. Nous avons deux sénateurs qui aimeraient vous poser d'autres questions. M. Lévesque devrait être en mesure d'y répondre. Nous vous remercions d'avoir été parmi nous ce soir et nous attendrons avec plaisir votre prochaine visite.

M. Flaherty : Ce fut un plaisir pour moi d'être parmi vous. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant ce comité, mesdames et messieurs les sénateurs.

Le sénateur Ringuette : M. Lévesque, le ministère de Finances, tout comme n'importe lequel Canadien, a accès tout le mois aux statistiques sur le chômage publiées par Statistique Canada. Est-ce exact?

M. Lévesque : Oui, tout à fait.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous regardé les statistiques concernant le Nouveau-Brunswick, le Nord du Québec et celui de l'Ontario et la façon dont ils ont évolué au cours des deux dernières années?

M. Lévesque : Tout d'abord, je tiens à vous préciser que j'appartiens au Bureau du Conseil privé. Je ne suis pas précisément la personne qui suit les statistiques sur le chômage. La seule chose que je peux vous préciser est que le travail d'analyse sur la façon dont le gouvernement devrait réagir aux pressions pour procéder à des ajustements a fait apparaître que ces pressions n'étaient pas ressenties dans l'ensemble d'un secteur ni d'une province, mais à des endroits bien précis. C'est en partie la raison pour laquelle le gouvernement a choisi une approche qui permet aux provinces de décider elles-mêmes à quel type de programmes le financement doit être consacré.

Le sénateur Ringuette : Lorsque vous dites avoir examiné les pressions à l'adaptation, cet examen a aussi porté sur les statistiques du chômage.

M. Lévesque : Pour revenir à ce que vous a dit le ministre, dans de nombreuses provinces, y compris au Québec et au Nouveau-Brunswick le nombre d'emplois à l'échelle de la province est très bon. Il faut faire une analyse au niveau local pour voir où les effets sont ressentis et cela a été pris en compte lorsqu'il a été décidé que les provinces étaient probablement les mieux en mesure de décider du type de situation particulière justifiant le mieux d'utiliser ces fonds.

Le sénateur Ringuette : Je ne dirais pas que ma région, avec un taux de chômage de 17 p. 100, est en très bonne situation. Environ 70 p. 100 de son économie vient du secteur forestier.

Il faut que nous soyons honnêtes et que nous appelions les choses par leur nom. Ne nous dérobon pas devant la situation et soyons réalistes. Ce projet de loi ne tient pas compte du fait que certaines collectivités ont été touchées plus durement que d'autres. L'Alberta n'a pas été touchée. L'Alberta veut faire venir un plus grand nombre de travailleurs étrangers, et cette province obtient

years, New Brunswick is getting only \$30 million. I can tell you, you are lucky that Shawn Graham is Premier of New Brunswick, because if I were premier, it would not be the same situation at all.

Mr. Lévesque: The only thing I want to say is that the minister has addressed the question of allocation a number of times.

Senator Ringuette: The bottom line is that the spin that is being given publicly on this \$1 billion and the bill that we have in front of us do not match at all. Much more needs to be discussed.

First, in this bill, there is no mention at all of the \$10-billion base and the per capita base. That means that there is some room to manoeuvre, some room for the \$1 billion to be directed where it is needed, not to be directed to create greater discrepancy between the people who need it most and the people who do not need it at all.

This committee, in comparison to the House of Commons, needs to do its job and ensure that the \$1 billion that eventually the Senate will need to approve or disapprove gets greater research. Too often, in the last two years, we have seen a per capita basis in regards to situations that affect the smaller provinces and communities economically the most. When it comes to issues that I have mentioned before, for example, the BSE and the beef industry or the auto industry, then we get a stand-alone program. As a New Brunswicker, I am fed up with having only the crumbs from the table.

The Chair: We have Mr. Lévesque for a short while. Do senators have anything further for Mr. Lévesque not on the policy decision of the government but more specifically with respect to what is being done?

Senator Murray: Back to the trust indenture, is it being drafted as we speak, as far as you know?

Mr. Lévesque: Yes.

Senator Murray: It is not a long document. You have already told us there is only one thing in it, in legal language.

Mr. Lévesque: I have not seen a trust indenture in recent years, but it will have a number of provisions more about the obligations of the trustees with respect to requests for payments by the beneficiaries, the provinces and territories. I cannot comment further.

Senator Murray: It contains the obligations of the trustees but not the obligations of the provinces or the federal government.

Mr. Lévesque: A point of clarification is that this mechanism is related to the availability of funds from the 2007-08 surplus.

104 millions de dollars, alors que ma région a un taux de chômage de 17 p. 100. Sur trois ans, le Nouveau-Brunswick n'obtient que 30 millions de dollars. Je peux vous dire que vous avez de la chance que Shawn Graham soit premier ministre du Nouveau-Brunswick, parce que, si j'étais à sa place, la situation ne serait pas du tout la même.

M. Lévesque : Tout ce que je voulais dire est que le ministre a traité de la question de la répartition des fonds un certain nombre de fois.

Le sénateur Ringuette : Le résultat final est qu'on accorde publiquement de l'importance à un milliard de dollars alors que projet de loi que nous étudions ne cadre pas avec ce projet. Il y a encore beaucoup de choses à discuter.

Tout d'abord, ce projet de loi ne fait aucune mention du financement de 10 milliards de dollars et de la part calculée par habitant. Cela signifie que nous avons ici une certaine marge de manoeuvre pour diriger le milliard de dollars là où il est nécessaire, et non pas pour créer des écarts plus importants entre les gens qui en ont le plus besoin et ceux qui n'en ont pas du tout besoin.

À la différence de la Chambre des communes, ce comité doit faire son travail et s'assurer que ce montant d'un milliard de dollars de dollars que le Sénat finira par approuver ou par rejeter que nous ayons vu utiliser une base de calcul par habitant pour les situations touchant les provinces les plus petites et les collectivités dont l'économie a le plus souffert. Quand il s'agit de questions que j'ai évoquées précédemment, par exemple, l'ESB et le secteur du bœuf, ou le secteur de l'automobile, on nous présente alors un programme autonome. Comme habitant du Nouveau-Brunswick, je suis fatigué qu'il reste sur la table.

Le président : M. Lévesque est encore avec nous pour quelques instants. Les sénateurs ont-ils d'autres questions à lui poser qui ne portent pas sur les décisions de politique du gouvernement mais plus précisément sur ce qui est fait?

Le sénateur Murray : Pour en revenir à l'acte de fiducie, celui qui est en cours de rédaction au moment même où nous parlons, à ce que vous savez?

M. Lévesque : Oui.

Le sénateur Murray : Ce n'est pas un document très long. Vous nous avez déjà indiqué qu'il ne comportera qu'un seul élément, formulé en langue juridique.

M. Lévesque : Je n'ai pas eu l'occasion de voir d'acte de fiducie au cours des dernières années, mais il comportera un certain nombre de dispositions en traitant davantage des obligations des fiduciaires dans le cas des demandes de paiements des bénéficiaires, les provinces et les territoires. Je ne peux guère vous en dire plus.

Le sénateur Murray : On y verra donc les obligations des fiduciaires et non pas celles des provinces ou du gouvernement fédéral.

M. Lévesque : Il faut préciser ici que ce mécanisme est fonction de la disponibilité des fonds à même l'excédent pour l'exercice 2007-2008.

Senator Murray: The Martin government did the same thing with child care.

Mr. Lévesque: It was used a number of times, for example, for medical equipment.

Senator Murray: It has been used before. Will we be able to see the trust indenture?

Mr. Lévesque: As the minister committed, we will get back to the department and get back to the committee regarding what we can share with the committee.

Senator Murray: What did he mean by “what we can share with the committee”?

Mr. Lévesque: I am not sure of the nature of the document. First, I have to get an agreement with a particular trustee before we can share. We are putting this out like a competitive bid process, so that document will be available.

The Chair: On that point, I understood the minister to answer my question that there are common trust aspects to each provincial and territorial agreement. I asked him to share those common trust aspects with us. He said he would try to do that.

Mr. Lévesque: These are the operating principles, and I think they were published at the time of the announcement.

Senator Murray: We are talking about the same thing; are we not?

The Chair: There is a trust agreement between the government and the trustee that holds the money.

Senator Murray: That is the trust indenture.

The Chair: The term “trust indenture” as used here, it is with the terms of the trust indenture established by the trust.

Mr. Lévesque: It is the contract between the government and the trustee containing the rules they are bound by and the terms of holding the funds.

The Chair: That is referred to in clause 1(2) of this bill.

Senator Murray: There is no other document. There is no regulation-making authority in the bill, so you will not have regulations. There is no coming-into-force provision, so it will come into force immediately upon Royal Assent, one assumes. Therefore, the only document is the trust indenture.

Mr. Lévesque: Those are the public documents, the announcement with the provinces and the operating principles, such as the backgrounder that was put out at the time the initiative was announced.

The Chair: Do we have that?

Mr. Lévesque: Yes, they are all public documents.

Le sénateur Murray : Le gouvernement Martin a fait la même chose avec les services de garde pour enfants.

M. Lévesque : Il a été utilisé un certain nombre de fois, par exemple, pour les équipements médicaux.

Le sénateur Murray : Il a été utilisé auparavant. Pourrons prendre connaissance de l’acte de fiducie?

M. Lévesque : Comme le ministre s’est engagé, nous allons retourner au ministère et pourrons alors préciser au comité les informations que nous sommes en mesure de partager avec lui.

Le sénateur Murray : Que veut-il dire avec « que nous pouvons partager avec lui »?

M. Lévesque : Je ne suis pas sûr de la nature du document. Tout d’abord, il faut que je parvienne à une entente avec un fiduciaire précis avant de pouvoir communiquer de l’information. Nous allons choisir ce fiduciaire au moyen d’un processus d’appels d’offres concurrentiels. Ce document sera donc disponible.

Le président : À ce sujet, j’ai compris que, en répondant à ma question, le ministre nous disait qu’il y avait des dispositions communes de la fiducie dans chacune des ententes conclues avec une province ou un territoire. Je lui ai demandé de nous préciser de quelles dispositions communes il s’agit. Il a répondu qu’il va s’efforcer de le faire.

M. Lévesque : Il s’agit là des principes opérationnels qui, je le crois ont été publiés au moment de l’annonce.

Le sénateur Murray : Parlons-nous ou non de la même chose?

Le président : Il y a une entente de fiducie entre le gouvernement et le fiduciaire qui détient l’argent.

Le sénateur Murray : Il s’agit de l’acte de fiducie.

Le président : Au sens où on l’utilise ici, l’acte de fiducie « fait référence aux dispositions de « acte de fiducie » dressée par la fiducie.

M. Lévesque : C’est le contrat conclu entre le gouvernement et le fiduciaire dans lequel on trouve les règles qui lient les parties et les conditions de la détention des fonds.

Le président : C’est ce à quoi renvoie l’article 1(2) de ce projet de loi.

Le sénateur Murray : Il n’y a pas d’autres documents. Ce projet de loi ne fait état d’aucun pouvoir réglementaire, et il n’y aura donc pas de réglementation. Il n’y a pas de disposition sur son entrée en vigueur, et il prendra effet immédiatement quand il aura reçu l’assentiment royal, à ce qu’on peut imaginer. Le seul document est donc l’acte de fiducie.

M. Lévesque : Aussi bien les annonces avec les provinces que les modalités d’application sont des documents publics, tout comme le document d’information qui a été publié au moment où l’initiative a été annoncée.

Le président : L’avons-nous?

M. Lévesque : Oui, ce sont tous les documents publics.

The Chair: What document did you refer to about the principles?

Mr. Lévesque: There was a backgrounder made public at the time of the announcement.

The Chair: Could you make that available so that we all have the same document?

Mr. Lévesque: Yes.

The Chair: Could you also provide us with the Prime Minister's letter to each premier?

Mr. Lévesque: The Prime Minister wrote about the initiative and attached this backgrounder.

The Chair: If you provide us the letter, then that will be attached to it and we will have all the paper that has been put out there.

Senator Murray: Was it in that background document that it was stated that the money would start to flow after the budget had passed?

Mr. Lévesque: Certainly, as you know, that is what the government announced. This backgrounder does not talk about that; it is more about the trust itself, not about how and when it would be delivered.

The Chair: Could you clarify another point that Senator Murray raised? Is there not a written document between the Government of Canada and each province?

Mr. Lévesque: The written documents are the press releases.

The Chair: Is that all?

Mr. Lévesque: These are the joint announcements.

The Chair: The written documents and the press releases, which we have been provided with. Thank you for that. We have for everybody a copy of the Saskatchewan and New Brunswick press releases.

In its press release, the New Brunswick government has identified several measures that will help move the province towards this goal, and they say "including" specific items. "Including" does not exclude something else. Apart from the specific items listed, there could be other things that we do not know anything about and that the federal government does not know anything about. What keeps the New Brunswick government's measures within some parameters?

Mr. Lévesque: Again, these funds are given to the provinces under the auspices of an intention to achieve a certain purpose. At the end of the day, the provinces, through their auditors general and in reporting to the public, have to account for how they use those funds. That is the government is accountable and how people can track how these funds will be used.

Le président : À quels documents faisiez-vous référence au sujet des principes?

M. Lévesque : Il y a un document d'information qui a été rendu public au moment de l'annonce.

Le président : Pourriez-vous nous le fournir afin que nous ayons tous le même document?

M. Lévesque : Oui.

Le président : Pourriez-vous également nous remettre copie de la lettre adressée par le premier ministre fédéral à chacun de ces homologues provinciaux?

M. Lévesque : Le premier ministre leur a décrit l'initiative et a joint à sa lettre ce document d'information.

Le président : Si vous nous remettez cette lettre, ce document y sera joint et nous verrons alors ce qui a été rendu public à cette occasion.

Le sénateur Murray : Cela figurait-il dans le document d'information qui précisait que l'argent serait disponible lorsque le budget aurait été adopté?

M. Lévesque : Certainement, comme vous le savez, c'est ce que le gouvernement a annoncé. Ce document d'information ne parlait pas de ceci. Il traitait davantage de la fiducie elle-même, et non pas des modalités ni du calendrier de sa mise en œuvre.

Le président : Pourriez-vous préciser un autre point soulevé par le sénateur Murray? N'y a-t-il pas un document écrit faisant état des conditions de l'entente entre le gouvernement du Canada et chacune des provinces?

M. Lévesque : Ces documents sont les communiqués de presse.

Le président : C'est tout?

M. Lévesque : Ce sont des annonces conjointes.

Le président : Il s'agit des documents et des communiqués de presse qu'on nous a remis. Je vous remercie de cette précision. Nous avons une copie du communiqué de presse de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick pour chacun des membres de ce comité.

Dans son communiqué de presse, le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait état de plusieurs mesures qui aideront la province à atteindre son objectif, et les textes précisent « y compris » des points précis. « Y compris » n'exclut rien d'autre. Il pourrait y avoir d'autres éléments dont nous ne savons rien et dont le gouvernement fédéral ne saura rien non plus. Qu'est-ce qui oblige le gouvernement du Nouveau-Brunswick à ce que les mesures qu'il va prendre respectent certains paramètres?

M. Lévesque : Une fois encore, ces fonds sont versés aux provinces pour atteindre un objectif précis. À l'expiration du programme, les provinces devront, par l'intermédiaire de leurs vérificateurs généraux et de leurs modalités de rapport au grand public, rendre compte de la façon dont elles ont utilisé ces fonds. Cela signifie que le gouvernement est responsable et que les gens doivent pouvoir suivre l'utilisation qui est faite de ces fonds.

The Chair: Do you have some agreement with each province specifically stating that they must identify the money they have received, how it has been used, what the objectives were and what the results were?

Mr. Lévesque: No. There is not that degree of conditionality.

The Chair: How do we know what they will use it for?

Mr. Lévesque: They will have to report to their public how they used the funds.

The Chair: They will report that they received \$30 million from the federal government.

Senator Di Nino: I thought the minister was very clear on that. He said, in effect, we are giving the money to the provinces; it is up to them, and the accountability is to their legislatures, the public and the auditors general.

The Chair: Do you accept, Mr. Lévesque, that there are no parameters other than the normal accountability requirements of the provincial government to their electors?

Mr. Lévesque: That is the framework under which these trust agreements operate. A very important element is the accounting rules under which these agreements or these arrangements operate.

The Chair: Yes.

Mr. Lévesque: It had been suggested notably that a third element could be added that would be "subject to" in terms of requests by provinces for particular communities. Such arrangements are possible, but strictly from an accounting standpoint, if the funds are to be taken out of the 2007-08 surplus, no conditions can be attached to the funds.

The Chair: About future years?

Mr. Lévesque: About future years.

The Chair: I understand that, yes.

Mr. Lévesque: That is the nature of the vehicle. It is not a policy consultation. It is just the accounting structure under which the governments operate. For the funds to be allocated against the 2007-08 surplus, they have to be expanded without conditions, which means that is the structure we have. There could be other structures, but they would have to be appropriated out of funds for future years. That is the logic particular to those trust agreements.

The Chair: Other governments put funds into a foundation and created a board to administer the foundation, over which the government had no control. They thereby avoided that same problem through using a foundation.

Le président : Avez-vous conclu certaines ententes avec chacune des provinces indiquant précisément qu'elles doivent préciser d'où provient leur argent, comment il a été utilisé, pour atteindre quels objectifs et quels ont été les résultats?

M. Lévesque : Non. Il n'y pas de conditions aussi détaillées.

Le président : Alors, comment pouvons-nous savoir ce qu'elles en feront?

M. Lévesque : Elles devront faire publiquement rapport de l'utilisation qu'elles ont faite de ces fonds.

Le président : Elles diront avoir reçu 30 millions de dollars du gouvernement fédéral

Le sénateur Di Nino : Je croyais que le ministre avait été très clair à ce sujet. Il a en effet dit que nous donnions l'argent aux provinces et qu'il leur incombe de l'utiliser au mieux, et qu'elles sont responsables devant leurs assemblées législatives, leurs électeurs et leurs vérificateurs généraux.

Le président : Convenez-vous, M. Lévesque, qu'il n'y a pas d'autres paramètres que les exigences normales de responsabilisation du gouvernement provincial envers ses électeurs?

M. Lévesque : C'est le cadre dans lequel fonctionnent ces ententes de fiducie. Un élément très important est la prise en compte des règles comptables qui s'appliquent à ces ententes ou à leurs modalités de fonctionnement.

Le président : Oui.

M. Lévesque : Quelqu'un a en particulier évoqué la possibilité d'ajouter un troisième élément voulant que les provinces aient à faire des demandes précises pour des collectivités particulières. De telles modalités sont possibles mais, d'un point de vue strictement comptable, si les fonds proviennent du surplus de l'exercice 2007-2008, aucune condition ne peut être imposée à l'utilisation de ces fonds.

Le président : Et pour les années à venir?

M. Lévesque : Pour les années à venir.

Le président : Je suppose que cela veut dire oui.

M. Lévesque : Cela tient à la nature du véhicule. Il ne s'agit pas d'une consultation de politique. Il s'agit simplement de la structure comptable dans le cadre de laquelle le gouvernement fonctionne. Pour que les fonds puissent être prélevés à même l'excédent budgétaire de l'exercice 2007-2008, ils doivent l'être sans condition, ce qui veut dire que c'est la structure dont nous disposons. Il pourrait y en avoir d'autres, mais il faudrait alors leur allouer des crédits pour les années ultérieures. C'est là la logique propre à ces ententes de fiducie.

Le président : D'autres gouvernements placent des fonds dans une fondation et mettent sur pied un conseil d'administration pour cette fondation, le recours à une fondation permet donc de ne pas être confronté au même problème.

Mr. Lévesque: With respect to the changes to the accounting rules, you really have to look at the details to see whether that kind of arrangement would still allow funds to be booked against 2007-08.

The Chair: I am glad you reminded us of that. That is why there are no conditions, because you want to account for it all in this fiscal year, to say it was an expenditure charged to this fiscal year.

Will the trust indenture specifically provide that a third, a third and a third will be granted over three years?

Mr. Lévesque: The instructions to the trust basically provide for the total amounts by jurisdiction and the fact that they can be dispersed over a three-year period.

The Chair: You have one third, one third, one third, but that will not necessarily be the way it is done?

Mr. Lévesque: That is what we call a notional allocation; the provinces can get the money over the three-year period because the trust will be there for three years. They can draw out the money right away, or they can wait. They have total flexibility within that three-year period.

The Chair: It can all be drawn out in the first year.

I read out the preamble earlier. The bill that we are asked to vote on talks about communities and workers negatively affected. What is the test? Who applies that test? What are the economic indicators?

Mr. Lévesque: The provinces.

The Chair: These are the words in a federal bill. What does that mean? What do you want me to vote on to appropriate these funds?

Mr. Lévesque: I think the minister answered regarding the intent. Technically, it goes back to how there will be agreements between governments about the use of funds, and press releases will outline the areas where spending will happen.

The Chair: Do any senators have any questions arising out of my comments?

Senator Di Nino: All I wanted to put on the record is that Mr. Lévesque will undertake to make the indenture available to us when it is possible to do so.

Mr. Lévesque: Yes.

Senator Di Nino: Will he send it to the clerk?

The Chair: The minister has already undertaken to do that. We will get a double undertaking.

M. Lévesque : En ce qui concerne la modification des règles comptables, vous devez vraiment vous pencher sur les détails pour voir si ce type d'entente permettrait d'attribuer les fonds à même ceux disponibles en 2007-2008.

Le président : Je suis ravi que vous nous l'ayez rappelé. C'est pourquoi il n'y a pas de conditions, parce que vous voulez comptabiliser tout cela au cours de cet exercice, comme une dépense limitée à celui-ci.

L'acte de fiducie va-t-il indiquer précisément que les montants disponibles au cours de chacune des trois années à venir correspondront au tiers du total?

M. Lévesque : Les instructions qui seront données aux fiduciaires fixeront pour l'essentiel le montant total par administration et préciseront que les fonds peuvent être versés sur une période de trois ans.

Le président : Nous avons ici un tiers, puis un tiers, puis un tiers, mais ce n'est pas nécessairement la façon dont les choses se dérouleront?

M. Lévesque : C'est ce que nous appelons une affectation théorique. Les provinces peuvent obtenir l'argent sur une période de trois ans parce que la fiducie sera là pendant trois ans. Elles peuvent retirer tout l'argent immédiatement, où elles peuvent attendre. Elles ont toute la marge de manœuvre voulue pendant cette période de trois ans.

Le président : Elles peuvent tout retirer au cours de la première année.

J'ai lu auparavant le préambule. Le projet de loi sur lequel on nous demande de voter parle des collectivités et des travailleurs touchés. Quel est le critère? Qui l'utilise? Quels sont les indicateurs économiques?

M. Lévesque : Les provinces.

Le président : Il s'agit là de la formulation d'un projet de loi fédéral. Qu'est-ce que cela veut dire? Sur quoi voulez-vous que je vote pour affecter ces fonds?

M. Lévesque : Je crois que le ministre a déjà répondu en ce qui concerne l'intention. D'un point de vue technique, cela nous ramène aux modalités qui figureront dans les ententes entre les gouvernements au sujet de l'utilisation des fonds, et aux communiqués de presse qui précisent les domaines dans lesquels des dépenses seront engagées.

Le président : Y a-t-il des sénateurs qui aient des questions à poser à la suite de mes commentaires?

Le sénateur Di Nino : Tout ce que je veux voir figurer au procès-verbal est que M. Lévesque s'engage à nous faire parvenir une copie de l'acte de fiducie dès que possible.

M. Lévesque : Oui.

Le sénateur Di Nino : Le fera-t-il parvenir au greffier?

Le président : Le ministre s'y est déjà engagé. Nous allons faire coup double.

Senator Eggleton: This says that areas of investment include job training funds and skills development, measures to assist workers, funding to develop community transition plans; and the fifth point is other economic development endeavours and diversification initiatives aimed at helping communities manage transition and adjustment.

The Chair: What document are you looking at?

Senator Eggleton: This is the backgrounder that was just passed around.

That fifth bullet covers anything and everything. If you call it economic development, it is in.

Senator Murray: If you call it cooperative federalism.

Senator Stratton: That is the decision of the provinces, which are held responsible by their legislatures and the electors.

The Chair: This is federal tax money that we are giving —

Senator Stratton: This is not a Big Brother design.

The Chair: This is federal tax money that we are being asked to vote on.

Senator Di Nino: It is an initiative that is being described, in effect, as transferring the money to the provinces on their particular program; and each province will be accountable to its legislature, to its electorate and, as Mr. Lévesque said, to its auditor general. That is the program.

The Chair: We can make the arguments tomorrow about how it is easy to be accountable when you do not have any restrictions on how you use the money.

Senator Chaput: I have a question relating to the document we just received. It states that “Within mutually agreed-upon parameters, funding will be administered by the provinces and territories.” What exactly is meant by this? Are the parameters written anywhere?

Mr. Lévesque: I refer back to the way these agreements between governments are materializing as an agreement or announcement that specifies a number of areas for investment.

Senator Chaput: That would be the press release?

Senator Ringuette: I remember a child care program being cancelled because it was supposedly only a press release. Do you remember that?

The Chair: We are getting into political issues here.

Senator Ringuette: There were signed agreements.

Le sénateur Eggleton : Je lis que les domaines dans lesquels il est possible d’investir comprennent la formation professionnelle et le développement des compétences, des mesures pour venir en aide aux travailleurs, le financement de plans de transition communautaires. Le cinquième point concerne d’autres activités de développement économique et stimulant la diversification de cette économie afin d’aider les collectivités à gérer la transition et les ajustements.

Le président : De quel document cela vient-il?

Le sénateur Eggleton : C’est du document d’information qui vient de nous être remis.

Il s’agit du cinquième point qui traite de tout et de n’importe quoi. Il s’agit de développement économique, c’est couvert.

Le sénateur Murray : Si vous dites qu’il s’agit de fédéralisme coopératif...

Le sénateur Stratton : C’est la décision des provinces, qui sont tenues responsables de leurs actes par leurs assemblées législatives et par leurs électeurs.

Le président : Ce que nous leur donnons est de l’argent versé par les contribuables au fédéral...

Le sénateur Stratton : Ce n’est pas là une solution de dictateur.

Le président : On vous demande de voter sur l’utilisation des impôts versés par les contribuables au fédéral.

Le sénateur Di Nino : Cette initiative peut en effet être décrite comme un transfert d’argent aux provinces pour qu’elles l’utilisent à la mise en œuvre de leur programme propre, et chaque province devra rendre compte à son assemblée législative et à son électorat, et, comme M. Lévesque l’a rappelé, à son vérificateur général. C’est cela le programme.

Le président : Nous pouvons discuter demain de la facilité à être responsable quand l’utilisation que vous faites de l’argent n’est soumise à aucune restriction.

Le sénateur Chaput : J’ai une question qui concerne le document que nous venons de recevoir. On y lit « Tout en respectant des paramètres établis à la suite d’un consensus, ce sont les provinces et les territoires qui administreront les fonds ». Qu’est-ce que cela signifie exactement?

M. Lévesque : Les paramètres en questions figurent-ils ailleurs? Je vous renvoie à la façon dont ces ententes entre les gouvernements se concrétisent souvent forme d’entente ou d’annonce qui précise un certain nombre de domaines dans lesquels des investissements seront faits.

Le sénateur Chaput : Il s’agirait du communiqué de presse?

Le sénateur Ringuette : Je me souviens d’un programme de garde d’enfant qui a été annulé parce qu’il ne figurait en apparence que dans un communiqué de presse. Vous ne souvenez-vous?

Le président : Nous entrons là dans des questions politiques.

Le sénateur Ringuette : Il y avait des ententes signées.

The Chair: Order, please. Order. We are going to carry on with our discussion after Mr. Lévesque leaves us, but I think we should all thank Mr. Lévesque very much for being here and helping us. I know it is difficult for you, as well. The bill is not as specific as some of us would like to see, as you have learned.

Thank you very much, Mr. Lévesque. I hope you will say hello to your minister and tell her we are sorry she was not able to be with us this evening.

Honourable senators, those are all of the witnesses that we have arranged to be here tonight. At this stage we will discuss whether you are comfortable proceeding with clause by clause or whether you feel that further consideration through witnesses or otherwise is necessary. I am open to comments.

Senator Murray: I had said that the bill cries out for amendment because it so lacks detail. I have turned it over in my mind. I am open to suggestion, but I cannot think of an amendment that I could propose that would be credible and would add anything to the situation.

The comments that were implicit in my questions to the minister I can make at second reading, third reading or another point if I have the opportunity. If I have the opportunity to do so, I will do so. I am in favour of asymmetry. We saw it in the agreements that Mr. Dryden signed with the provinces on child care, and I supported those. I support this approach.

That being said, without interfering unduly with the prerogatives of the provinces, it might have been a bit more focused. The agreements with New Brunswick and Saskatchewan are really not focused on people and communities. All kinds of things can be done that seem only, shall I say, tangentially related. The money will go right into the A base of the provincial government, and they will do what they will do. Anyway, I will make my points if I have a chance at second or third reading.

The Chair: Thank you, Senator Murray.

Senator Di Nino: Mr. Chair, obviously we are going to disagree on some points, but I think the minister was very clear. He answered all questions in a straightforward manner.

It is not a simple issue, but it is a straightforward issue. It is \$1 billion that the federal government has said we will make available to the provinces with the thought to help those economically-challenged communities. The government will create an indenture for a trustee to distribute the funds, which will allow the provinces, in their wisdom, within their authority, to use these funds for the stated intent and purposes.

Le président : Silence, s'il vous plaît. Nous allons poursuivre notre discussion quand M. Lévesque nous aura quittés, mais je crois que nous devrions tous d'abord le remercier infiniment d'avoir été ici et de nous faire profiter de son aide. Je sais que cela est également difficile pour vous. Ce projet de loi n'est pas aussi précis que certains d'entre nous l'auraient voulu, comme vous l'avez découvert.

Merci beaucoup, M. Lévesque. J'espère que vous allez pouvoir saluer votre ministre de notre part et lui dire combien nous avons regretté qu'elle ne puisse être parmi nous ce soir.

Honorables sénateurs, nous avons entendu tous les témoins qui étaient prévus pour ce soir. À cette étape, vous allez me dire si vous êtes à l'aise de passer à l'étude article par article ou si vous estimez qu'il faudrait pousser plus avant notre étude en faisant appel à d'autres témoins ou par d'autres moyens si besoin. Je suis prêt à entendre vos commentaires.

Le sénateur Murray : J'ai déjà dit que ce projet de loi a un besoin urgent d'amendement parce qu'il manque sérieusement de détail. J'ai retourné cette question dans ma tête. Je suis ouvert aux suggestions, mais je ne peux formuler un amendement à vous proposer qui serait crédible et qui ajouterait quelque chose à la situation.

Quant aux commentaires que mes questions au ministre traduisaient de façon implicite, je peux vous les formuler à nouveau, puis une troisième fois, ou aborder un autre sujet si j'en ai l'occasion. Si je le peux, je le ferai. Je suis favorable à l'asymétrie. Nous l'avons vu dans l'entente que M. Dryden a signée avec les provinces sur les services de garde d'enfants, et je l'ai appuyé. Je suis favorable à cette approche.

Cela dit, sans vouloir interférer de façon indue avec les prérogatives des provinces, cet accord me paraissait un peu plus ciblé. Les ententes conclues avec le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan n'accordent pas réellement la priorité aux personnes et aux collectivités. Ils permettent de faire quantité de choses qui ne me semblent relier à ces questions que de façon très marginale. L'argent va tout simplement se retrouver dans un budget de service voté du gouvernement provincial, qui fera ensuite ce qu'il voudra. De toute façon, je reprendrai mes arguments si j'en ai l'occasion lors de la seconde ou de la troisième lecture.

Le président : Merci, sénateur Murray.

Le sénateur Di Nino : Monsieur le président, il est évident que nous n'allons pas être d'accord sur certains points, mais il me semble que le ministre a été très précis. Il a répondu à toutes les questions de façon directe.

Ce n'est pas une question simple mais c'est une question directe. Est-ce bien un milliard de dollars que le gouvernement fédéral a dit qu'il allait mettre à la disposition des provinces dans la perspective d'aider les collectivités dont l'économie a souffert. Le gouvernement va préparer un acte permettant au fiduciaire de distribuer les fonds, ce qui permettra ensuite aux provinces, dans toute leur sagesse et avec tout leur pouvoir, d'utiliser ces fonds conformément à l'intention et à l'objectif déclarés.

It is a very straightforward thing. I can see how you can get into all kinds of other arguments if you started to put in terms or conditions, or if you started to have asymmetrical versus symmetrical. I agree that it should not take 11 minutes, and I have sympathy for that, but the parties on the other side are not idiots. They thought about this. They discussed it, and they felt that there is speed and fairness here. One may argue whether it is totally fair or totally unfair. They felt that this was the best way to deliver these funds as quickly as possible to those provinces for them to deal with in their own communities.

I think we should do clause by clause, pass the bill and get on with the other things we have to deal with.

Senator Murray: I did not want to get into an argument with the minister when he told us of the crying need in so many communities, the speed that was required and the great cooperation in the House of Commons. This thing passed as if it were World War II or World War III, with such great urgency. Yet, the government has been playing games with this initiative for a considerable time. First of all, they tried to use those communities or those provinces as pawns in their budget strategy. They said that they cannot flow the money until the budget passes. They came off that wicket because it was very badly received by some of the provinces. Moreover, they realized they were giving the Liberals and other opposition parties a reason for supporting the budget, and they would prefer to have the opposition oppose the budget.

They are playing for an election. There is a need, but I am not intimidated by the statements of the government concerning the need for an urgent rush when I know the background through which the government has been playing games with the initiative for some considerable time.

Senator Ringuette: I agree with Senator Murray that the need has been there; it had been recognized by the previous government. That is why they had put into their last budget \$1.5 billion to help the communities.

That was cancelled in February 2006. Then in April, we had this forestry agreement that left \$1 billion from the forest industry, not from the per capita Canadian tax base. It was from the forest industry. That particular agreement and that \$1 billion was specifically to help the Americans diversify their forest industry and look at new markets and new products.

Now, two years later and \$2.5 billion less, we have a government that says, "Hey, yay, we will provide small communities with \$1 billion over three years." That will include infrastructure, research, you name it. It is not targeted for the

C'est là une solution très directe. Je réalise que l'on pourrait se heurter à quantité d'autres arguments si nous commençons à ajouter des conditions, ou si nous commençons à imposer des dispositions asymétriques au lieu de symétriques. Je reconnais que cela n'aurait pas dû prendre 11 minutes seulement, et je sympathise en ce sens avec les autres partis, mais ceux-ci ne sont pas idiots. Ils ont réfléchi à ceci. Ils en ont discuté et ils ont estimé que cela justifiait de la rapidité et de l'équité. On peut débattre pour déterminer si cette solution est totalement juste ou totalement injuste. Ils ont estimé que c'était la meilleure façon de mettre ces fonds aussi rapidement que possible à la disposition des provinces pour leur permettre de faire face aux problèmes de leurs propres collectivités.

Je crois que nous devrions passer à l'étude article par article, adopter le projet de loi et passer à d'autres choses qui nous attendent.

Le sénateur Murray : Je n'ai pas voulu me lancer dans un débat avec le ministre quand il nous a parlé des besoins pressants d'un si grand nombre de collectivités, pour nous convaincre qu'il a fallu faire vite et faire preuve d'une grande coopération à la Chambre des communes. Ce projet de loi a été adopté comme s'il portait sur la Seconde ou sur la troisième Guerre mondiale, de toute urgence. Le gouvernement a pourtant fait preuve de partisanerie avec cette initiative depuis beaucoup de temps. Tout d'abord, il a essayé d'utiliser ces collectivités ou ces provinces comme des gages dans sa stratégie budgétaire. Il a alors prétendu qu'il ne pouvait verser l'argent tant que le budget n'était pas adopté. Ils ont ensuite sorti ce projet de loi de leur chapeau parce que la première solution avait été très mal reçue par certaines provinces. De plus, ils ont réalisé qu'ils donnaient aux Libéraux et aux autres partis de l'opposition une raison d'appuyer le budget, alors qu'ils préféreraient que l'opposition s'oppose au budget.

Ils souhaitent voir le déclenchement d'une élection. Il y a un besoin réel, mais je ne me laisse pas intimider par l'affirmation du gouvernement au sujet de l'urgence des besoins quand je connais le contexte dans lequel le gouvernement a fait preuve de partisanerie avec cette initiative depuis très longtemps.

Le sénateur Ringuette : Je suis d'accord avec le sénateur Murray que le besoin est bien réel. Il a été reconnu par le gouvernement précédent. C'est pourquoi ils ont inscrit dans leur dernier budget un montant de 1,5 milliard de dollars pour venir en aide aux collectivités.

Ce projet a été annulé en février 2006. Puis, en avril, nous avons eu cette entente sur le secteur de la forêt qui laissait un milliard de dollars provenant du secteur forestier, et ce montant n'était pas calculé en fonction de l'assiette fiscale canadienne par habitant. Il venait du secteur forestier. Cette entente précise que ce milliard de dollars devait permettre aux Américains de diversifier leur secteur forestier et de chercher de nouveaux marchés et de nouveaux produits.

Maintenant, deux ans plus tard et avec 2,5 milliards de dollars en moins, nous avons un gouvernement qui nous dit : « Nous allons verser aux petites collectivités un milliard de dollars sur trois ans. Cela couvrira les infrastructures, la recherche et tout ce

communities that need it the most. That is what I deplore about it. It is a policy of saying one thing when in reality it is something completely different.

I am sorry, but with all due respect for the people of Alberta and B.C., they have excellent growth right now. They are in dire need of employees, and they are getting \$200 million plus from this, while communities in Northern Ontario, Northern Quebec and New Brunswick are dying.

This bill, and the way the money will be dispatched, does not reflect the spin that this government is doing. It will not help the communities meet the challenges. Basically, if you look at how the money will be provided to the different provinces on this per capita basis, there is no respect.

The minister was asked about the analysis and different options. The federal government owns Statistics Canada. They only have to look at the unemployment data in the different communities. It is done by postal codes, so it is available. If you want to really target the communities that need the most, the federal government has the means to do it. This bill is a cop-out in regard to federal responsibilities. It only creates greater unfairness to the wide range of Canadian communities out there.

People will say, "Oh, you know, it is \$1 billion dollars." Yes, it is \$1 billion dollars, but I cannot believe that we cannot have a federal government that can provide communities that have the greatest challenge with better options than what is being offered with this bill.

[Translation]

I have some comments to make. I recognize that the needs are urgent and that communities need these funds. I recognize that the process is, in one sense, very simple. But I feel that the way of distributing the money does not match the purpose of the bill in supporting vulnerable communities.

I tell myself that the provinces are going to decide what the urgent needs of their communities are. But then I ask myself: if vulnerable communities have needs that are not met by their province, what are they to do?

The document states:

[English]

Provincial and Territorial governments are encouraged to report directly to their constituents on the expenditures financed and outcomes achieved . . .

que vous voulez. Cet argent n'est pas essentiellement destiné aux collectivités qui en ont le plus besoin. C'est ce que je déplore dans ce cas-ci. Nous faisons face à une politique qui affirme quelque chose alors qu'en réalité elle vise un objectif complètement différent.

Je suis navrée, mais avec tout le respect que je dois aux gens de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ils bénéficient actuellement d'une excellente croissance économique. Ils ont un besoin très réel d'employés et ils retirent 200 millions de dollars de plus avec ce projet de loi, alors que les collectivités du Nord de l'Ontario et du Nord du Québec et du Nouveau-Brunswick étouffent.

Ce projet de loi, et la façon dont l'argent sera réparti, ne correspond pas à tout le tapage médiatique que fait le gouvernement. Ces fonds ne vont pas aider les collectivités à faire face aux défis qu'elles doivent affronter. Pour l'essentiel, si nous examinons la façon dont l'argent sera versé aux diverses provinces, en utilisant un calcul par habitant, cela ne traduit pas de respect à leur endroit.

Le ministre a été interrogé sur l'analyse et sur les diverses solutions qui ont été envisagées. Statistique Canada appartient au gouvernement fédéral. Si le gouvernement fédéral veut vraiment cibler les collectivités qui en ont le plus besoin, il a les moyens de le faire. Ce projet de loi est une dérobade des responsabilités fédérales. Il ne fait que renforcer les injustices pour une large gamme de collectivités canadiennes.

Les gens vont dire « Oh, vous savez, il s'agit quand même d'un milliard de dollars ». Oui, il s'agit bien d'un milliard de dollars, mais je ne parviens pas à me convaincre que le gouvernement fédéral ne peut pas offrir aux collectivités qui sont confrontées aux défis les plus importants de meilleures solutions que celles que nous voyons dans ce projet de loi.

[Français]

Le sénateur Chaput : J'aurais quelques observations à faire. Je reconnais que les besoins sont urgents et que les collectivités ont besoin de ces sommes. Je reconnais que le processus, d'une certaine façon, est très simple. Mais je pense que la façon de distribuer les sommes d'argent ne répond pas à l'intention du projet de loi quand on parle de soutenir les collectivités vulnérables.

Je me dis que les provinces vont décider des besoins urgents de leurs collectivités. Mais la question que je me pose est celle-ci : si les collectivités vulnérables ont des besoins qui ne sont pas remplis par leur province, qu'est-ce que qu'elles vont faire?

Sur le document, c'est indiqué :

[Traduction]

Nous encourageons les gouvernements provinciaux et territoriaux à faire rapport directement à leurs citoyens et citoyennes sur les dépenses engagées et les résultats atteints [...]

[Translation]

I am thinking of a very vulnerable community in serious difficulty, that really needs help, that is dying; if its provincial government does not help it, how do you think that it can go about demanding action from its government and asking for its fair share?

I would like my concerns recorded in the minutes of this committee.

The Chair: Thank you, everyone, for your comments.

[English]

The issue of the policy decision, which we have discussed, and I let a free-flowing discussion go, undoubtedly will appear if and when this is back in the chamber. However, the real issue, which I think Senator Murray pointed out, is whether there are ways that we in this committee can improve upon this legislation, given that the policy decision has been taken. I guess that is what we have to weigh in our own minds, having in mind our responsibilities to the federal taxpayer and this \$1 billion.

I am going to put it to you now, honourable senators. Shall we move to clause-by-clause consideration of Bill C-41?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I will read out the title of the bill. It is an Act respecting payments to a trust established to provide provinces and territories with funding for community development.

You have agreed that we will proceed with clause by clause. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Senator Stratton: What about the preamble?

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried on division.

Senator Murray: Who said on division?

Senator Chaput: I did.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Senator Murray: On behalf of Senator Grafstein, who takes a principled objection to preambles, I say on division.

[Français]

Je pense à une collectivité très vulnérable, qui a beaucoup de difficultés, qui a énormément besoin d'aide, qui est en train de disparaître; si son gouvernement provincial ne l'aide pas, comment croyez-vous qu'elle peut exiger des résultats de son gouvernement et demander la part qui lui revient?

Je voulais que mes préoccupations apparaissent au compte-rendu de ce comité.

Le président : Merci à tous de vos commentaires.

[Traduction]

La question du choix politique, dont nous avons discuté et je vous ai laissés en discuter librement, apparaîtra sans aucun doute si et quand ce projet de loi retourne à la Chambre. Toutefois, comme l'a souligné le sénateur Murray, il me semble que le problème de fond est pour nous de déterminer si ce comité a des moyens d'améliorer cette législation, étant donné les décisions qui ont été prises en matière de politique. Je suppose que c'est là ce que nous devons prendre en compte dans notre réflexion, en gardant à l'esprit nos responsabilités envers les contribuables qui paient leurs impôts au gouvernement fédéral et ce milliard de dollars.

E veux maintenant vous demander, honorables sénateurs, si nous pouvons passer à l'étude article par article du projet de loi C-41?

Des voix : D'accord.

Le président : Je vous lis le titre de ce projet de loi : Loi concernant des paiements à une fiducie établie en vue de fournir du financement à des provinces et à des territoires pour le développement des collectivités

Vous avez accepté de passer à l'étude article par article. L'adoption du titre doit-elle être reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Le sénateur Stratton : Qu'en est-il du préambule?

Le président : L'adoption du préambule doit-elle être reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté avec dissidence.

Le sénateur Murray : Qui est dissident?

Le sénateur Chaput : Moi.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le préambule est-il adopté?

Le sénateur Murray : Au nom du sénateur Grafstein, qui a une objection de principe au préambule, je dis avec dissidence.

The Chair: The preamble carries on division. Shall the bill in its entirety carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried on division. Shall I report the bill back to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall we include any commentary, or do you wish to make your observations during third reading?

Senator Ringuette: I appreciate the objective of the bill, but the means to attain that objective are not correct, and I would like to see that reflected in our report.

Senator Murray: Mr. Chairman, for a long time I have objected to putting a narrative in. The rule is very clear. The role of a committee is to report a bill, with amendment or without amendment — or I suppose to defeat the bill here if you want. I think that rather than have a committee try to negotiate narrative comments, which are really out of order and are no part of the report, I would rather have those of us who have something to say say it at third reading. That is the time.

When the report comes in without amendment, it will proceed to third reading debate the next day, I presume. We will have our chance to say our piece. Do not try it tomorrow because I will say no. Do not ask for leave. Do not push your luck, senator.

The Chair: Senator Ringuette, are you prepared, on division, to sort of agree with this?

Senator Ringuette: Yes, on division. As Senator Murray said, I will say my piece, for what it is worth, at third reading next week.

The Chair: Okay. Thank you. Has any honourable senator anything further to bring before this meeting?

I will be reporting back the bill on your behalf tomorrow without amendment, and I thank you all for your patience and understanding and hard work this evening.

The committee adjourned.

Le président : Le préambule est adopté avec dissidence. Faut-il adopter le projet de loi dans son intégralité?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté avec dissidence. Dois-je faire rapport au Sénat du projet de loi?

Des voix : D'accord.

Le président : Dois-je ajouter des commentaires ou souhaitez-vous formuler vos observations lors de la troisième lecture?

Le sénateur Ringuette : Je suis favorable à l'objectif du projet de loi, mais la façon d'atteindre cet objectif n'est pas bonne et j'aimerais que cela soit indiqué dans notre rapport.

Le sénateur Murray : Monsieur le président, je m'objecte depuis longtemps à ce que nous ajoutons des commentaires. La règle est très claire. Le rôle d'un comité est de faire rapport du projet de loi, avec ou sans amendement, ou je suppose, de le rejeter si vous le voulez. Je suppose qu'au lieu que le comité tente de négocier des commentaires, qui n'ont vraiment pas leur place ici et qui ne font pas partie du rapport, il vaudrait mieux que ceux d'entre nous qui ont quelque chose à dire le disent à la troisième lecture. C'est le moment qui convient.

Lorsque vous faites rapport sans amendement, cela permet de passer au débat de la troisième lecture le jour suivant, j'imagine. Nous aurons alors l'occasion de nous exprimer. Ne vous y essayez pas demain parce que je dirai non. Ne demandez pas un consentement. Ne poussez pas votre chance, sénateur.

Le président : Sénateur Ringuette, êtes-vous prêt, avec dissidence, à être d'accord avec ceci dans un certain sens?

Le sénateur Ringuette : Oui, avec dissidence. Comme l'a dit le sénateur Murray, je dirai ce que j'ai à dire, pour ce que cela vaut, lors du débat de troisième lecture la semaine prochaine.

Le président : D'accord. Je vous remercie. L'un des honorables sénateurs a-t-il quelque chose à ajouter avant que je lève cette réunion?

Je vais faire rapport du projet de loi en votre nom demain, sans amendement, et je vous remercie tous de votre patience, de votre compréhension et de votre travail consciencieux ce soir.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Wednesday, February 6, 2008 (Bill C-41)

The Honourable James Michael Flaherty, P.C., M.P., Minister of
Finance.

WITNESSES

Tuesday, January 29, 2008 (Public Service)

Canada Public Service Agency:

Karen Ellis, Senior Vice-President, Workforce and Workplace
Renewal.

Wednesday, February 6, 2008 (Bill C-41)

Privy Council Office:

Louis Lévesque, Deputy Minister, Intergovernmental Affairs.

COMPARAÎT

Le mercredi 6 février 2008 (Le projet de loi C-41)

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député, ministre des
Finances.

TÉMOINS

Le mardi 29 janvier 2008 (La fonction publique)

Agence de la fonction publique du Canada :

Karen Ellis, vice-présidente principale, Renouvellement de la main
d'œuvre et du milieu de travail.

Le mercredi 6 février 2008 (Le projet de loi C-41)

Bureau du Conseil privé :

Louis Lévesque, sous-ministre, Affaires intergouvernementales.